



# Concours de projets d'architecture pour un quartier d'habitation à Beauregard-Dessus, Ville de Neuchâtel

Rapport du jury



**AMÉNAGEMENT, URBANISME,  
ENVIRONNEMENT**

urbaplan

rue du seyon 10

cp 3211 - 2001 neuchâtel

tél. +41 32 729 89 89

[www.urbaplan.ch](http://www.urbaplan.ch)

certifié iso 9001:2015

# Sommaire

<b>1. CONCOURS</b>	<b>5</b>
1.1 Objet	5
1.2 Adjudicateur, maître de l'ouvrage et organisateur	5
1.3 Genre de concours et type de procédure	5
1.4 Conditions de participation	5
1.5 Jury	6
1.6 Calendrier	7
1.7 Critères d'appréciation	7
1.8 Site et périmètre du concours	8
1.9 Programme des logements	9
1.10 Dossiers remis	10
<b>2. JUGEMENT</b>	<b>11</b>
2.1 Première journée	11
2.2 Deuxième journée	13
2.3 Troisième journée	15
<b>3. PROPRIÉTÉ DES PROJETS ET COMMUNICATION</b>	<b>17</b>
3.1 Propriété des projets	17
3.2 Communication des résultats	17
<b>4. APPROBATION DU RAPPORT</b>	<b>18</b>
<b>5. LEVÉE DE L'ANONYMAT</b>	<b>19</b>
5.1 Identification des auteurs des projets classés	20
5.2 Identification des auteurs des projets non classés	22
<b>6. PRÉSENTATION DES PROJETS CLASSÉS</b>	<b>33</b>
<b>7. PRÉSENTATION DES PROJETS NON CLASSÉS</b>	<b>65</b>



# 1. Concours

## 1.1 Objet

La société FidFund Management SA dispose d'un vaste terrain ouvert et orienté sur le paysage à l'entrée ouest de la Ville de Neuchâtel et qui jouit d'une situation remarquable. L'organisation d'un concours d'architecture doit permettre d'obtenir des propositions de qualité pour le développement d'un quartier d'habitation et la mise en valeur du site. L'enjeu d'un quartier réside en son accroche urbaine à son environnement proche, aussi bien en termes de morphologie bâtie, que de composantes paysagères ou encore de continuités des parcours, notamment s'agissant des liaisons de mobilité douce.

## 1.2 Adjudicateur, maître de l'ouvrage et organisateur

Adjudicateur et maître de l'ouvrage :	FidFund Management SA agissant pour le compte du fonds Bonhôte-Immobilier route de Signy 35 CP 2309 1260 Nyon 2
---------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Organisateur :	urbaplan rue du Seyon 10 CP 3211 2001 Neuchâtel
----------------	----------------------------------------------------------

## 1.3 Genre de concours et type de procédure

Concours de projets d'architecture à un degré, en procédure ouverte, tel que défini par le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009

Le présent concours n'est pas soumis à la législation sur les marchés publics.

## 1.4 Conditions de participation

Le concours est ouvert aux architectes ou à des équipes pluridisciplinaires d'architecte(s) et d'architecte(s) paysagiste(s) établis en Suisse ou à l'étranger.

Les architectes peuvent participer sans équipe pluridisciplinaire, mais le maître de l'ouvrage recommande les équipes pluridisciplinaires d'architecte(s) et d'architecte(s) paysagiste(s). Le pilote de l'équipe pluridisciplinaire est obligatoirement un architecte et doit remplir les conditions de participation.

## 1.5 Jury

Le jury a siégé le 26 octobre 2019 pour visiter le site et pour discuter et mettre au point le programme du concours. Ce dernier a été certifié conforme au règlement SIA 142 le 17 octobre 2019 par la Commission des concours et des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie de la SIA.

### Président et membre professionnel

M. Laurent Geninasca                      Architecte EPFL FAS SIA, Neuchâtel

### Membres professionnels

M. Christian Cottet                      Architecte HES, Banque Bonhôte & Cie SA

M. Dominique Bourquin                  Architecte EPFL SIA, aménagiste cantonal  
Neuchâtel

M. Fabien Coquillat                      Architecte communal, Ville de Neuchâtel

M. Mike Guyer                              Architecte ETH BSA SIA, Zurich

M. Jean-Paul Jaccaud                      Architecte EPFL SIA FAS, Genève

Mme Christiane von Roten                Architecte EPFL SIA, Chavannes-Renens

Mme Emmanuelle Bonnemaïson        Architecte paysagiste FSAP, Lausanne

### Membres non professionnels

M. Jean-Paul Jeckelmann                Directeur Banque Bonhôte & Cie SA

Mme Christine Gaillard                  Conseillère communale, Ville de Neuchâtel

### Membre suppléant professionnel

M. Laurent de Wurstemberger        Architecte AAM SIA FAS, Genève

### Membre suppléant non professionnel

M. Norbert Jouval                        Ingénieur rural EPFL SIA, Neuchâtel

### Spécialistes-conseils

M. Jean-Marc Dupasquier                Ingénieur civil EPFL SIA, Lausanne

M. Nicolas Montavon                      Urbaniste FSU, Ville de Neuchâtel

## 1.6 Calendrier

<b>Etapes</b>	<b>Echéances</b>
Publication et ouverture des inscriptions	dès le 1 <sup>er</sup> novembre 2019
Envoi des questions	jusqu'au 26 novembre 2019
Réponses aux questions	le 9 décembre 2019
Rendu des projets	jusqu'au 26 février 2020
Dépôt des maquettes	jusqu'au 12 mars 2020
Remise des prix et vernissage de l'exposition	le 20 août 2020
Exposition publique des projets	du 21 au 30 août 2020

## 1.7 Critères d'appréciation

L'appréciation des propositions se base sur les critères suivants :

- > Relations et intégration au site (topographie), au tissu bâti et au paysage environnant
- > Qualité et diversité du traitement des espaces libres
- > Qualité des espaces extérieurs et leurs rapports avec les bâtiments
- > Qualité des typologies des bâtiments et des logements
- > Conception et intégration des accès
- > Qualité et fonctionnalité des liaisons de mobilité douce (yc pour les PMR)
- > Développement durable
- > Economie générale du projet
- > Respect du programme

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation exposés.



## 1.9 Programme des logements

Le programme prévoit du logement exclusivement en location (en principe à loyer libre), il n'est pas prévu de logement en PPE ou en coopérative.

La répartition typologique des logements devra se faire selon les quantités et pourcentages donnés dans le tableau ci-après. La surface utile principale (SUP) donnée par type de logement est applicable avec une marge admissible de +/- 5%, la surface brute de plancher (SBP) est une résultante du projet. Il est demandé d'atteindre à minima la surface brute de plancher (SBP) correspondant à l'IUS de 1.

Pour permettre de valoriser et d'activer les rez-de-chaussée qui seraient situés sur l'avenue Edouard-Dubois, il est possible de prévoir des activités artisanales, commerciales, de service compatibles et non gênantes.

**Fig. 2 :** Programme et répartition des logements pour le périmètre de projets.

Périmètre de projets	surface utile principale (SUP) du logement en m2	estimation surface brute de plancher (SBP) du logement en m2 (hypothèse +18%)	répartition	nombre de logements	surface brute de plancher (SBP) des logements en m2	estimation surface brute de plancher (SBP) des bâtiments* incluant les circulations en m2 (hypothèse +12%)
<b>Logement locatif</b>			<b>100%</b>	<b>192</b>	<b>15 480</b>	<b>17 338</b>
studio	35	42	10%	19	798	894
2.5p	60	71	50%	96	6 816	7 634
3.5p	80	95	30%	58	5 510	6 171
4.5p	105	124	10%	19	2 356	2 639
<b>Locaux communs pour logements avec encadrement</b>					<b>71</b>	<b>80</b>
locaux communs	60	71			71	80
<b>Total</b>					<b>15 551</b>	<b>17 417</b>
					<b>Surface brute de plancher totale de référence pour un IUS de 1</b>	<b>17 400</b>

\* surface brute estimative calculée pour vérifier la densité cible minimale

## 1.10 Dossiers remis

L'organisateur a reçu 63 dossiers sur les 73 inscriptions enregistrées. Les 63 projets et maquettes ont été numérotés de 01 à 63 suivant un ordre aléatoire.

01 TREFLES	33 KIKAJON
02 SLALOM	34 PERGOLA
03 Ainsi volent les hirondelles	35 Les Jardins de Beauregard
04 SUDOKU	36 PASSERELLES
05 Komboloï	37 SUN 7 PARK
06 Le Temps Des Cerises	38 Constellation
07 KALEIDOSCOPE	39 vultus
08 CENTRAL PERK	40 EIGER
09 TRABOULES	41 A voir & être
10 Pommes de pin	42 Robin Hood
11 6X1	43 IPSO FACTO
12 Le Jardin d'Edward	44 HORUS
13 FLIPPER	45 Dites-le avec des fleurs
14 BRIFFF	46 Zbeul
15 Paysage habité	47 WALABOK
16 Places, cours et jardins	48 COUCOU
17 Trèfle à quatre	49 SENTA'S BALLAD
18 VIEW FOR ALL	50 FENETRE SUR PARC
19 Abundantia	51 OLOF PIRA
20 LE JARDIN D'ÈVE	52 a room with a view
21 LITTORAL	53 Bella Vista Social Club
22 LACUSTRE	54 Corail
23 BOURGEONS	55 200 vues sur le lac
24 les trois mousquetaires	56 passe-moi les jumelles
25 LA BIBLIOTHEQUE	57 SQUARE BEAUREGARD
26 Theed	58 la maison dans les roses
27 UN REGARD SUFFIT	59 ARCHIPELAGO
28 ZEA	60 ENSEMBLE
29 Œil de Perdrix	61 T'as vu le lac ?
30 MOUSSORGSKI	62 BELVEDERE
31 KOMOREBI	63 QUADRIFOLIUS
32 URB'ARBORESCENCE	

## 2. Jugement

Pour juger les projets, le jury s'est réuni dans le bâtiment du collège des Sablons à Neuchâtel durant trois journées: le mercredi 24 juin, le mercredi 1<sup>er</sup> juillet et le jeudi 2 juillet 2020.

### 2.1 Première journée

Le président du jury rappelle les principes du jugement, les critères d'appréciation et l'aspect confidentiel des débats. Le jury définit la procédure du déroulement du jugement des projets.

#### 2.1.1 Examen préalable

L'examen préalable visant à contrôler le respect du règlement et programme selon l'art. 15.1 du Règlement SIA 142 édition 2009 a été effectué par le bureau urbaplan pour les aspects de procédure, de contenu, d'urbanisme et de programme des locaux et par le bureau Transitec pour les aspects de mobilité et de stationnement. Le rapport technique d'examen préalable a été remis et présenté au jury au début de la première session du 24 juin 2020.

Selon le rapport technique, tous les dossiers ont satisfait aux conditions de remise dans les délais requis et ont respecté le principe de l'anonymat.

#### 2.1.2 Admission des projets

Conformément à l'art. 19.1a du Règlement SIA 142, le jury a admis à l'unanimité les 63 projets au jugement et à la répartition des prix, bien qu'une partie d'entre eux ait pris des libertés dans l'interprétation du programme, ces écarts ne confèrent cependant pas d'avantages particuliers et sont considérés comme admissibles.

#### 2.1.3 Prise de connaissance et analyse des projets

Le jury a pris connaissance des 63 projets admis au jugement sur la base des considérations de l'examen préalable. Il a procédé, en plénum, à la lecture et à l'analyse de chaque projet.



#### 2.1.4 Premier tour d'élimination

Suite à l'examen général de tous les projets, le jury a effectué un premier tour d'élimination. En passant en revue chacun des projets, il a écarté d'un commun accord ceux qui lui ont semblé non pertinents, voire inadéquats en termes d'implantation et de parti. La question de l'implantation a été prépondérante dans ce premier tour.

A l'issue du premier tour, les 30 projets suivants sont éliminés à l'unanimité :

02 SLALOM	33 KIKAJON
04 SUDOKU	35 Les Jardins de Beauregard
05 Komboloï	36 PASSERELLES
07 KALEIDOSCOPE	37 SUN 7 PARK
08 CENTRAL PERK	38 Constellation
09 TRABOULES	41 A voir & être
17 Trèfle à quatre	43 IPSO FACTO
18 VIEW FOR ALL	44 HORUS
19 Abundantia	48 COUCOU
20 LE JARDIN D'ÈVE	52 a room with a view
24 les trois mousquetaires	53 Bella Vista Social Club
25 LA BIBLIOTHEQUE	54 Corail
26 Theed	57 SQUARE BEAUREGARD
29 Œil de Perdrix	60 ENSEMBLE
31 KOMOREBI	62 BELVEDERE



#### 2.1.5 Deuxième tour d'élimination

Le jury a examiné plus en détail chacun des 33 projets restants, il a écarté d'un commun accord ceux qui lui ont semblés les moins pertinents en termes d'intégration dans le site au sens large (rapport à la ville et au bâti alentour, rapport au cimetière, liaisons piétonnes), de fonctionnalité du quartier et de qualité typologique des logements.



A l'issue du deuxième tour, les 20 projets suivants sont éliminés à l'unanimité :

01 TREFLES	32 URB'ARBORESCENCE
06 Le Temps Des Cerises	34 PERGOLA
10 Pommes de pin	39 vultus
11 6X1	45 Dites-le avec des fleurs
13 FLIPPER	46 Zbeul
21 LITTORAL	47 WALABOK
23 BOURGEONS	49 SENTA'S BALLAD
27 UN REGARD SUFFIT	50 FENETRE SUR PARC
28 ZEA	58 la maison dans les roses
30 MOUSSOROSKI	63 QUADRIFOLIUS

## 2.2 Deuxième journée

Dans l'intervalle des deux premières journées de jugement, les 13 projets restants ont fait l'objet d'un approfondissement de l'examen préalable par le bureau urbaplan (programme et surface des locaux) et par le bureau Transitec (mobilité et de stationnement).

### 2.2.1 Troisième tour d'élimination



Après avoir pris connaissance du résultat de l'examen préalable approfondi, le jury a réexaminé les 13 projets restants pour poursuivre et achever leur étude critique. Le jury a ensuite examiné plus en détail chacun des projets en mettant en évidence les qualités, les faiblesses et la pertinence des propositions. Le jury s'est ensuite rendu sur le site pour une vision supplémentaire de celui-ci. La vision du site a confirmé l'intérêt de préserver ses qualités d'ouverture et de générosité paysagère.

Le jury a passé en revue les projets restants, il a écarté d'un commun accord ceux qui lui ont semblé les moins pertinents en termes d'intégration dans le site au sens large (rapport à la ville et au bâti alentour, rapport au cimetière, liaisons piétonnes), de fonctionnalité du quartier, de qualité typologique des logements, de rapport aux aménagements paysagers et d'expression architecturale.

A l'issue du troisième tour, les 6 projets suivants sont éliminés à l'unanimité :

14 BRIFFF	55 200 vues sur le lac
15 Paysage habité	59 ARCHIPELAGO
16 Places, cours et jardins	61 T'as vu le lac ?

### 2.2.2 Tour de repêchage

Conformément à l'article 21.2 du règlement SIA 142, avant de procéder au classement définitif, le jury passe en revue tous les projets admis au jugement.

A l'issue du tour de repêchage, le jury d'un commun accord confirme ses appréciations des précédents tours d'élimination et ne procède à aucune modification.

### 2.2.3 Projets sélectionnés

Les 7 projets qui ont été sélectionnés en tant que meilleurs projets, susceptibles de recevoir un prix sont :

03 Ainsi volent les hirondelles	42 Robin Hood
12 Le Jardin d'Edward	51 OLOF PIRA
22 LACUSTRE	56 passe-moi les jumelles
40 EIGER	



### 2.2.4 Classement des projets

Considérant l'ensemble des critiques, le jury a décidé à l'unanimité du classement suivant :

1 <sup>er</sup> rang	42 Robin Hood
2 <sup>e</sup> rang	12 Le Jardin d'Edward
3 <sup>e</sup> rang	56 passe-moi les jumelles
4 <sup>e</sup> rang	03 Ainsi volent les hirondelles
5 <sup>e</sup> rang	51 OLOF PIRA
6 <sup>e</sup> rang	22 LACUSTRE
7 <sup>e</sup> rang	40 EIGER

## 2.3 Troisième journée

### 2.3.1 Attribution des prix et mentions

Le jury a confirmé le classement des projets à l'unanimité et a décidé de répartir l'entier de la somme globale de CHF 208'000 HT à disposition en décernant les 7 prix suivants :

1 <sup>er</sup> prix	CHF 50'000 HT	42 Robin Hood
2 <sup>e</sup> prix	CHF 45'000 HT	12 Le Jardin d'Edward
3 <sup>e</sup> prix	CHF 38'000 HT	56 passe-moi les jumelles
4 <sup>e</sup> prix	CHF 33'000 HT	03 Ainsi volent les hirondelles
5 <sup>e</sup> prix	CHF 18'000 HT	51 OLOF PIRA
6 <sup>e</sup> prix	CHF 14'000 HT	22 LACUSTRE
7 <sup>e</sup> prix	CHF 10'000 HT	40 EIGER

### 2.3.2 Conclusions du jury



Le jury a confirmé l'importance du respect de la spécificité du lieu, du rapport à la ville et au territoire, de l'intégration des bâtiments dans le tissu bâti, de la création d'espaces libres et ouverts, de la préservation du sol, de la connexion et de la perméabilité aux liaisons de mobilité douce, de la recherche d'une identité de quartier et d'un habitat de qualité. La diversité des propositions et des implantations a permis, notamment par comparaison, une meilleure lecture et compréhension des enjeux du site. Au fil des délibérations et par les enseignements apportés par les différentes postures des projets, le jury a forgé son jugement et a pu en finalité identifier avec pertinence et conviction celui qui répond le mieux au lieu et au programme.

A l'issue du jugement du concours, le jury remercie les participants de leur réflexion et de leur travail. La qualité et l'intensité des débats ont confirmé l'intérêt du concours de projets d'architecture pour le futur quartier d'habitation de Beauregard-Dessus.

### 2.3.3 Recommandations du jury

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier, en vue de sa réalisation, la poursuite de l'étude à l'auteur du projet Robin Hood, classé au premier rang. Le projet a convaincu le jury par sa pertinence de son implantation précisant habilement les limites du site en termes urbain et topographique.

Le projet met en valeur les composantes paysagères alentour, propose des volumétries à l'échelle du bâti existant, et confère une identité unique à ce lieu, en particulier par la présence du vaste espace vert resté libre.

Pour la poursuite des études, le jury recommande la prise en compte de la critique du projet et des recommandations suivantes :

- > L'espace central du parc est une composante essentielle du projet. Son aménagement, son utilisation et son exploitation doivent faire l'objet d'une réflexion multipartite.
- > Les halls d'entrée et les cages d'escalier devraient être agrandis, afin d'offrir des lieux d'accès et de distribution plus à l'échelle du projet.
- > La dimension de certains logements doit être précisée avec le maître de l'ouvrage pour offrir des solutions adaptées au marché immobilier.
- > Du fait de la grande profondeur des bâtiments, il serait intéressant de pouvoir disposer, dans la mesure du possible, d'une plus grande hauteur sous plafond.
- > La composition des façades, notamment les proportions, la disposition des ouvertures (fenêtres, loggias), ainsi que la formalisation des socles doivent être précisés.
- > Le garage souterrain situé le long de l'avenue Edouard-Dubois doit être retravaillé.
- > De manière générale, une attention particulière devra être portée aux enjeux du développement durable.

## 3. Propriété des projets et communication

### 3.1 Propriété des projets

Les droits d'auteurs sur les projets restent propriété des participants. Les documents et maquettes relatifs aux projets primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Les autres projets et maquettes peuvent être repris par leurs auteurs du 31 août au 4 septembre 2020 au collège des Sablons, rue des Sablons 11 à Neuchâtel, sur rendez-vous avec l'organisateur (tél. 032 729 89 89) durant les heures contraignantes de bureau de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Au-delà de cette date, les documents non récupérés deviendront la propriété du maître de l'ouvrage.

### 3.2 Communication des résultats

La remise des prix et le vernissage de l'exposition auront lieu le 20 août 2020, à 17h45. Les noms des auteurs de tous les projets admis au jugement seront portés à la connaissance du public.

Les concurrents sont informés des résultats du concours par l'envoi du présent rapport du jury en format numérique. Les résultats seront publiés dans la presse.

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique du 21 au 30 août 2020, au collège des Sablons, rue des Sablons 11 à Neuchâtel, aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages, accès par la porte nord située sur la passerelle au 2<sup>e</sup> étage. L'exposition est ouverte de 16h00 à 19h00 en semaine et de 14h00 à 17h00 le samedi et le dimanche.

Un exemplaire imprimé du rapport du jury sera remis aux concurrents lors du vernissage ou de l'exposition publique.

## 4. Approbation du rapport

Le jury adopte le présent rapport à l'unanimité.

Neuchâtel, le 12 août 2020

### Le président

M. Laurent Geninasca



### Les membres

M. Christian Cottet



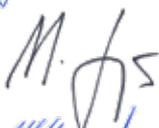
M. Dominique Bourquin



M. Fabien Coquillat



M. Mike Guyer



M. Jean-Paul Jaccaud



Mme Christiane von Roten



Mme Emmanuelle Bonnemaïson



M. Jean-Paul Jeckelmann



Mme Christine Gaillard



### Les suppléants

M. Laurent de Wurstemberger



M. Norbert Jouval



## 5. Levée de l'anonymat

## 5.1 Identification des auteurs des projets classés

### 1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix

#### Projet 42 Robin Hood

Atelier d'architecture : **LVPH architectes sàrl**, Fribourg

Collaborateurs : Paul Humbert, Florian Cloux, Valerio Sartori, Maxime Roux, Mitko Iliev, Thibaut Judalet, Simon Durand, Ugo Masnada

### 2<sup>e</sup> rang / 2<sup>e</sup> prix

#### Projet 12 Le Jardin d'Edward

Atelier d'architecture : **frundgallina architectes**, Neuchâtel

Collaborateurs : Jean-Claude Frund, Antonio Gallina, Aziz Temel, Zaccaria Exhenry

### 3<sup>e</sup> rang / 3<sup>e</sup> prix

#### Projet 56 passe-moi les jumelles

Atelier d'architecture : **apaar sàrl**, Genève

Collaborateurs : Raphaël Niogret, Thomas Bolliger, Jérémie Jobin, Timothée Laurans

Atelier d'architecture paysagère : **apaar sàrl**, Genève

Collaborateurs : Séraphin Hirtz, Nathalie Mongé, Sarah Schweyer, Florent Helle, Pierre Fresse

### 4<sup>e</sup> rang / 4<sup>e</sup> prix

#### Projet 03 Ainsi volent les hirondelles

Atelier d'architecture : **Nicolas de Courten architectes sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Alexandre Figueiredo, Nicolas de Courten

Atelier d'architecture paysagère : **Interval paysage**, Chavannes-Près-Renens

Collaborateurs : Charlotte Halstenbach, Agathe Caviale

**5° rang / 5° prix**

**Projet 51 OLOF PIRA**

Atelier d'architecture : **Lacroix Chessex Architectes**, Genève

Collaborateurs : Hieronyme Lacroix, Grégoire Martin, Romain Dubuis, José Reyes Ozorio, Simon Chessex, Camille Cochet, Eleni-Aline Rizou

Atelier d'architecture paysagère : **Atelier Descombes Rampini**, Genève

Collaborateurs : Julien Descombes, Pierre Brossard

**6° rang / 6° prix**

**Projet 22 LACUSTRE**

Atelier d'architecture : **EMB 3.0 Lda** (Embaixada Arquitectura), Lisbonne

Collaborateurs : Cristina Mendonça, Albuquerque Goinhas, Rui Neto, Maria Joao Ferradosa Pereira, Marion Gouges

Atelier d'architecture paysagère : **Baldios Arquitetos Paisagistas Lda**, Lisbonne

Collaborateurs : Catarina Raposo, Joana Marques, Samuel Alcobia, Jenifer Rodrigues

**7° rang / 7° prix**

**Projet 40 EIGER**

Atelier d'architecture : **meier + associés architectes sa**, Genève

Collaborateurs : Philippe Meier, Ariane Poncet, Martin Jaques, Ana-Ines Pepermans, Rafael Eloi, Teresa Guedes, Gyaurova Poli, Mathieu Meyer, Pierre Moriceau, Mustaf Nuri

Atelier d'architecture paysagère : **Praxys paysage territoire**, Paris

Collaborateurs : Thomas Boucher, Grégoire Orliac

## 5.2 Identification des auteurs des projets non classés

### Projet 01 TREFLES

Atelier d'architecture : **ARGE DeschenauxBrülisauer**, Neuchâtel

Collaborateurs : Pascal Deschenaux

Atelier d'architecture associé : **ARGE DeschenauxBrülisauer**, Berne

Collaborateurs : Alain Brülisauer

### Projet 02 SLALOM

Atelier d'architecture : **TONY MANGONE ARCHITECTES**, Yverdon-Les-Bains

### Projet 04 SUDOKU

Atelier d'architecture : **Bay Architecture NZ**, Ipsach

Collaborateurs : Alec Vuilleumier, Flurina Suri, Jean-Pierre Friedli, Otto Suri

### Projet 05 komboloï

Atelier d'architecture : **Goff art Polomé Architectes**, Wanfercée-Baulet (Belgique)

Collaborateurs : Victor Heger, Pierre-Loup Benoît, Grégoire Nelis

Atelier d'architecture associé : **RESERVOIR A ARCHITECTES SPR**, Charleroi (Belgique)

Collaborateurs : Juliette De Longueville

Atelier d'architecture associé : **Evard Architectes SA**, La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs : Aurélie Mahy

### Projet 06 Le Temps Des Cerises

Atelier d'architecture : **Bessard & Mocan architectes sàrl**, Renens

Collaborateurs : Lara Bessard, Alexandre Mocan

### Projet 07 KALEIDOSCOPE

Atelier d'architecture : **Ad'A sàrl**, Marin

Collaborateurs : Vito Frattiani, Eric Ryser

Atelier d'architecture associé : **URFER ARCHITECTES SA**, Fribourg

Collaborateurs : Sarah Mivelaz, Thomas Urfer

### **Projet 08 CENTRAL PERK**

Atelier d'architecture : **RBRC architectes sàrl**, Fribourg

Collaborateurs : Christian Rodrigues, Paolo Basso Ricci, Muriel Rey, Frédéric Challet, Marjorie Besset

### **Projet 09 TRABOULES**

Atelier d'architecture : **kpa architectes Fribourg sa**, Fribourg

Collaborateurs : Benoît Auman, Daniele Cristaldi, Samuel Rey, Emmanuel Page

Atelier d'architecture associé : **viridis architecture sàrl**, Fribourg

Collaborateurs : Corinne Doutaz, Benoît Sierra, Chris Scullion, Sébastien Viridis

Atelier d'architecture paysagère : **Weber + Brönnimann AG**, Berne

Collaborateurs : Pascal Weber, Jan Klein

### **Projet 10 Pommes de pin**

Atelier d'architecture : **Atelier Archiplein sàrl**, Genève

Collaborateurs : Francis Jacquier, Emmanuel Stump, Coline Raccah, Marlène Leroux, Pietro Tovaglieri

### **Projet 11 6X1**

Atelier d'architecture : **Andrea Arriola**, Lausanne

Collaborateurs : Adrian Mellado Murioz, Alonso Atienza Sanchez, Miguel Angel Maure Blesa

### **Projet 13 FLIPPER**

Atelier d'architecture : **PSP+AP**, Neuchâtel

Collaborateurs : Adele Pietrini, Guido Pietrini, Pierre Studer, Etienne Dubois, Marcos Negreira Sauto, Rui Dias

Atelier d'architecture paysagère : **Pascal Heyraud sàrl**, Neuchâtel

### **Projet 14 BRIFFF**

Atelier d'architecture : **MPH architectes**, Lausanne

Collaborateurs : Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre, Lorenzo Donati, Clément Hery Dumas

### **Projet 15 Paysage habité**

Atelier d'architecture : **Bauart Architekten und Planer AG**, Berne

Collaborateurs : Willi Frei, Raffael Graf, Stefan Graf, Peter C. Jakob, Emmanuel Rey, Yorick Ringeisen, Pasquale Zarriello, Judith Michellod, Salomé Genzoni, Samuel Fisler

Atelier d'architecture paysagère : **w+s Landschaftsarchitekten AG**, Solheure

Collaborateurs : Nils Bucher

### **Projet 16 Places, cours et jardins**

Atelier d'architecture : **Atelier Traces Architectures**, Les Acacias Genève

Collaborateurs : Philippe Ramseier, Valérie Gleiber, Ramseier Joan Massague Sanchez, Vitor Dias Da Silva

### **Projet 17 Trèfle à quatre**

Atelier d'architecture : **Brönnimann & Gottreux Architectes SA**, Vevey

Collaborateurs : Fabio Luigi Semprini, Niccolo Cesaretti, Laura D'angelo, Arnaud Stamm, Joël Brönnimann, Pierre Gottreux, Sofia Willasmil

Atelier d'architecture paysagère : **Belandscape Sàrl**, Bevaix

Collaborateurs : David Lorient, Baptiste Auzanneau, Marion Roger, Patrick Berno

### **Projet 18 VIEW FOR ALL**

Atelier d'architecture : **Dusan VELEBIT**, Chêne-Bourg

Collaborateurs : Branka Prpic-Grgic, Damir Ljusic, Francisco Joffré

### **Projet 19 Abundantia**

Atelier d'architecture : **Marginalia Sàrl**, La Chaux-de-Fonds

Collaborateurs : Trevis Guerreiro, Mélissa Vrolixs, Daniel Culebras

Bureau de géobiologie : **Géobio-conseil**, Bôle

Collaborateurs : Joelle Chautems, Marc Tabacchi, Julien Poirot

### **Projet 20 LE JARDIN D'EVE**

Atelier d'architecture : **CCHE Lausanne SA**, Lausanne

Collaborateurs : Franziska Lakowski, Ondrej Bechyne, Héloïse Lauret, Marco Cennini, Quentin Menu, Alexander Moloney

### **Projet 21 LITTORAL**

Atelier d'architecture : **BONHÔTE ZAPATA architectes sa**, Genève

Collaborateurs : Philippe Bonhôte, Julia Zapata, Mathieu Rouillon, Nicolas Hanssens, Timotio Alves

Atelier d'architecture paysagère : **In Situ SA**, Montreux

Collaborateurs : Benjamin Stierlin, Philippe Clochard, Selma Unal

### **Projet 23 Bourgeois**

Atelier d'architecture : **Pesenti Duc Berger architectes**, Bâle

Collaborateurs : Fahny Pesenti, Nicole Schütz, Vanessa Berger, Roma Guldemann

### **Projet 24 Les trois mousquetaires**

Atelier d'architecture : **tho architektur**, Zurich

Collaborateurs : Bettina Huber, Susanna Croce, Markus Hofer, Simon Oberholzer

### **Projet 25 LA BIBLIOTHEQUE**

Atelier d'architecture : **u2 architecture**, Lyon

Collaborateurs : Ugo Nataloni

### **Projet 26 Theed**

Atelier d'architecture : **EC architectes sàrl**, Neuchâtel

Collaborateurs : Samir Chennit

### **Projet 27 UN REGARD SUFFIT**

Atelier d'architecture : **farra zouboulakis & associés**, Lausanne

Collaborateurs : Bassel Farra, Christina Zouboulakis, Emmanuel Colomb, Mathieu Robitaille, Lara Baumgartner, Gregory Kramer, Florence Volet

Atelier d'architecture paysagère : **L'Atelier du Paysage Jean-Yves Le Baron Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Jean-Yves Le Baron, Benoît Mary

### **Projet 28 ZEA**

Atelier d'architecture : **NB.ARCH Nedir / Bovard / Macherel**, Lausanne

Collaborateurs : Emmanuelle Vernet, Sarah Nedir, Luc Bavard, Y. Macherel, D.Begert

Atelier d'architecture paysagère : **Cécile Albama Presset**, Lausanne

Collaborateurs : Cécile Presset

### **Projet 29 Œil de Perdrix**

Atelier d'architecture : **Calanchini Greub Architectes sàrl**, Genève

Collaborateurs : Nuria Greub, Andrea Calanchini, Stefania Malangone

### **Projet 30 MOUSSOROSKI**

Atelier d'architecture : **PFR architectes sa**, Genève

Collaborateurs : Damien Romanens, Paolo Pellacani, Andrea Pellacani, Juliette Contat, Agathe Studer

Atelier d'architecture paysagère : **Les Ateliers Lacroix**, Architecture du Paysage Sàrl, Corsier GE

Collaborateurs : Sylvain Lacroix

### **Projet 31 KOMOREBI**

Atelier d'architecture : **Atelier KA**, Fribourg

Collaborateurs : Victor Sobetchi, Agnelo Rui

Atelier d'architecture paysagère : **Studio Architecture du paysage**, Aran

Collaborateurs : Mathilde Ferro

### **Projet 32 URB'ARBORESCENCE**

Atelier d'architecture : **IPAS Architectes et Planificateurs SA**, Neuchâtel

Collaborateurs : Eric Ott, Michel Egger, Oana Birovescu, Loïc Marconato, Benjamin Gurtner, Liliana da Cunha

### **Projet 33 KIKAJON**

Atelier d'architecture : **IDOS architecture SA**, Neuchâtel

Collaborateurs : Sabrina Pais, Michael Desaulles, Anaïs Magnenat, Yann Do, Bastien Brouqueyre

### **Projet 34 PERGOLA**

Atelier d'architecture : **Atelier Amont / Gaetan Iannone**, Bâle

Collaborateurs : Zhiwei Liu, Pierre Minio Paluello, Constança Girbal Eiras

Atelier d'architecture paysagère : **De Molfetta & Strode**, Lugano

### **Projet 35 Les Jardins de Beauregard**

Atelier d'architecture : **Christopher Sucarrat Lunde**, Copenhague

Atelier d'architecture associé : **Clément Mathieu**, Saint Dionisy (France)

### **Projet 36 PASSERELLES**

Atelier d'architecture : **Pierre Liechti Architectes SA**, Bienne

Collaborateurs : Pierre Liechti, Raphaël Châtelet, Kizito Bizimungu, Veronica Lopez, Auréane Gurtner, Raphaël Stépfer, Gaël Mühlheim, Benoit Marc, Matteo Verrillo

Atelier d'architecture paysagère : **Forster-Paysage Sàrl**, Prilly

Collaborateurs : Jan Forster, Ludovic Heimo

### **Projet 37 SUN 7 PARK**

Atelier d'architecture : **Repele Ardhitectes FAS SIA**, Neuchâtel

Collaborateurs : Olivier Kaenzig, Eléonore Martin, Linda Bibler

### **Projet 38 Constellation**

Atelier d'architecture : **eido architectes sàrl**, Yverdon-les-Bains

Collaborateurs : David Eichenberger, Gaël Nicolet, Mathieu Oppliger, Diego Dos Santos, Vanessa Delessert

Atelier d'architecture paysagère : **Yannick Hänggi**, Courcelon

Collaborateurs : Yannick Hänggi

Bureau d'ingénieur : **OPAN concept SA**, Neuchâtel

Collaborateurs : Erdjan Opan, Benoît Piguet

### **Projet 39 vultus**

Atelier d'architecture : **localarchitecture**, Lausanne

Collaborateurs : Manuel Bieler, Romane Terrien, Andrew Hugonnet, Clara Ordovas

Atelier d'architecture paysagère : **Estudi Marti Franch**, Gérone (Espagne)

Collaborateurs : Marti Franch, Mariona Llenas, Mireia Carrillo, Marcos Oliveira, Helena Morgado Lapa Trancoso, Ibon Doval, Francesco Maglia

### **Projet 41 A voir & être**

Atelier d'architecture : **BBH architectes Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Argjend Hasani, Julien Bruggisser, Alexandre Berset, Francisco Rodriguez

### **Projet 43 Ipso Facto**

Atelier d'architecture : **A-trait Architectes Sàrl**, Genève

Collaborateurs : Philippe Dominguez, Alessandro Bragnon, Victor De Almeida, Kevin Oesterlé

Atelier d'architecture paysagère : **Felix Brüssow**, architecte paysagiste & Illustrateur, Genève

Bureau d'ingénieur : **MF Ingenierie Sàrl**, Genève

Collaborateurs : Marco Forte

### **Projet 44 HORUS**

Atelier d'architecture : **Kunik de Morsier architectes Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Valentin Kunik, Guillaume de Morsier, Nicolas Besson, Gaspard Garcier, Nicolas Baechtige

Bureau d'ingénieur : **Bois initial**, Morges

Collaborateurs : Reto Emery

### **Projet 45 Dites-le avec des fleurs**

Atelier d'architecture : **Transversal architectes**, Lausanne

Collaborateurs : Xavier Marlaire, Eléonore Ambroise

Atelier d'architecture paysagère : **Les carnets verts**, Le Cerneux-Pequignot

Collaborateurs : Martin Cornil, Xavier Drezet

#### **Projet 46 Zbeul**

Atelier d'architecture : **Rafaël Schneider architecte**, Vevey

Collaborateurs : Jacques Tran, Brice Jean-François

#### **Projet 47 Walabok**

Atelier d'architecture : **BBB - Bureau Baptiste Blot**, Zurich

Atelier d'architecture associé : **Forme Architecte**

Collaborateurs : Clément Maître, Robinson Neuville

#### **Projet 48 COUCOU**

Atelier d'architecture : **Leyla Ilman Yörür**, Stäfa

Collaborateurs : Orkun Kasap

#### **Projet 49 SENTA'S BALLAD**

Atelier d'architecture : **Architectes Maria Eskova, Valentin Chrétien**, Lausanne

Collaborateurs : Maria Eskova, Valentin Chrétien

#### **Projet 50 FENETRE SUR PARC**

Atelier d'architecture : **ESPOSITO + JAVET architectes**, Lausanne

Collaborateurs : Anne-Catherine Javet, Alfonso Esposito, Tommaso Alberghi, Claudia Awad, Gian Marco Maddalena, Maureen Soupe, Sylwia Strzelczyk

Atelier d'architecture paysagère : **L'Atelier du Paysage Sàrl**, Lausanne

#### **Projet 52 a room with a view**

Atelier d'architecture : **TAU Architectes**, Sion

Collaborateurs : Gilbert Favre, Michèle Jemini, Guillaume Rieser, Enayatullah Salehi

Atelier d'architecture paysagère : **PASS-AGE**, Sion

Collaborateurs : Alban Carron

Bureau d'ingénieur : **BPA Ingénieurs conseils**, Sion

Collaborateurs : Sacha Antille

### **Projet 53 Bella Vista Social Club**

Atelier d'architecture : **Umarchitectes sàrl**, Carouge

Collaborateurs : Martella Ubaldo, Estela Couto, Azemar Olivier

Atelier d'architecture paysagère : **Clément DEPRADE**, Genève

Collaborateurs : Clément Déprade, Axel Abensur

Bureau d'ingénieur : **INGEA SA- Ingénieurs Civil**, Lausanne

Collaborateurs : Rui Pedro Lourenço, Sébastien Corthay

### **Projet 54 CORAIL**

Atelier d'architecture : **G.M. Architectes Associés**, Genève

Collaborateurs : Christophe Ganz, Fata Mustafic

Atelier d'architecture associé : **GUILLERMO FUNCIA**, Genève

### **Projet 55 200 vues sur le lac**

Atelier d'architecture : **M+B Zurbuchen.Henz Sàrl**, Lausanne

Collaborateurs : Maria Zurbuchen-Henz, Bernard Zurbuchen, Zoloo Asgan, Christian Fankhauser, Anna Zurbuchen, Léonard Darbelay

### **Projet 57 SQUARE BEAUREGARD**

Atelier d'architecture : **m3 ARCHITECTURE SA**, Genève

Collaborateurs : Dominique Zanghi, Marco Frusciante, Obdulia Torres Gallardo

### **Projet 58 la maison dans les roses**

Atelier d'architecture : **Mei studio Sàrl**, Belfaux

Collaborateurs : Alexis Luc, Fabrice Schwaller

### **Projet 59 ARCHIPELAGO**

Atelier d'architecture : **Azzola Durisch Architekten**, Zurich

Collaborateurs : Thomas Durisch, Roberto Azzola

### **Projet 60 ENSEMBLE**

Atelier d'architecture : **Guidotti Architetti SA**, Monte Carasso

Collaborateurs : Alex Schwaller, Federica Valli

Atelier d'architecture associé : **Zaluska Mateusz**, Bâle

### **Projet 61 T'as vu le lac ?**

Atelier d'architecture : **cheseauxrey sàrl**, Sion

Collaborateurs : Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Elodie Gillioz

Atelier d'architecture associé : **memento architecture sàrl**, Sion

Collaborateurs : Bob Morard, Tiago Feliciano

### **Projet 62 BELVEDERE**

Atelier d'architecture : **Antoine Voisard**, Porrentruy

Atelier d'architecture paysagère : **Atelier Grept sàrl**, Saint-Gingolph

Collaborateurs : Clotilde Rigaud, Yannick Missou, Lionel Lauck

### **Projet 63 QUADRIFOLIUS**

Atelier d'architecture : **Itten+Brechbühl SA**, Lausanne

Collaborateurs : Berta Urgel, Luis Roque, Romain Lovey, Laurent Gerbex, Jordi Oriol,

Alessandra Tarara, Mathilde Hirlemann, Alicia Fullana, Patrick Burgy, Annina Pereira



## 6. Présentation des projets classés

## **1<sup>er</sup> rang / 1<sup>er</sup> prix**

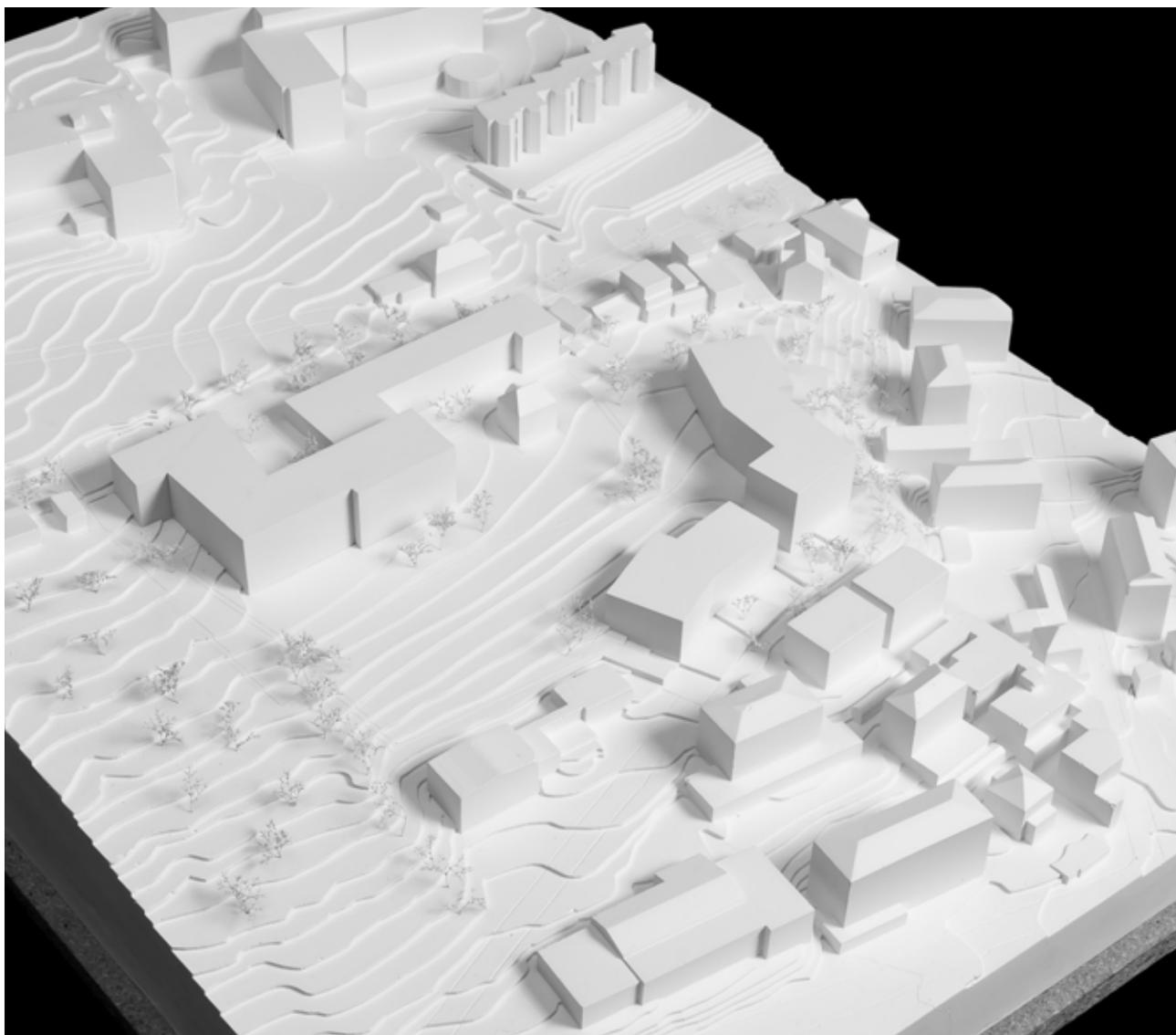
### **Projet 42 Robin Hood**

Atelier d'architecture : **LVPH architectes sàrl**, Fribourg

L'espace vert du cimetière de Beauregard sera étendu et délimité à la fois par des bâtiments le long de l'avenue Edouard-Dubois et en limite du quartier existant de Maillefer, ainsi que par l'Eglise néo-apostolique. Il en résulte un vaste espace ouvert qui met en scène l'étendue généreuse et la vue magnifique sur le lac, lesquelles constituent les qualités les plus importantes de la parcelle. La villa existante est conservée et transformée en espace communautaire pour les habitants du quartier. Les caractéristiques de la villa, en tant que réminiscence de l'histoire du lieu, sont à conserver même lors de modifications touchant à la façade.

Le parc est une prairie fleurie plantée de quelques grands arbres solitaires et parcourue d'un réseau de chemins qui assure la perméabilité du site au public, aussi bien parallèlement que perpendiculairement à la pente. L'implantation des bâtiments très bien articulée avec la morphologie du terrain permet de maintenir inchangée l'essentiel de la topographie des espaces ouverts ; cette économie du sol est vivement appréciée. La proposition de disposer les terrasses des appartements du rez-de-chaussée le long des bâtiments est saluée. Elles doivent être développées en une transition douce vers le parc. Les deux corps de bâtiment le long de l'avenue Edouard-Dubois forment une petite place d'entrée ouverte sur l'avenue et un point de raccord précis avec le parc. La rue Gabriel-Lory est prolongée et, grâce à un mur de soutènement en zigzag, devient une terrasse qui sert de belvédère, place de jeu et lieu invitant au séjour, et qui mène à l'avenue Edouard-Dubois en suivant l'espace vert du quartier Maillefer. Les rayons de braquage des pompiers et camions de livraison doivent être garantis dans les parties angulaires. Tous les accès et adresses se trouvent logiquement sur l'avenue Edouard-Dubois et sur la nouvelle desserte. Les bâtiments articulent et déterminent des typologies d'espaces ouverts très contrastés : d'un côté l'espace public densément aménagé, ajusté et en négociation avec la topographie et, de l'autre côté, la prairie libre, généreuse et préservée. Cette posture explicite et rationnelle fixe une règle logique qui résistera lors du développement du projet ; de même devront être absolument maintenus, l'économie du sol et d'expression de l'espace ouvert du grand pré. Une thématization des usages extérieurs peut éventuellement être envisagée à proximité de la villa maintenue.

Les quatre bâtiments sont de profondeurs différentes. Ils sont répartis en deux couples, qui définissent chacun un passage piétonnier entre la rue et le parc, et leurs volumes forment une tête à chacune de leurs extrémités. Les bâtiments ont une hauteur modérée qui varie de 3 à 6 niveaux en fonction des situations permettant un parfait accrochage au tissu bâti et une intégration harmonieuse.



Les logements sont organisés en une séquence d'espaces de tailles différentes, sur toute la profondeur des bâtiments. Ils sont conçus sans corridor et ont une double orientation à la fois sur le parc et sur la ville. D'une manière générale, les appartements sont trop petits et doivent être agrandis aux tailles prescrites, ce qui va conduire à une réduction du nombre de logements. La taille des loggias est à optimiser dans la profondeur et doit être thématisée architecturalement. Les halls d'entrée et les cages d'escaliers devraient être planifiés de manière plus généreuse, notamment pour renforcer le caractère urbain des bâtiments.

Une plus grande hauteur sous plafond, en corrélation à la parfois grande profondeur des volumes pourrait améliorer la qualité des appartements. De plus, la transition de l'intérieur vers l'extérieur pour les studios adjacents aux entrées d'immeuble est à optimiser.

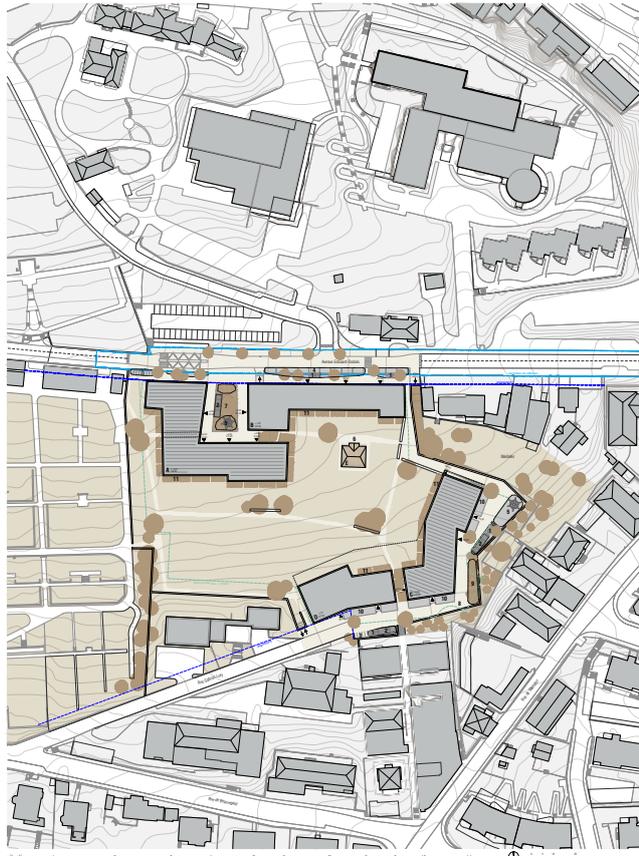


Au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> sous-sol des bâtiments situés le long de l'avenue Edouard-Dubois, il y a des inexactitudes concernant les voies de circulations, la position des rampes et les noyaux desservant les immeubles. En outre, l'accès des pompiers aux logements orientés vers le parc des bâtiments sud doit être vérifié. Une construction par étapes est rendue possible de manière simple grâce aux deux groupes de bâtiments projetés.

La conception des façades en tant que murs crépis, percés de fenêtres de tailles différentes et avec l'expression marquée d'un socle paraît fondamentalement juste, mais pas encore aboutie.

Les proportions diverses des fenêtres doivent être précisées dans leur composition en adéquation avec les intentions urbanistiques. De même, le socle devrait réagir de manière plus variée aux différents lieux. Comme les façades importantes vers le parc et le lac sont manquantes, il subsiste une certaine incertitude concernant l'expression architecturale finale. La matérialisation en tant que bâtiments maçonnés, ayant une bonne inertie climatique, est en rapport avec le concept urbanistique, et en parfaite adéquation avec la manière de construire minérale, caractéristique à Neuchâtel. La construction en double mur des parties de socle est à vérifier avec le concept des murs maçonnés simples.

D'un point de vue général, le projet convainc avant tout par la solution urbanistique proposée, qui concentre la masse construite sur la périphérie et crée un espace de parc central, qui parvient à intégrer de manière impressionnante dans le projet l'étendue paysagère propre au lieu. Du point de vue de l'architecture et de la matérialisation, les principes fondamentaux concernant la volumétrie, les typologies de logements et la composition des façades sont corrects, mais il subsiste un besoin d'amélioration de la formulation de ces différents thèmes.



**PROJET ARCHITECTURAL**

Un concours d'architecture a été lancé en 2012. L'objectif était de concevoir un quartier de Beauport et de créer un espace public unique au sein du projet. L'objectif principal du concours était de créer un espace public unique au sein du projet.

**LES CONSTATS**

Le quartier de Beauport est un quartier ancien et historique. Il est caractérisé par ses bâtiments anciens, ses rues étroites et ses jardins. Le quartier est situé dans un environnement urbain dense et est entouré de bâtiments anciens.

**L'ESPACE DE REVISION**

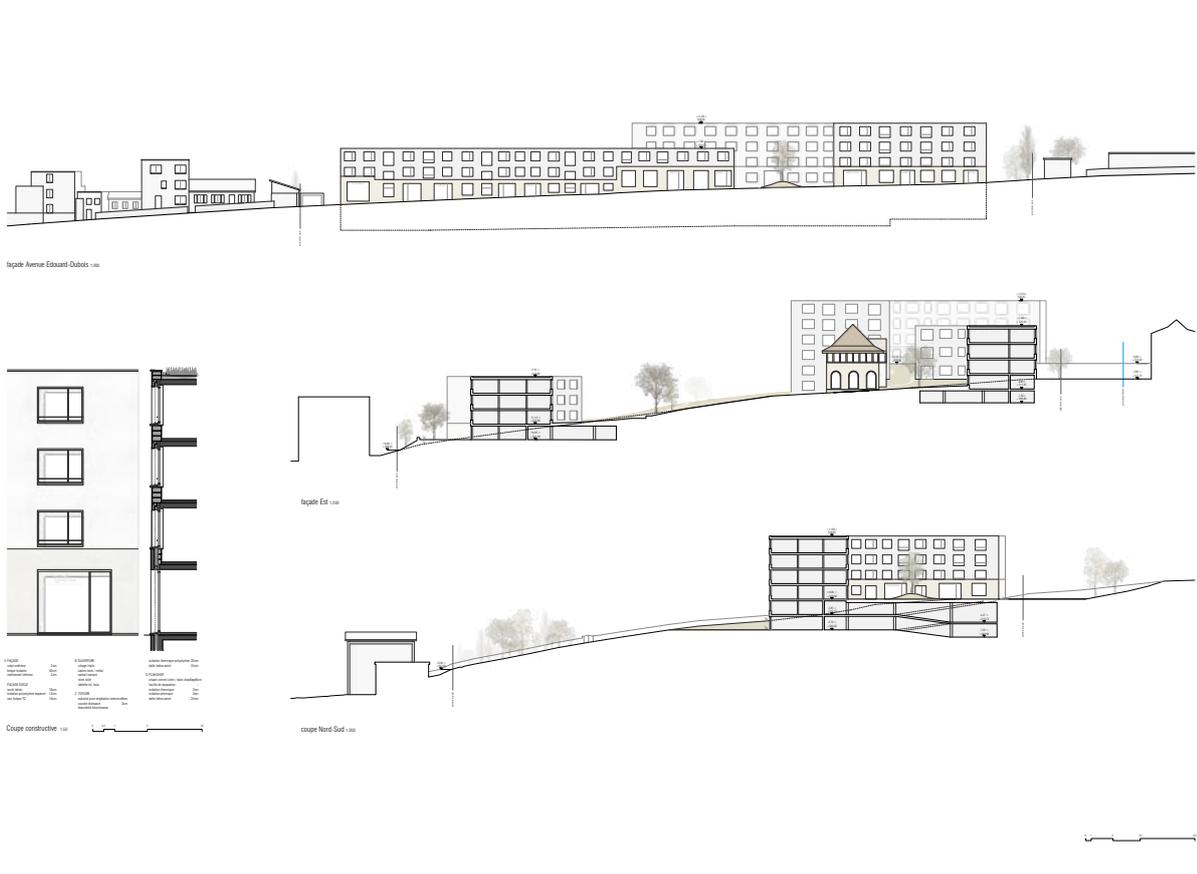
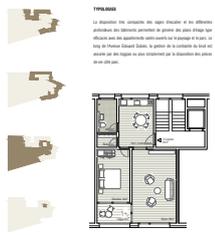
L'objectif du concours était de créer un espace public unique au sein du projet. L'objectif principal du concours était de créer un espace public unique au sein du projet.

**LES FACS**

Les façades des bâtiments sont un élément important de l'architecture. Elles sont caractérisées par leur style et leur forme. Les façades des bâtiments sont un élément important de l'architecture.

**LES VILLES DE BEAUPORT**

Les villes de Beauport sont un élément important de l'architecture. Elles sont caractérisées par leur style et leur forme. Les villes de Beauport sont un élément important de l'architecture.



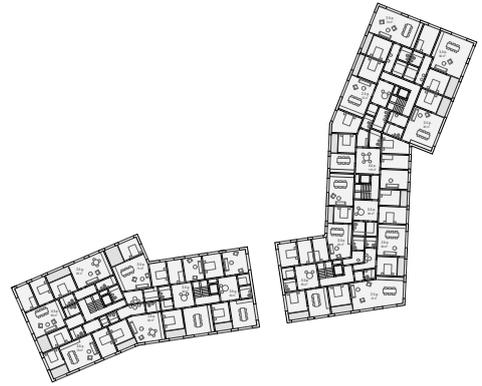
"Common circulation quarter Beaupré-Duval" - Robin Hood



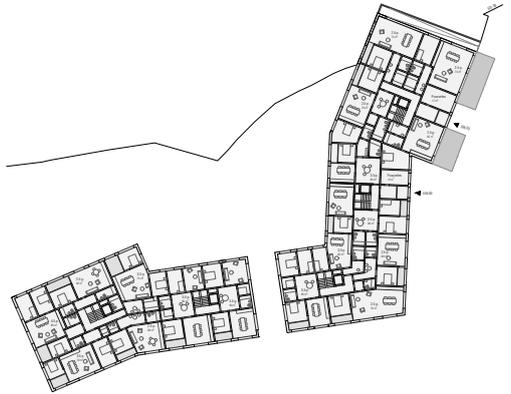
étage type 1.00



rez 1.00



étage type 1.00



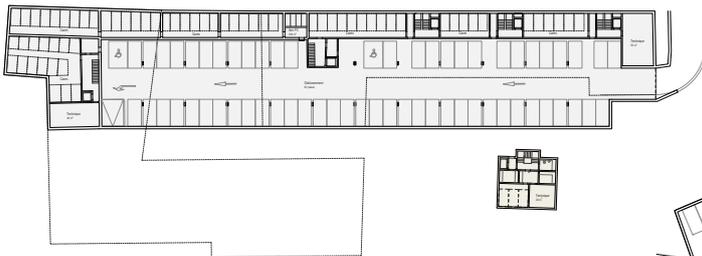
+1.00



"Common circulation quarter Beaupré-Duval" - Robin Hood



-1.5 - 2.00



-3.00



rez supérieure 1.00



rez inférieur 1.00



## **2<sup>e</sup> rang / 2<sup>e</sup> prix**

### **Projet 12 Le Jardin d'Edward**

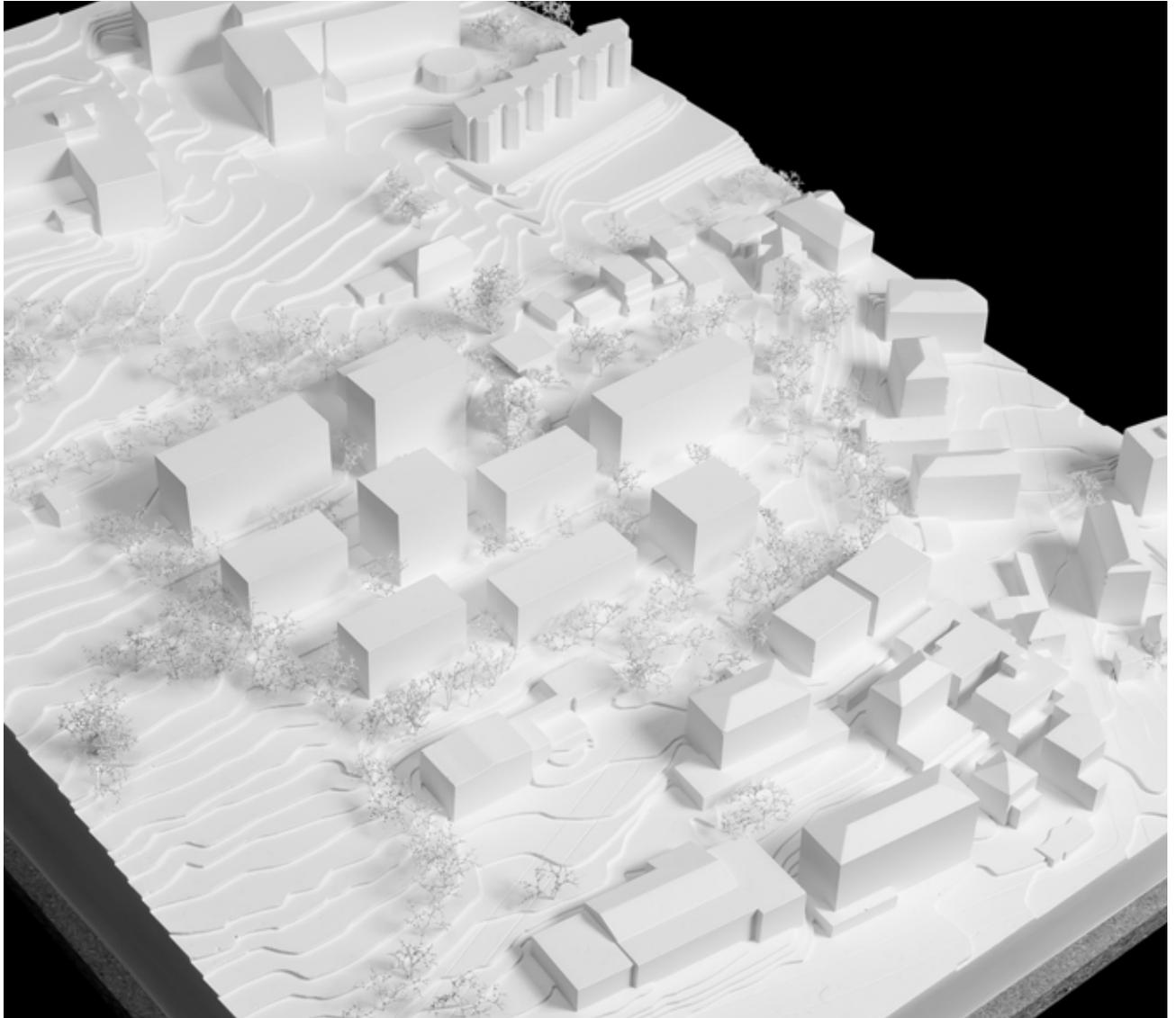
Atelier d'architecture : **frundgallina architectes**, Neuchâtel

Le parti proposé repose sur une réinterprétation du langage urbain et architectural de la Ville de Neuchâtel qui s'est développé au cours des siècles précédents. Il s'agit d'une composition de bâtiments aux formes simples implantés judicieusement pour exploiter la pente et offrir des vues sur le paysage. Entre les murs de soutènement et les replats en terrasse caractéristiques se développent des jardins, des placettes, des cheminements qui offrent aux habitants de ce futur quartier une qualité de vie et de sociabilité indéniables. Les bâtiments placés en quinconce sur trois rangées proposent trois typologies différentes qui offrent des volumétries nuancées et augmentent les dégagements sur le lac. Malgré cela un nombre certain d'appartements ne dispose pas de vue sur le sud et le bâtiment au nord-est fait obstacle aux dégagements actuels des propriétés tierces en amont.

Les accroches avec le quartier environnant et son histoire sont habiles. Au nord, sur l'avenue Edouard-Dubois, l'échelle et le caractère des aménagements paysagers, mur, entrée du parking, placette, entrent en résonance avec le contexte et permettent de mettre en valeur la maison de maître. Au sud, la rue Gabriel-Lory se transforme en un cheminement de mobilité douce placé au droit de la rupture de pente qui dessert l'ensemble du quartier. Les parcours d'est en ouest s'inscrivent dans la continuité des parcours du parc du cimetière et offrent des espaces communs.

Comme déjà évoqué, si en première lecture les bâtiments apparaissent similaires, ils offrent des typologies nuancées qui enrichissent par leurs différences la qualité de vie du quartier. La première famille de bâtiments affiche une profondeur fixe de 12 mètres et des longueurs variables articulées autour d'une cage d'escalier éclairée naturellement. La deuxième de 16 mètres de profondeur s'organise autour d'une cage d'escalier centrale et la troisième repose sur un dispositif de coursives pour palier les nuisances sonores émanant de l'avenue Edouard-Dubois. A l'exception des studios et des 2.5 pièces, les appartements proposent des typologies traversantes «en baïonnette» lumineuses s'ouvrant sur deux, voir trois côtés. Les balcons sont traités en loggia, sauf ceux du bâtiment de la troisième famille. Au rez-de-chaussée les appartements s'ouvrent sur des jardinets privatifs.

Ce nouveau quartier, à la richesse de vie indéniable, dégage par sa matérialité en bois un caractère chaleureux. Les nuances proposées dans les choix typologiques se retrouvent dans l'expression des bâtiments des trois familles. Cette variété bienvenue ne porte pas préjudice à l'image unitaire de l'ensemble. La question que pose cette expression en bois est de savoir si la lecture de cette «ville minérale», à laquelle les auteurs font référence pour leur parti, est dénoncée en termes d'expression par cette matérialité étrangère.



Sur le plan de la durabilité, le projet est exemplaire. Il s'inscrit dans la topographie et la respecte, ne creusant que les volumes minimums nécessaires. Il propose un seul parking compact le long de la rue Gabriel-Lory, ce qui permet de préserver un maximum de pleine terre sur le site. Il nécessite cependant d'importants terrassements.

Le choix de ne construire en béton que les parties en contact avec le terrain et de réaliser les parties hors-sol (structure et façade) en bois participe aussi pleinement de cette préoccupation environnementale. Ajouté à ces choix premiers, ce dispositif constructif répétitif est économiquement intéressant.

Maquette d'architecture paysagère - Le Jardin d'Edvard



Le projet propose une composition de bâtiments et d'espaces verts qui s'intègre à l'existant et contribue à la qualité de l'environnement urbain. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins diversifiés, offrant des logements adaptés à différents types de familles et de modes de vie. L'attention est portée sur la qualité de l'habitat, avec des espaces communs et des équipements qui favorisent le lien social et le bien-être des habitants.



Le projet est conçu pour être durable et résilient, avec des matériaux de construction de qualité et des solutions techniques innovantes. L'objectif est de créer un quartier vivant et agréable, où les habitants peuvent profiter pleinement de leur environnement. Le projet est soutenu par les autorités locales et les habitants, qui ont participé à la conception et à la mise en œuvre de l'opération.

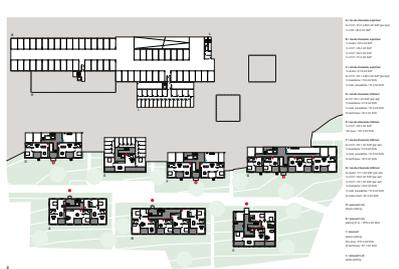
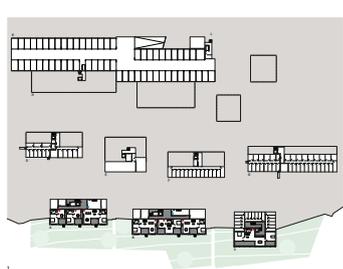
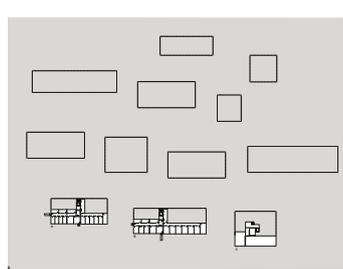
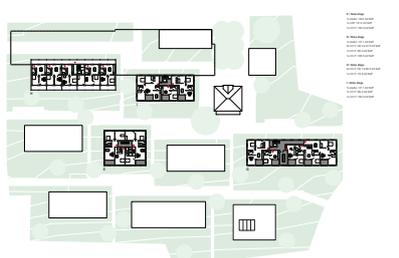
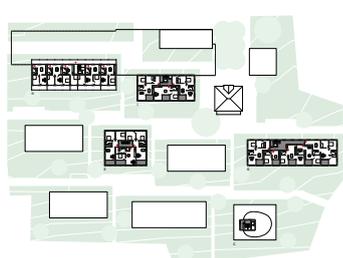
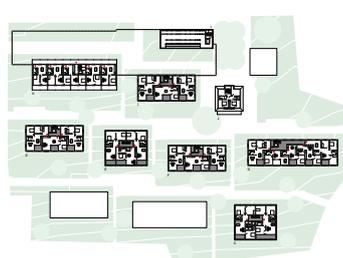
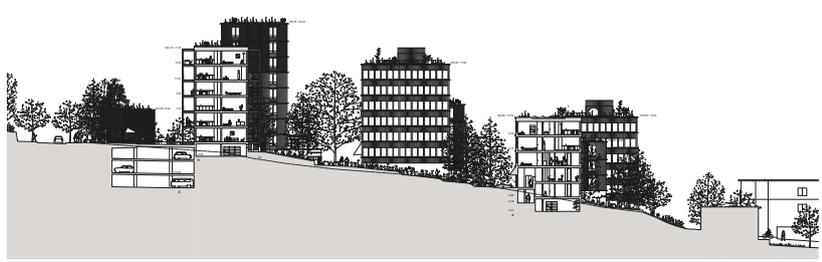
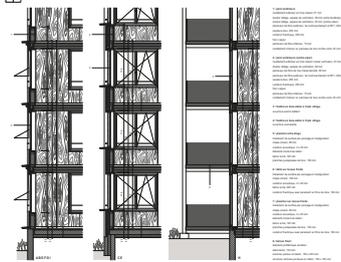


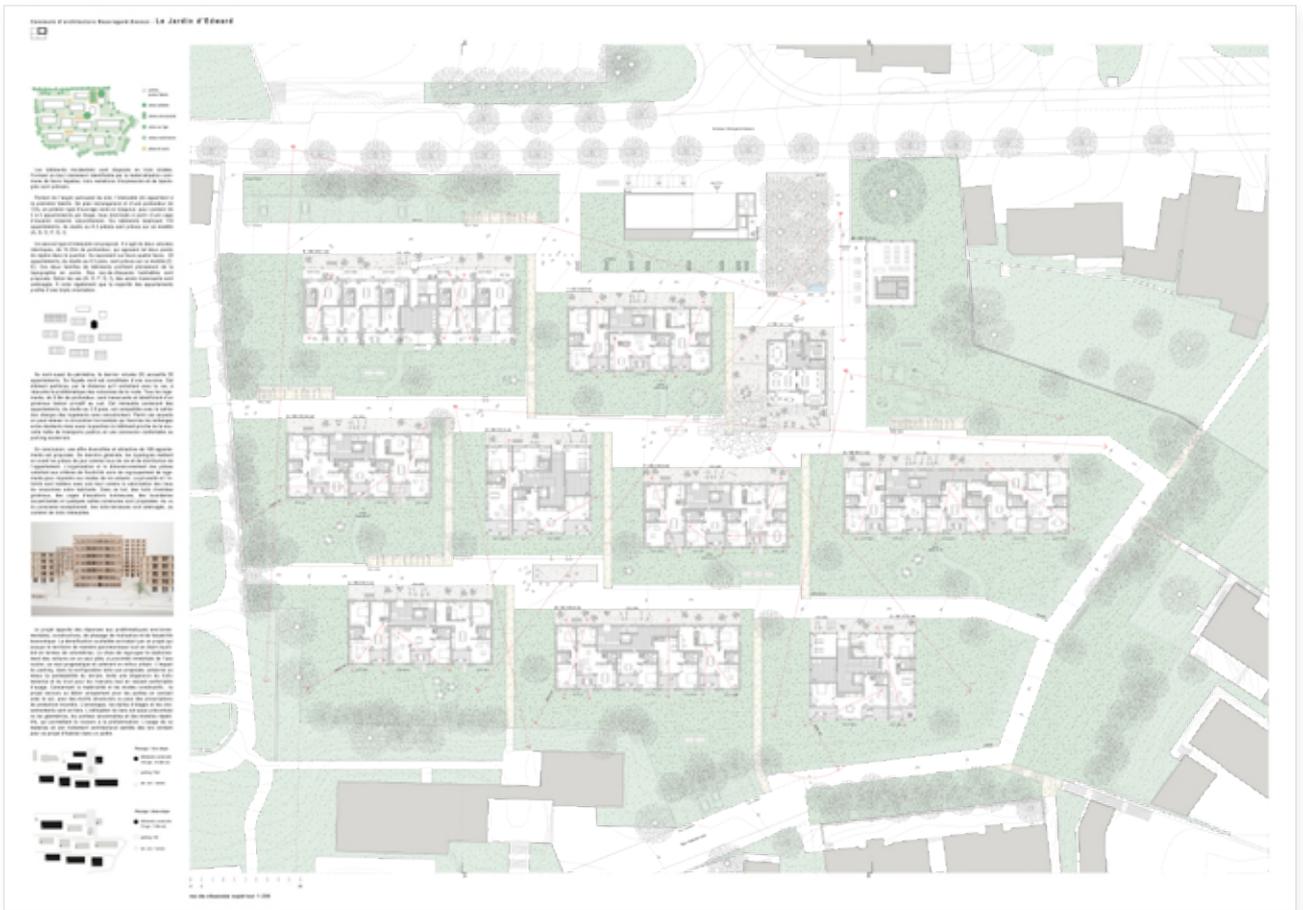
Le projet est une réponse à un besoin réel de logements de qualité dans un quartier en pleine croissance. Il contribue à améliorer le cadre de vie des habitants et à renforcer le tissu social du quartier. Le projet est une référence pour les opérations d'habitat collectif de qualité.

Le projet propose une composition de bâtiments et d'espaces verts qui s'intègre à l'existant et contribue à la qualité de l'environnement urbain. Les bâtiments sont conçus pour répondre à des besoins diversifiés, offrant des logements adaptés à différents types de familles et de modes de vie. L'attention est portée sur la qualité de l'habitat, avec des espaces communs et des équipements qui favorisent le lien social et le bien-être des habitants.



Maquette d'architecture paysagère - Le Jardin d'Edvard





### **3<sup>e</sup> rang / 3<sup>e</sup> prix**

#### **Projet 56 passe-moi les jumelles**

Atelier d'architecture : **apaar sàrl**, Genève

Atelier d'architecture paysagère : **apaar sàrl**, Genève

Le jury a apprécié ce projet qui reconnaît le caractère exceptionnel du site : la proposition cherche à valoriser les dégagements vers le lac et le grand paysage, joue habilement avec la topographie et préserve un bel espace ouvert en relation avec le cimetière.

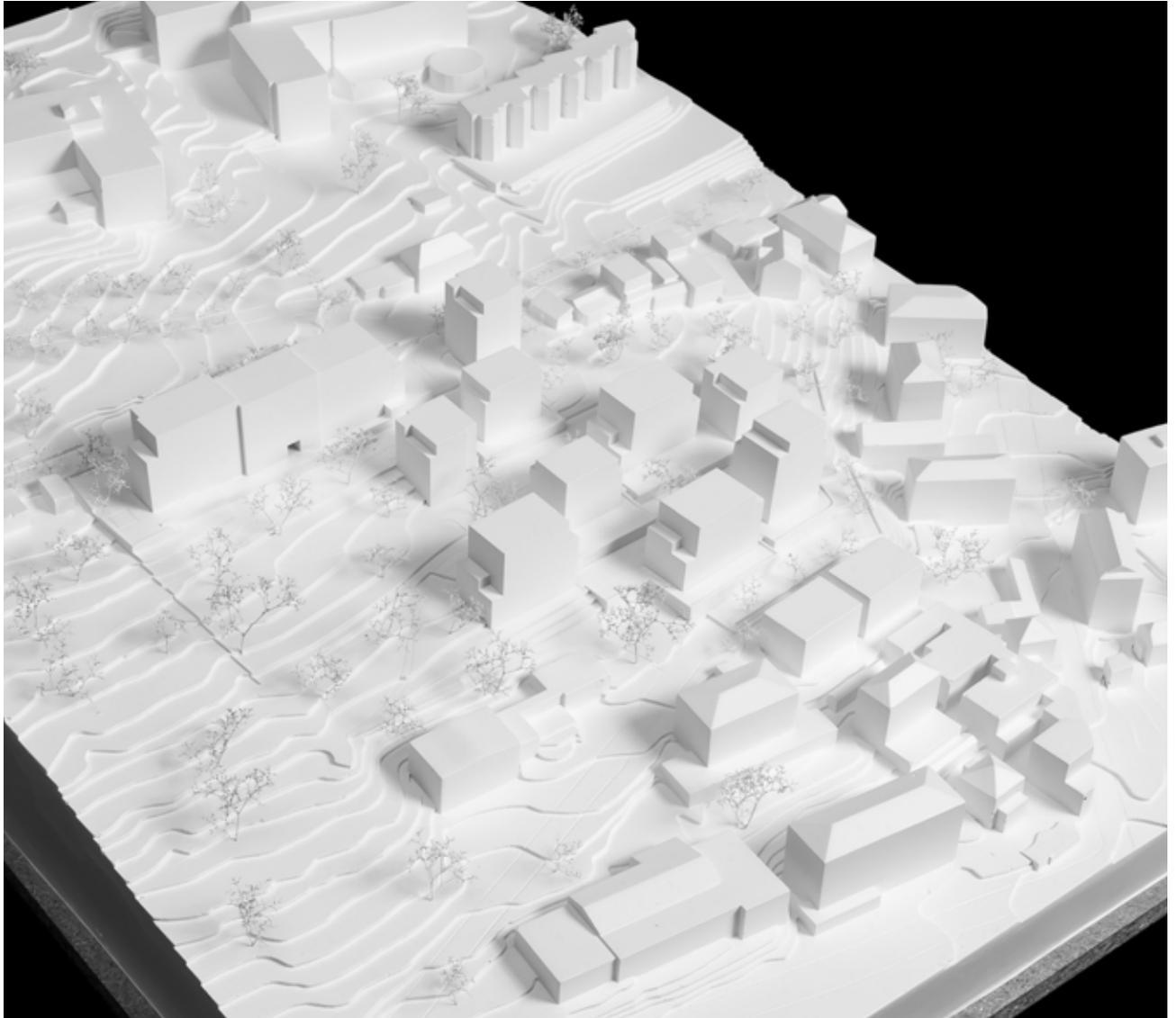
L'implantation des bâtiments répond aux particularités du site : un bâtiment en longueur, séquencé en 3 parties côté avenue Edouard-Dubois, crée un parc ouvert au sud-ouest, tandis que des volumes compacts, permettant des échappées visuelles, dialoguent avec le quartier de Maillefer au sud et à l'est. L'échelle et l'espace entre le quartier et l'avenue Edouard-Dubois correspondent bien à celles de l'avenue.

Des variations de volumes et de toitures relient le tout pour offrir une image d'ensemble contextualisée.

Le caractère neuchâtelois des bâtiments implantés sur des terrasses de pleine terre permet de dégager des petites places et ruelles accueillantes et bien proportionnées, offrant au quartier une identité forte et ancrée dans son voisinage. Une délicate attention est portée à l'articulation entre l'espace public et les logements, à l'intégration des vélos, aux usages quotidiens. Des cheminements relient le cimetière à l'ensemble à travers un nouveau «parc Beauregard». La proposition du «chemin du Belvédère», judicieusement implanté, connecte le haut et le bas aux abords du site ; il ouvre un dialogue entre le nouveau quartier et les bâtiments existants.

Le traitement des volumes est intéressant, tant dans ses relations spatiales que dans la déclinaison de son langage architectural ; toutefois le bâtiment le long de l'avenue Edouard-Dubois peine à s'intégrer dans l'ensemble de la composition.

Les porches d'entrées et cages d'escaliers situées en façade nord, tout comme les prolongements extérieurs des logements, enrichissent le langage architectural et offrent une échelle humaine au nouveau tissu construit. L'entrée, pièce centrale de l'appartement, distribue de part et d'autre cuisine-loggia et salon, et crée des séquences spatiales intéressantes. La construction, avec une façade de briques isolantes crépies à la chaux et des planchers mixtes, est simple, efficace et économiquement intéressante.



Les typologies des appartements, le traitement des espaces ouverts, ainsi que l'expression architecturale dans son ensemble font référence à un langage classique et cohérent. L'économie du sol est appréciée.

Le jury salue les intentions justes et les réponses précises d'un projet contextuel et maîtrisé.



« Passe-moi les jumelles »

Le projet de quartier Beauregard-Dessus est un projet d'habitat collectif de grande envergure, qui vise à créer un cadre de vie moderne et durable. Le quartier est situé dans un secteur en pleine expansion, et le projet vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement, de services et de transports.

**Les enjeux du projet**

Le projet de quartier Beauregard-Dessus est un projet d'habitat collectif de grande envergure, qui vise à créer un cadre de vie moderne et durable. Le quartier est situé dans un secteur en pleine expansion, et le projet vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement, de services et de transports.

**Les objectifs du projet**

Le projet de quartier Beauregard-Dessus est un projet d'habitat collectif de grande envergure, qui vise à créer un cadre de vie moderne et durable. Le quartier est situé dans un secteur en pleine expansion, et le projet vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement, de services et de transports.

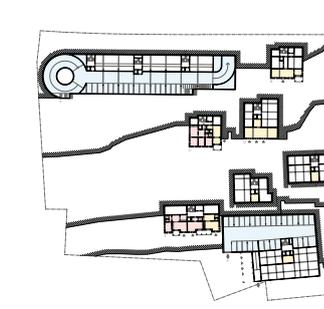
**Les caractéristiques du projet**

Le projet de quartier Beauregard-Dessus est un projet d'habitat collectif de grande envergure, qui vise à créer un cadre de vie moderne et durable. Le quartier est situé dans un secteur en pleine expansion, et le projet vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement, de services et de transports.



**Conclusion**

Le projet de quartier Beauregard-Dessus est un projet d'habitat collectif de grande envergure, qui vise à créer un cadre de vie moderne et durable. Le quartier est situé dans un secteur en pleine expansion, et le projet vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement, de services et de transports.

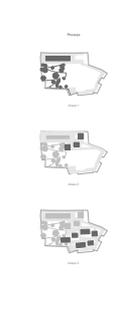


**Annexes**

Le projet de quartier Beauregard-Dessus est un projet d'habitat collectif de grande envergure, qui vise à créer un cadre de vie moderne et durable. Le quartier est situé dans un secteur en pleine expansion, et le projet vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement, de services et de transports.

**Annexes**

Le projet de quartier Beauregard-Dessus est un projet d'habitat collectif de grande envergure, qui vise à créer un cadre de vie moderne et durable. Le quartier est situé dans un secteur en pleine expansion, et le projet vise à répondre aux besoins de la population en matière de logement, de services et de transports.





#### **4<sup>e</sup> rang / 4<sup>e</sup> prix**

##### **Projet 03 Ainsi volent les hirondelles**

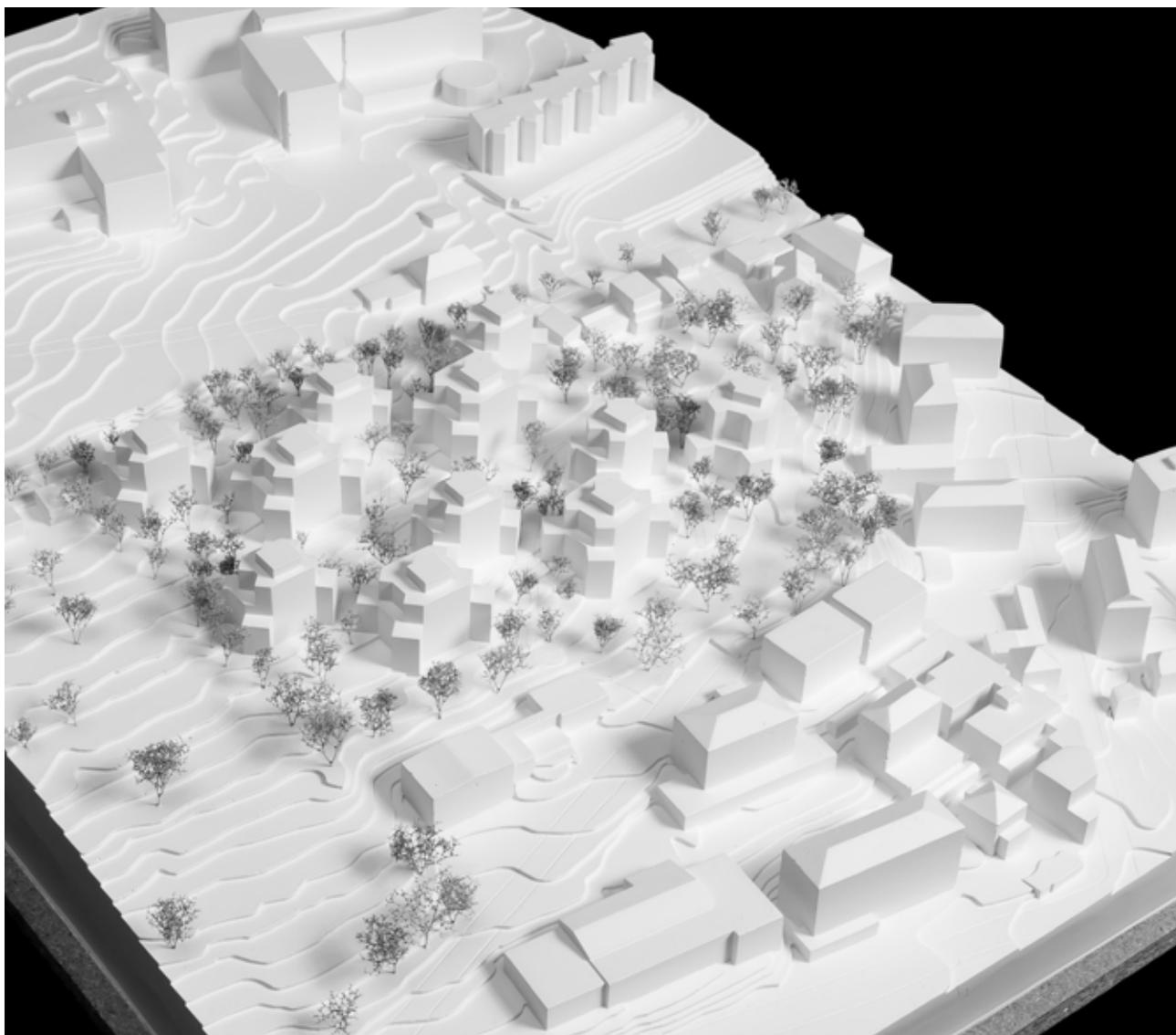
Atelier d'architecture : **Nicolas de Courten architectes sàrl**, Lausanne

Atelier d'architecture paysagère : **Interval paysage**, Chavannes-Près-Renens

Le projet propose une morphologie découpée formée d'une succession de modules emboîtés qui suivent les courbes de niveau pour former quatre plateaux topographiques distincts. Chaque module est caractérisé par des angles saillants pour permettre soit un assemblage avec le module voisin, soit une césure dans la figure d'ensemble pour offrir des dégagements de vue. La volumétrie des modules s'articule en coupe par une succession de retraits qui séparent les corps bâtis sur les étages supérieurs, permettant une lecture pavillonnaire de l'ensemble.

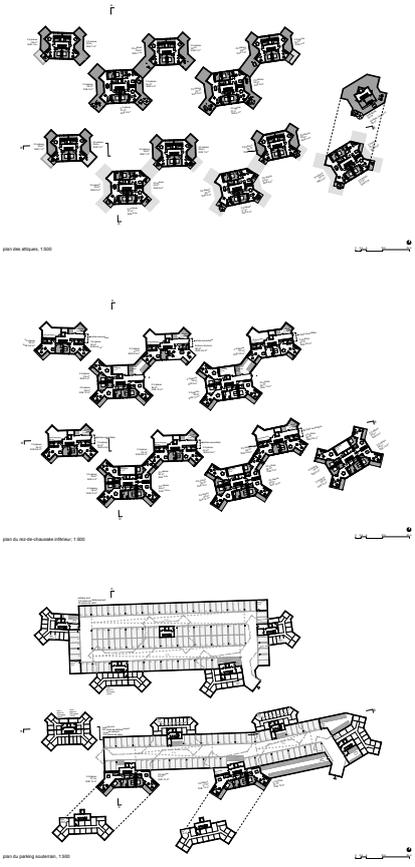
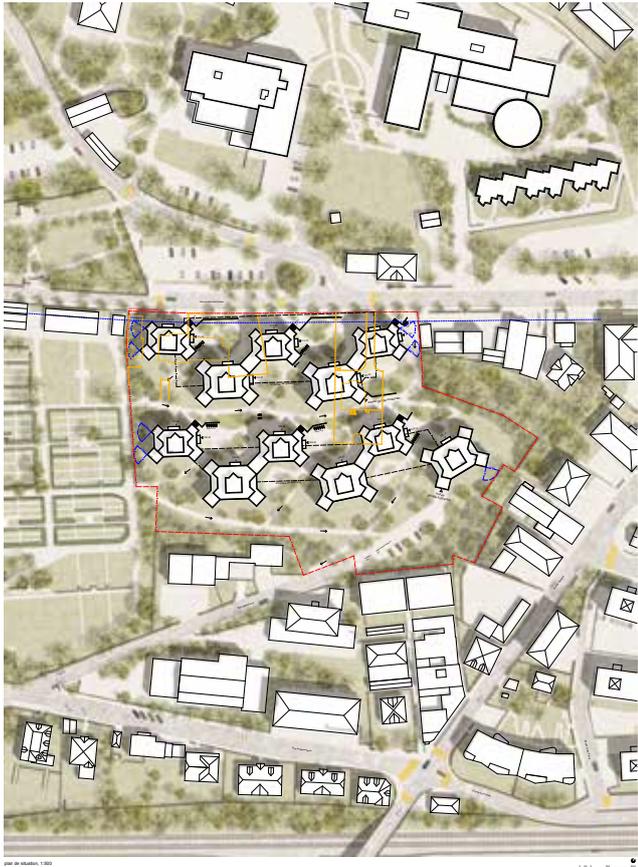
Une première couche de bâti suit l'avenue Edouard-Dubois en formant deux espaces ouverts donnant accès au site. Une seconde couche en contrebas du site articule un front bâti découpé face au lac. Le jury apprécie la subtilité d'un dispositif morphologique qui permet de répondre avec finesse à des situations très différenciées. Il s'interroge sur le principe d'une répétition un peu trop «mécanique» des modules qui auraient pu se différencier, notamment sur le front de l'avenue Edouard-Dubois, pour y apporter une réponse plus spécifique. Les césures entre les modules paraissent un peu aléatoires dans leur disposition à l'intérieur du système et le jury regrette l'aspect de pignon fermé qu'ils génèrent au lieu d'offrir des typologies particulières. La volumétrie bâtie occupe une surface très importante de la parcelle et la répétition des modules de logements engendrera nécessairement une forte couverture du sol par des surfaces en dur pour permettre les accès et répondre aux exigences des services du feu.

Des placettes horizontales, situées au niveau du bâtiment le plus bas de chaque groupe de 3 modules, rassemblent les entrées à une altitude commune. L'horizontale des cours est établie grâce à un mur ou à un talus. Ces lieux peuvent être aisément appropriables par les habitants, cependant la répétition du système peut rendre difficile l'identification de l'adresse de chaque bâtiment. Le réseau de cheminements piétons est bien connecté, deux chemins prolongent les chemins du cimetière et un chemin interne au quartier poursuit le parcours de la rue Gabriel-Lory. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite est assurée. Concernant le garage souterrain relié à l'avenue Edouard-Dubois, le jury s'interroge sur l'accès des véhicules qui se fait à l'intérieur de la parcelle. L'arborisation représentée n'est pas différenciée entre garages souterrains et pleine terre.

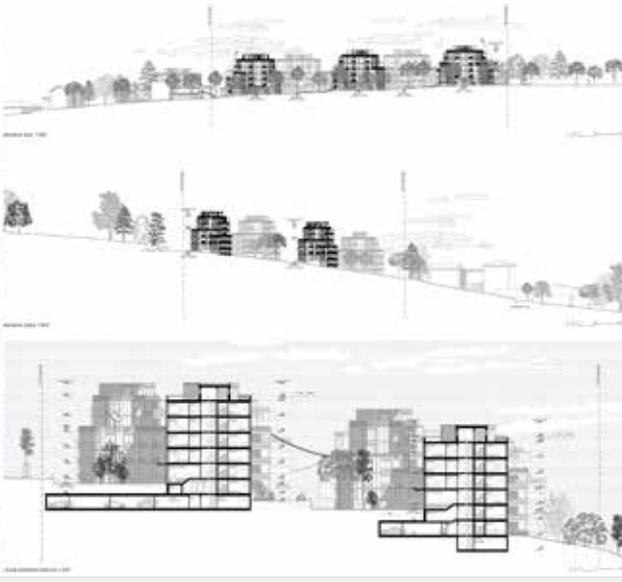


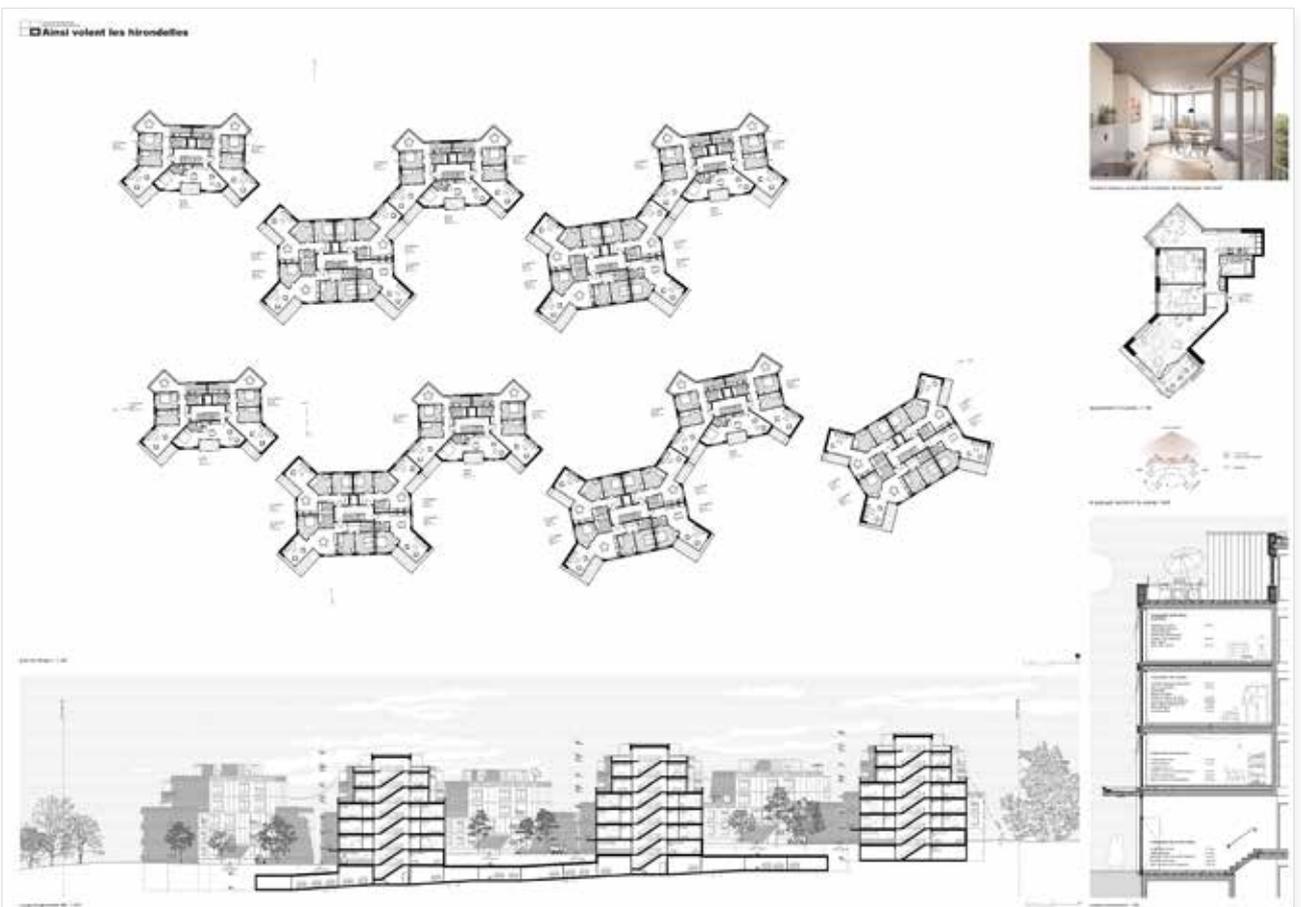
Les typologies des logements sont de très grande qualité, la triple orientation offrant des dégagements de vue et d'ensoleillement très riches et la métrique et les articulations des appartements sont très bien maîtrisés. Les retraits progressifs des volumes sont salués pour la finesse de lecture d'ensemble qui en résulte et pour les grandes qualités de balcons qu'ils offrent aux logements. L'expression architecturale des modules est saluée pour sa finesse proportionnelle et l'élégance de sa plasticité même si le jury estime qu'une plus grande différenciation des teintes et des matériaux des modules en fonction de la spécificité de leur contexte immédiat aurait permis une lecture plus fine et intégrée de l'ensemble.

Ainsi volent les hirondelles



Ainsi volent les hirondelles





## 5<sup>e</sup> rang / 5<sup>e</sup> prix

### Projet 51 OLOF PIRA

Atelier d'architecture : **Lacroix Chessex Architectes**, Genève

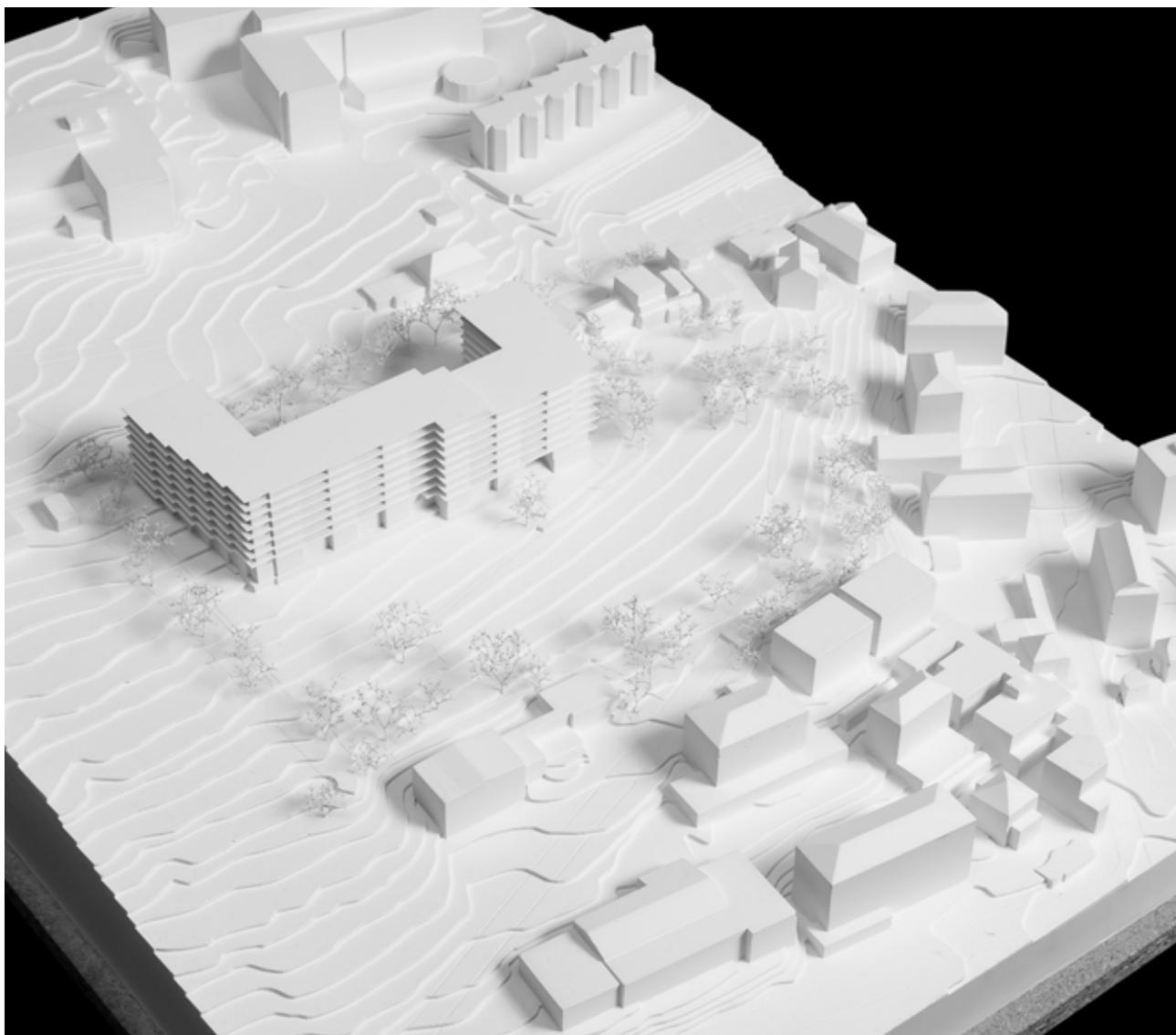
Atelier d'architecture paysagère : **Atelier Descombes Rampini**, Genève

A l'instar d'un manifeste, le projet OLOF PIRA tente de démontrer que le programme peut être installé sur moins de la moitié de la surface à disposition. L'implantation des bâtiments crée une place publique généreuse sur l'avenue Edouard-Dubois. Elle assure également la préservation d'un vaste espace ouvert au sud, parc en continuité du cimetière de Beauregard. Reprenant l'échelle des bâtiments situés au nord de l'avenue Edouard-Dubois, le projet semble vouloir dialoguer avec le grand paysage, celui du lac et des Alpes. Proposant une interprétation volontaire de l'usage mesuré du sol, expressément prescrit par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, il préserve la ressource sol en conservant quelque 12'000 m<sup>2</sup> de pleine terre. Les dimensions du bâtiment posent néanmoins la question de la densification et du rapport d'échelle que les nouvelles constructions doivent respecter avec l'ensemble du bâti existant. La densification à laquelle les communes suisses œuvrent actuellement est réalisable si elle est respectueuse du site et offre un avantage également aux voisins. Dans le cas présent, le parc, à vocation publique, est judicieusement proposé à la collectivité.

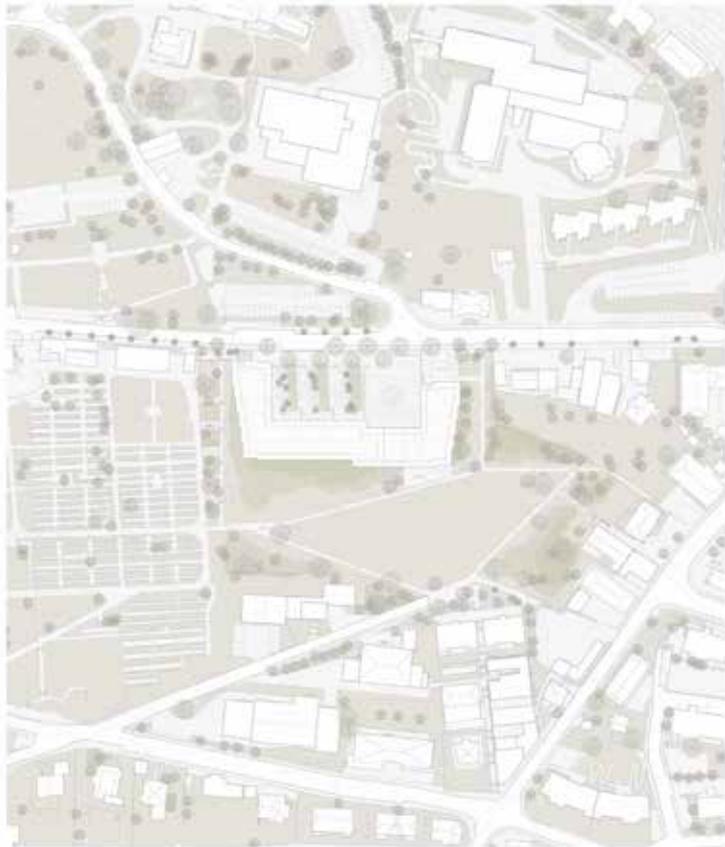
Le parc se connecte aisément au cimetière et à la rue Gabriel-Lory et suggère en sus des liens directs avec la rue de Maillefer. S'il permet une perméabilité nord-sud, il est peu perceptible depuis l'avenue Edouard-Dubois. Il se lit également comme le jardin du bâtiment de logements, la compréhension de sa vocation publique n'est pas immédiate. Une qualification du parc indiquant pertinemment un aménagement peu construit est esquissée, un espace potager évoqué et une sélection végétale proposée.

Le bâtiment en forme de U enferme une place orientée au nord. Celle-ci distribue les différentes entrées comprenant au rez-de-chaussée espaces communs, locaux dédiés aux vélos et aux poussettes. Deux arcades, se proposent d'animer la place qui entretient un lien discret avec le parc par le biais d'un passage dans la façade sud. Salle communautaire et café témoignent également d'une attention au vivre ensemble.

Si le parking dispose d'une offre conforme aux attentes, une rampe bien intégrée et un accès fonctionnel, les surfaces dédiées aux vélos semblent insuffisantes pour accueillir les 460 places de stationnement prescrites.



Le parti permet d'offrir des logements disposant, démocratiquement, tous d'une vue dégagée et des espaces extérieurs, et pour la plupart une double orientation. Les typologies dont les superficies correspondent au programme, s'appuient sur une trame parfaitement réglée et une combinaison d'espaces, justement dimensionnés, agencés de façon à proposer de nombreux logements traversant et faisant adroitement fi des couloirs. Le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> niveau reçoivent en façade sud les grands logements organisés en duplex. Finalement, l'architecture qui exprime une légèreté bienvenue en regard de la volumétrie est cohérente avec les choix constructifs, lesquels attestent d'une réelle préoccupation de la réduction de l'énergie grise.



**LES TERRAINS**

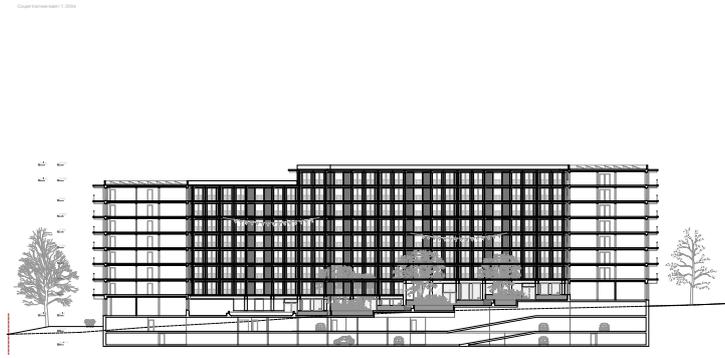
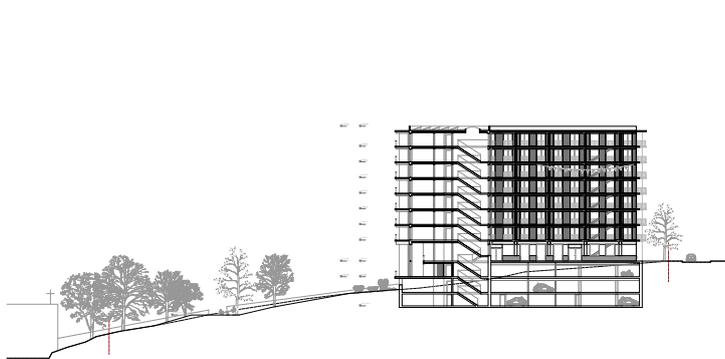
Le terrain est composé de deux parties distinctes, une partie plus élevée et une partie plus basse. La partie plus élevée est caractérisée par une topographie plus accidentée, tandis que la partie plus basse est plus plane et est traversée par des voies de circulation principales.

**LES TERRAINS**

Le terrain est composé de deux parties distinctes, une partie plus élevée et une partie plus basse. La partie plus élevée est caractérisée par une topographie plus accidentée, tandis que la partie plus basse est plus plane et est traversée par des voies de circulation principales.

**LES TERRAINS**

Le terrain est composé de deux parties distinctes, une partie plus élevée et une partie plus basse. La partie plus élevée est caractérisée par une topographie plus accidentée, tandis que la partie plus basse est plus plane et est traversée par des voies de circulation principales.



**LES TERRAINS**

Le terrain est composé de deux parties distinctes, une partie plus élevée et une partie plus basse. La partie plus élevée est caractérisée par une topographie plus accidentée, tandis que la partie plus basse est plus plane et est traversée par des voies de circulation principales.

**LES TERRAINS**

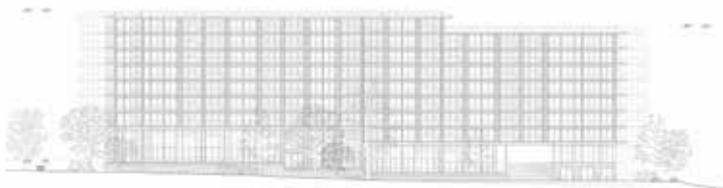
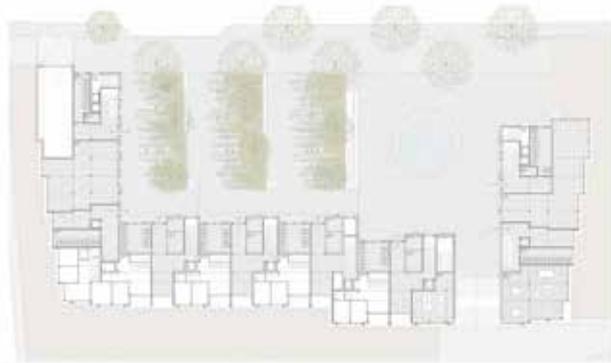
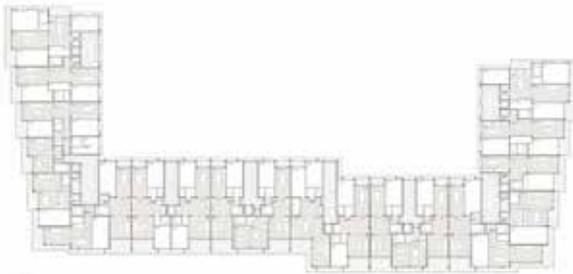
Le terrain est composé de deux parties distinctes, une partie plus élevée et une partie plus basse. La partie plus élevée est caractérisée par une topographie plus accidentée, tandis que la partie plus basse est plus plane et est traversée par des voies de circulation principales.

**LES TERRAINS**

Le terrain est composé de deux parties distinctes, une partie plus élevée et une partie plus basse. La partie plus élevée est caractérisée par une topographie plus accidentée, tandis que la partie plus basse est plus plane et est traversée par des voies de circulation principales.

**LES TERRAINS**

Le terrain est composé de deux parties distinctes, une partie plus élevée et une partie plus basse. La partie plus élevée est caractérisée par une topographie plus accidentée, tandis que la partie plus basse est plus plane et est traversée par des voies de circulation principales.



## 6<sup>e</sup> rang / 6<sup>e</sup> prix

### Projet 22 LACUSTRE

Atelier d'architecture : **EMB 3.0 Lda**, Lisbonne

Atelier d'architecture paysagère : **Baldios Arquitetos Paisagistas Lda**, Lisbonne

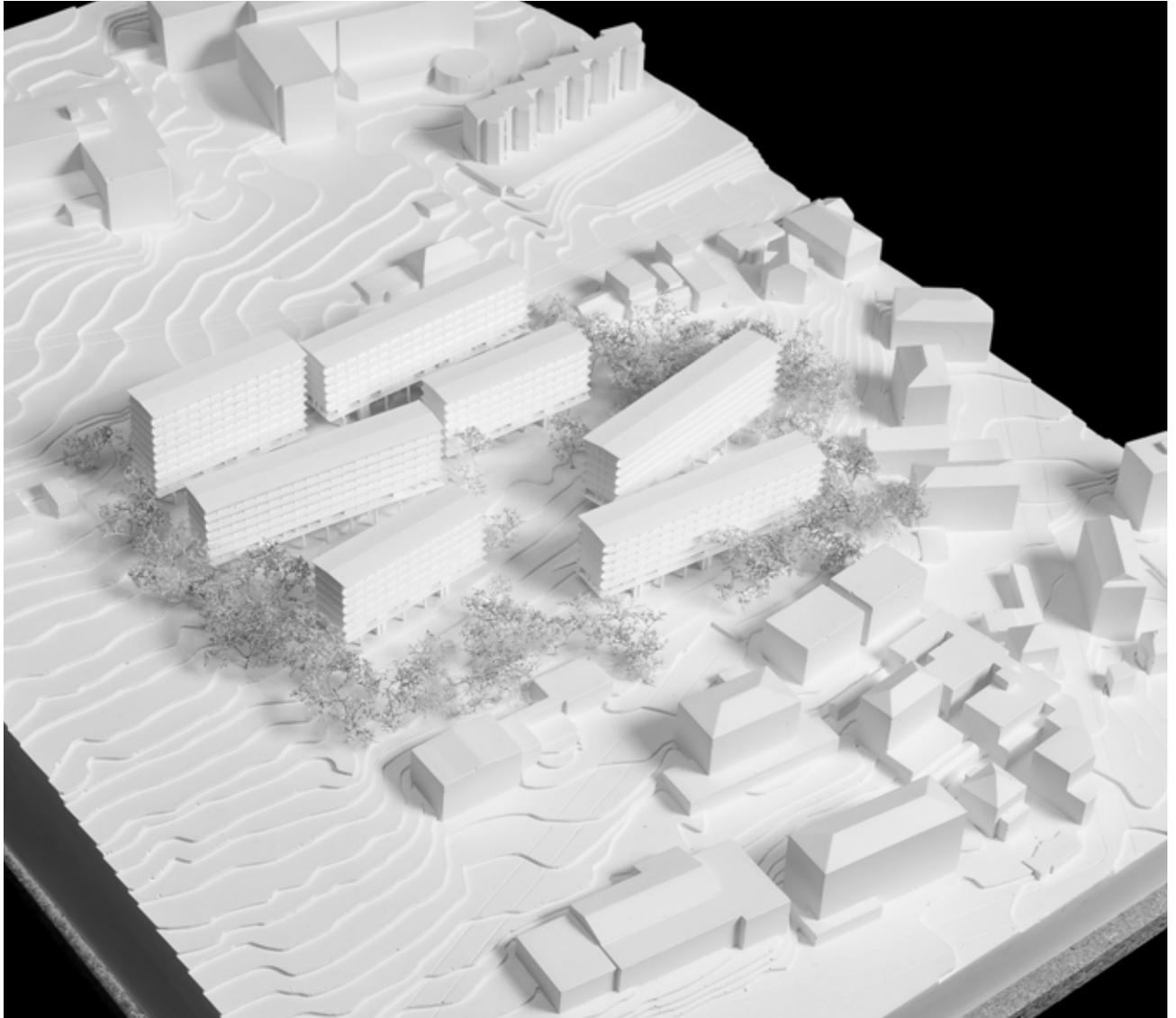
Le projet LACUSTRE convoque la géologie et l'architecture palafittique. Les hauts bâtiments sur pilotis s'implantent parallèlement à la pente, libérant un grand jardin public traversé par une promenade qui serpente de haut en bas du site pour desservir les différents accès. Les sept bâtiments s'alignent le long de cette voie en laçets et se font face plus ou moins parallèlement, offrant des perspectives dynamiques.

Le projet explore l'idée du «vivre ensemble», d'appartenance à une même communauté de voisinage. L'intention est respectable, mais cette forte proximité questionne et empêche la plupart des logements de bénéficier des merveilleuses vues sur le grand territoire. Le tissu urbain proposé se veut ouvert et perméable, mais la forte densité des volumes construits rend la proposition quelque peu contradictoire, malgré la grande qualité spatiale qui s'en dégage.

Les rez-de-chaussée sont sur pilotis, laissant le passage au sol libre, du nord au sud, généreusement ouvert sur l'avenue Edouard-Dubois. L'espace extérieur commun est généreux et le parc luxuriant. Les pilotis évoquent un imaginaire de cabane. Le projet est densément arboré. Le sol existant est complètement modelé pour permettre l'implantation des bâtiments et de la rue en lacets. Le projet de parc est imaginatif et poétique mais finalement peu économe en sol.

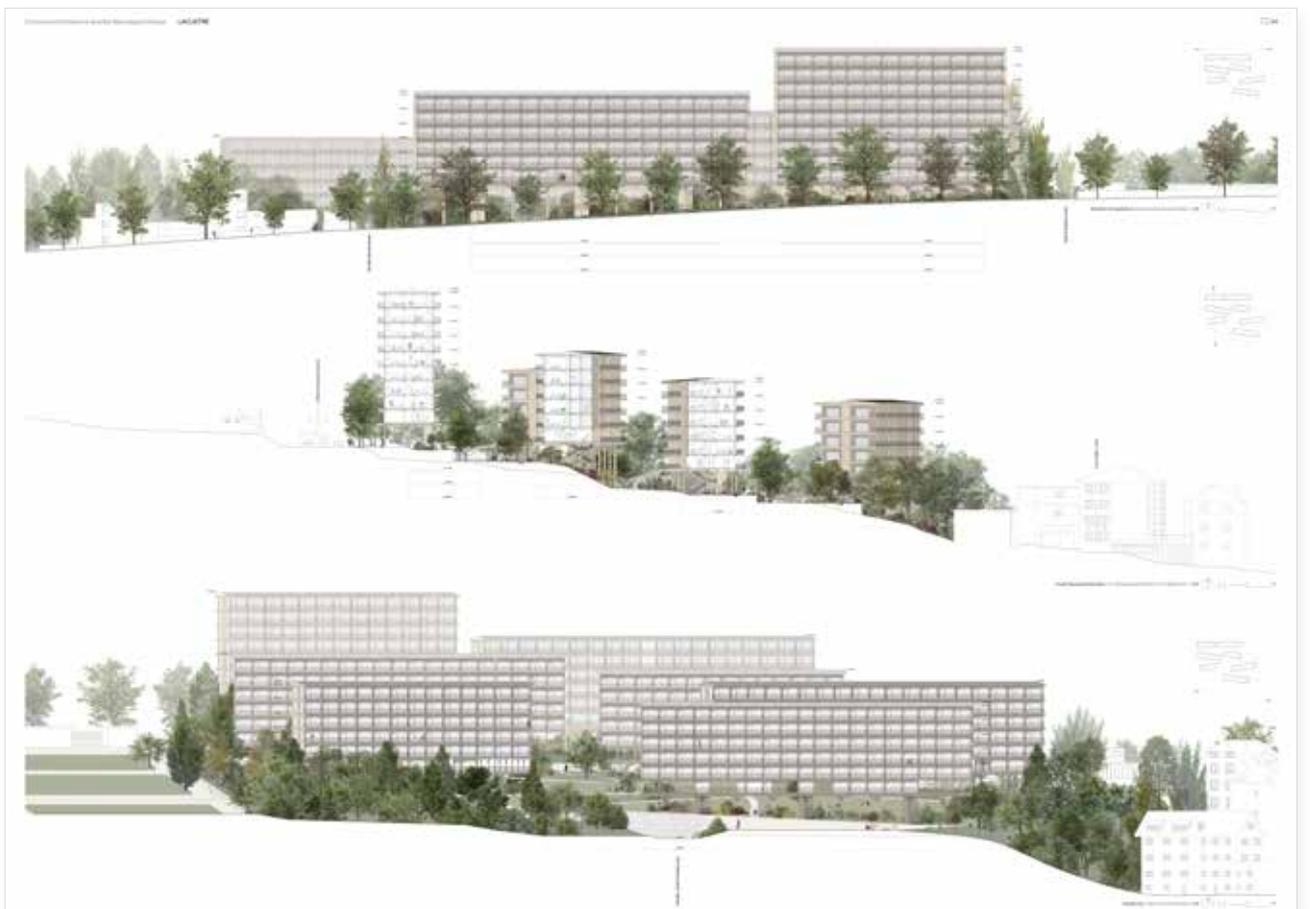
Les logements traversants sont caractérisés par une double orientation Jura-lac et bénéficient tous de deux balcons filants. Les bâtiments sont peu épais, ce qui offre une grande luminosité aux différentes pièces de vie. Les typologies sont attractives, bien articulées et les espaces sont correctement dimensionnés. La trame structurelle régulière et rationnelle permet une grande standardisation des éléments constitutifs et une économie de projet intéressante. La construction est exclusivement en bois, ce qui lui confère une grande flexibilité d'usage à moyen ou long terme.

L'élégance des façades et le caractère poétique de cette construction a touché les membres du jury, malgré les volumétries imposantes et peut-être trop proches les unes des autres. L'atmosphère qui émane de ces rez-de-chaussée libres et aérés apporte un souffle frais et lyrique pour la réflexion sur le logement collectif : un imaginaire se dégage de la proposition. Néanmoins, la densité des constructions et la proximité de certaines



situations de frottements rend le «système» peu convaincant dans son contexte, voir inadéquat sur ce site exceptionnel. La plupart des vues ne sont pas garanties (notamment aux premiers étages) et les vis-à-vis ne permettent pas une intimité suffisante pour des logements qui devraient convenir au plus grand nombre. Ce quartier surélevé enchante et charme, mais la densité du dispositif et son implantation mécanique restent trop rigides pour ce site paysager.





## **7<sup>e</sup> rang / 7<sup>e</sup> prix**

### **Projet 40 EIGER**

Atelier d'architecture : **meier + associés architectes sa**, Genève

Atelier d'architecture paysagère : **Praxys paysage territoire**, Paris

Le projet EIGER est caractérisé par l'implantation de 4 bâtiments hauts et compacts à l'intérieur d'un parc arborisé, permettant à la fois de dégager des vues généreuses sur le grand paysage et de libérer le sol pour une appropriation collective, voire publique, des différents espaces. Le parc bâti est ainsi pensé comme la dernière pièce d'un ensemble paysager commençant dans le vallon de la Serrière et se poursuivant avec le cimetière de Beauregard. L'accroche à l'avenue Edouard-Dubois se fait par le positionnement judicieux des immeubles A et C sur un plateau-belvédère prolongeant l'espace public vers l'intérieur de la parcelle ; dans leurs bases, ces deux bâtiments accueillent logiquement les surfaces d'activités du programme ainsi que l'accès au parking souterrain, rendant crédible la fonctionnalité de l'esplanade. Le parti urbanistique retenu est très clair mais a pour conséquence d'introduire des volumes imposants qui, malgré un travail de découpage dans la masse pour en alléger l'impact, s'intègrent difficilement dans le tissu bâti existant. Le cordon boisé prévu au nord-est, en limite parcellaire, ne parvient pas à faire oublier le saut d'échelle important vis-à-vis des constructions voisines.

Le cheminement principal en Z dans le terrain assure la liaison «mobilité douce» nord-sud entre le quartier des Charmettes et celui de Serrières et la connexion avec le cimetière de Beauregard en ouest, dans le respect des critères d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les murs de soutènement en amont de chaque implantation permettent de tracer le chemin en ménageant la topographie existante. Des cheminements secondaires complètent le réseau, offrant une bonne perméabilité de la parcelle aux déplacements piétons et une desserte efficace des différents immeubles. Quelques aménagements ponctuels viennent se greffer sur ces parcours (placettes, petits belvédères, jardins potagers, etc.) sans dénaturer la qualité d'ensemble du parc arborisé. La transition entre espaces publics, collectifs, semi-privés et privés se fait de manière cohérente et fluide, par le biais d'interventions modestes mais apportant à chaque fois une plus-value spatiale.

Les bâtiments d'habitation s'organisent autour d'une distribution centrale créant à chaque niveau un espace généreux et accueillant desservant jusqu'à 6 logements. La forme découpée du plan d'étage permet d'offrir à tous les logements une double-orientation ; chacun d'eux bénéficie en outre d'un espace extérieur (loggia) participant à la fois à l'articulation des espaces intérieurs et des volumes extérieurs. Les répartitions typologiques et les surfaces correspondent bien aux attentes. Globalement, les qualités d'habitabilité des immeubles sont relevées.

L'expression architecturale générale du projet est parfaitement maîtrisée mais quelque peu rébarbative malgré les jeux volumétriques opérés (géométrie, loggias, etc.), probablement



en raison d'une grande répétitivité dans la composition des façades. Cette rationalité participe cependant à une certaine économicité du projet sur le plan constructif, tendance qu'on retrouve par ailleurs dans la retenue observée par rapport au traitement des aménagements paysagers (respect de la topographie existante, limitation des interventions).

Le parking souterrain est concentré sur 3 niveaux dans la partie nord du terrain sous les bâtiments A et C et l'esplanade-belvédère, réduisant ainsi au maximum l'impact sur le parc arborisé. Les deux immeubles nord sont accessibles directement depuis le parking, tandis que les autres le sont par les chemins extérieurs depuis les sorties du garage sur le parc. Le nombre de places de stationnement pour voitures est légèrement excédentaire par rapport au programme; quant au stationnement des vélos, si la situation des places extérieures est judicieuse, à proximité des entrées d'immeubles ou sur l'esplanade, le nombre de places est globalement insuffisant, que celles-ci soient de courte ou de longue durée.







## 7. Présentation des projets non classés

## Projet 01 TREFLES



Atelier d'architecture :

**ARGE DeschenauxBrülisauer**, Neuchâtel

Atelier d'architecture associé :

**ARGE DeschenauxBrülisauer**, Berne



## Projet 02 SLALOM



Atelier d'architecture :

**TONY MANGONE ARCHITECTES**,

Yverdon-Les-Bains

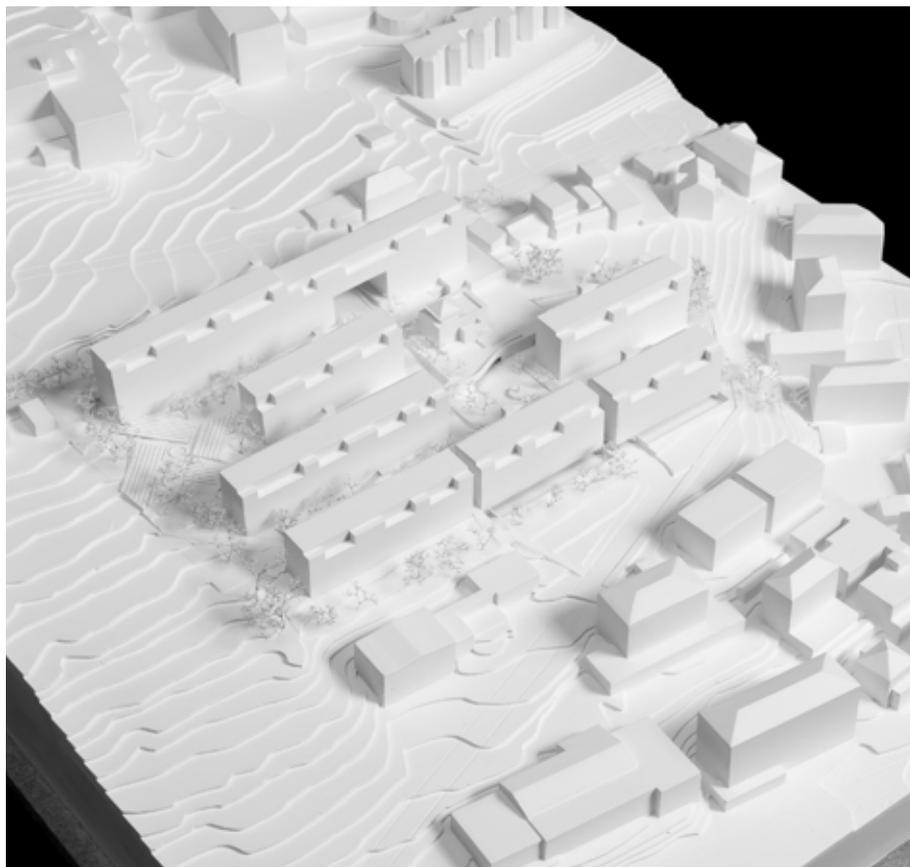


## Projet 04 SUDOKU



Atelier d'architecture :

**Bay Architecture NZ**, Ipsach



## Projet 05 komboloï



Atelier d'architecture :

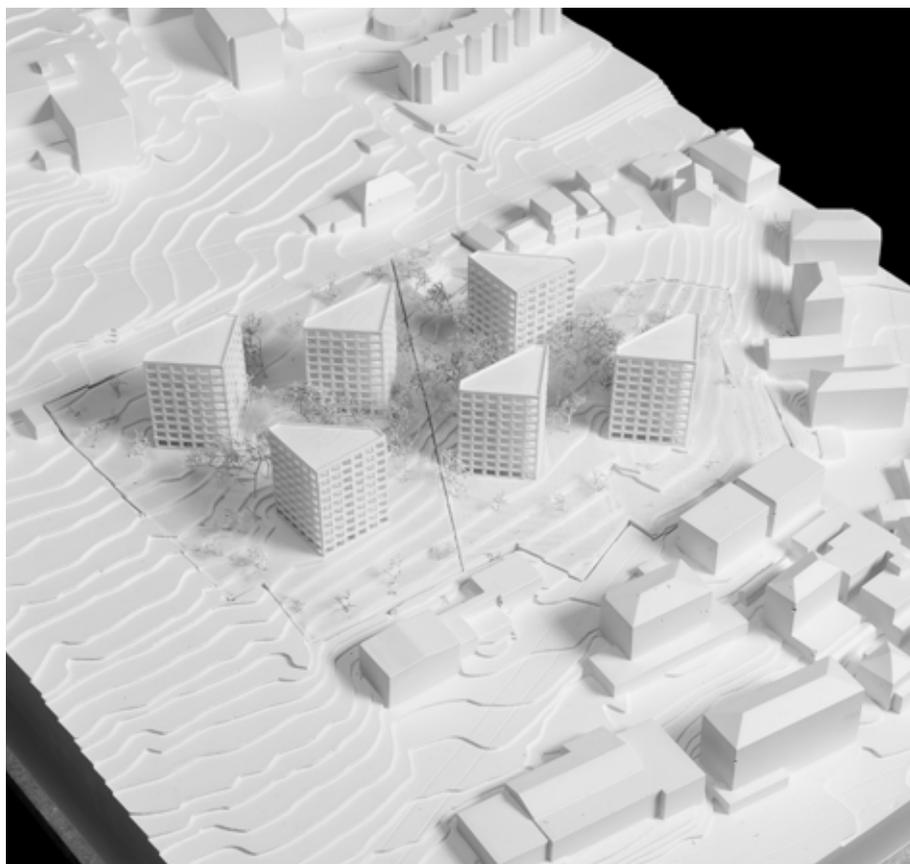
**Goff art Polomé Architectes**,  
Wanfercée-Baulet

Atelier d'architecture associé :

**RESERVOIR A ARCHITECTES SPR**,  
Charleroi

Atelier d'architecture associé :

**Evard Architectes SA**, La Chauss-de-Fonds

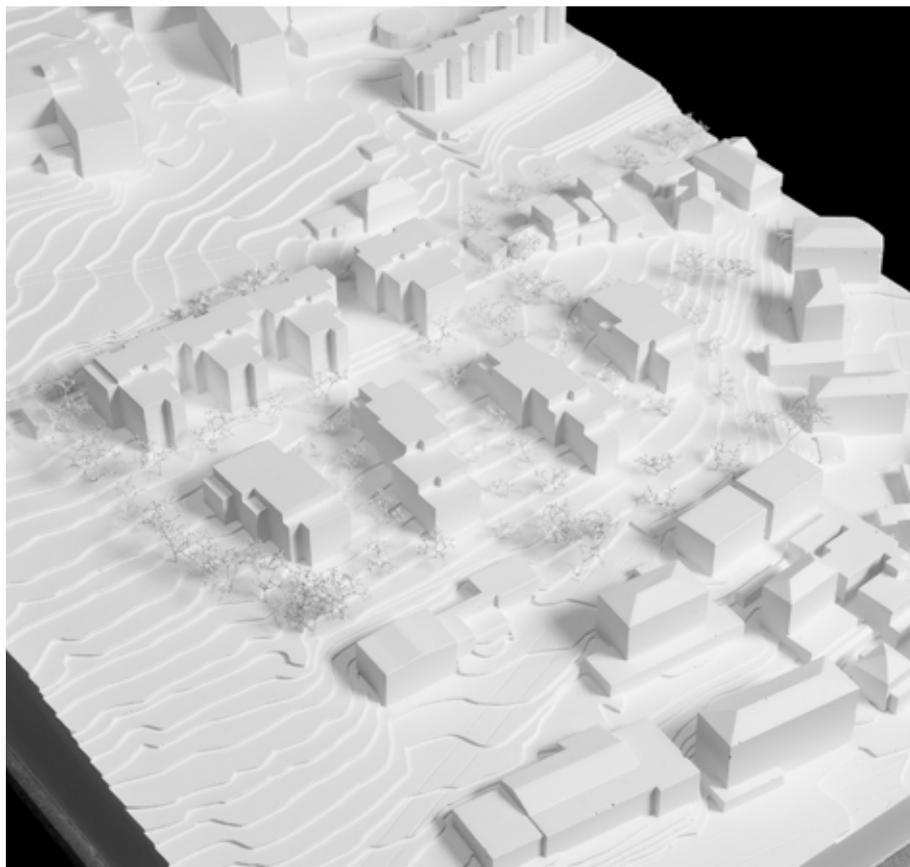


## Projet 06 Le Temps Des Cerises



Atelier d'architecture :

**Bessard & Mocan architectes sàrl**, Renens



## Projet 07 KALEIDOSCOPE



Atelier d'architecture :

**Ad'A sàrl**, Marin

Atelier d'architecture associé :

**URFER ARCHITECTES SA**, Fribourg



## Projet 08 CENTRAL PERK



Atelier d'architecture :  
**RBRC architectes sàrl**, Fribourg



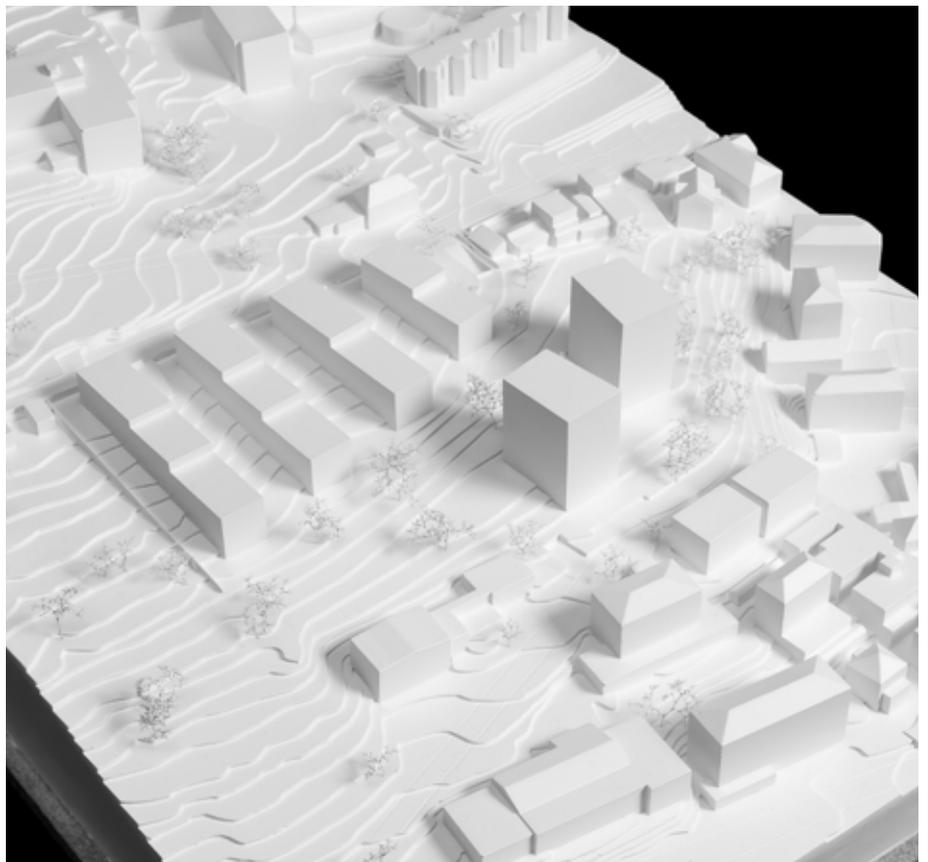
## Projet 09 TRABOULES



Atelier d'architecture :  
**kpa architectes Fribourg sa**, Fribourg

Atelier d'architecture associé :  
**viridis architecture sàrl**, Fribourg

Atelier d'architecture paysagère :  
**Weber + Brönnimann AG**, Berne



### Projet 10 Pommes de pin



Atelier d'architecture :  
**Atelier Archiplein sàrl**, Genève



### Projet 11 6X1



Atelier d'architecture :  
**Andrea Arriola**, Lausanne



### Projet 13 FLIPPER

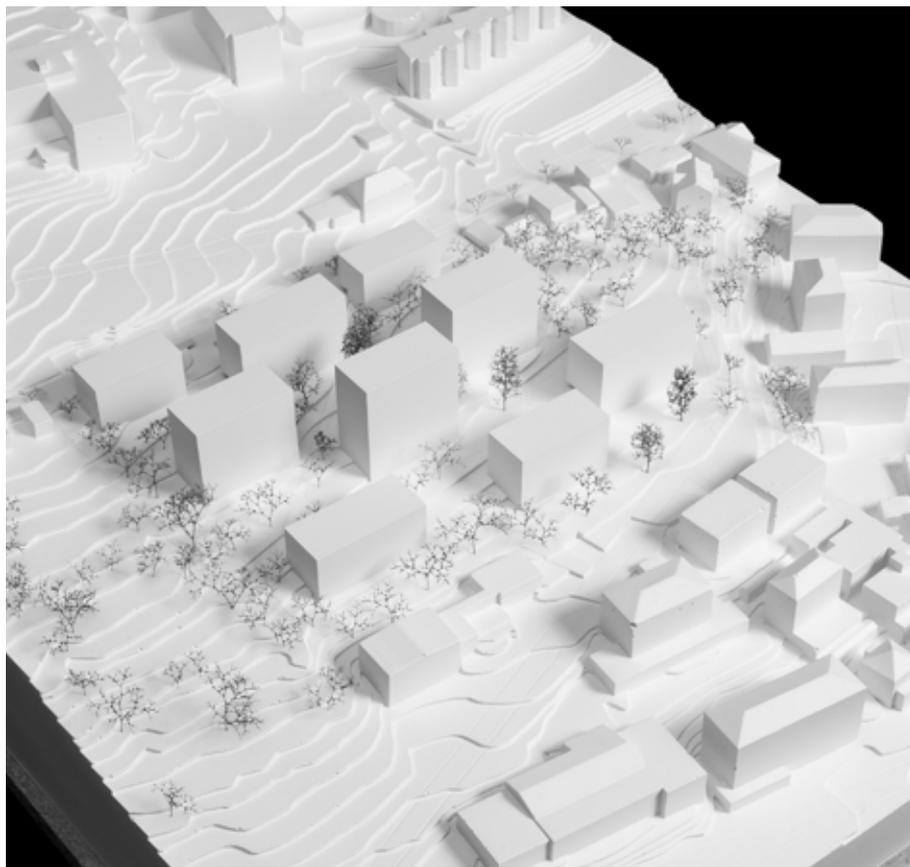


Atelier d'architecture :

**PSP+AP**, Neuchâtel

Atelier d'architecture paysagère :

**Pascal Heyraud sàrl**, Neuchâtel



### Projet 14 BRIFFF



Atelier d'architecture :

**MPH architectes**, Lausanne



## Projet 15 Paysage habité

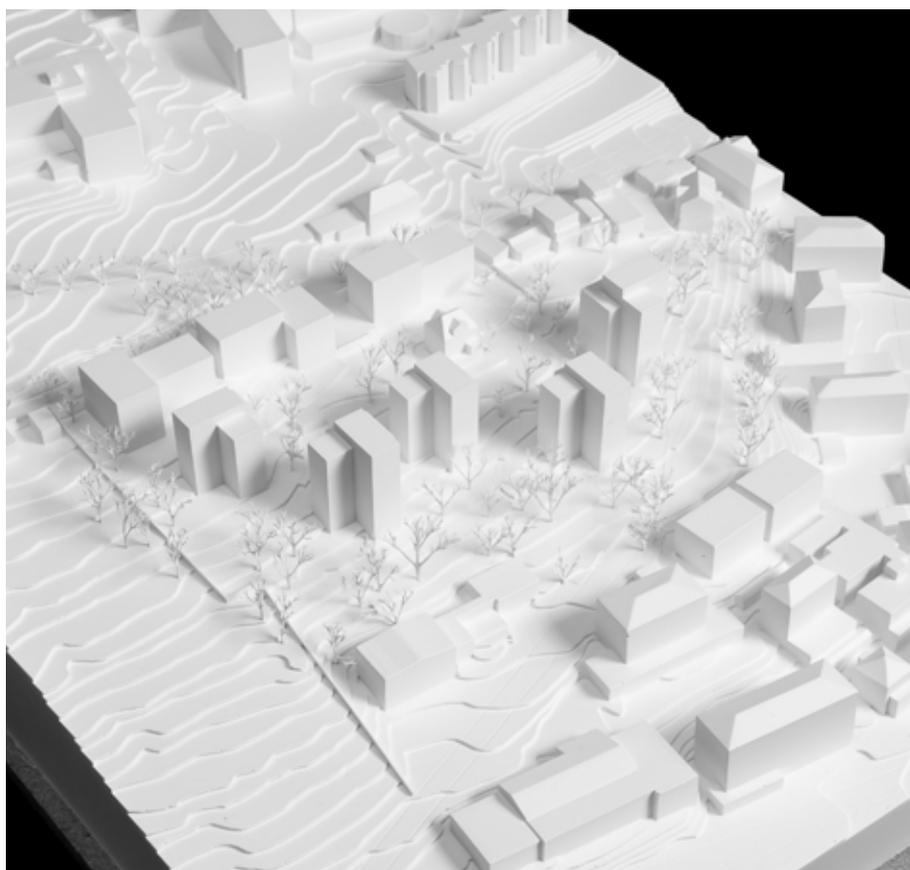


Atelier d'architecture :

**Bauart Architekten und Planer AG**, Berne

Atelier d'architecture paysagère :

**w+s Landschaftsarchitekten AG**, Solheure



## Projet 16 Places, cours et jardins



Atelier d'architecture :

**Atelier Traces Architectures**, Les Acacias

Genève



### Projet 17 Trèfle à quatre

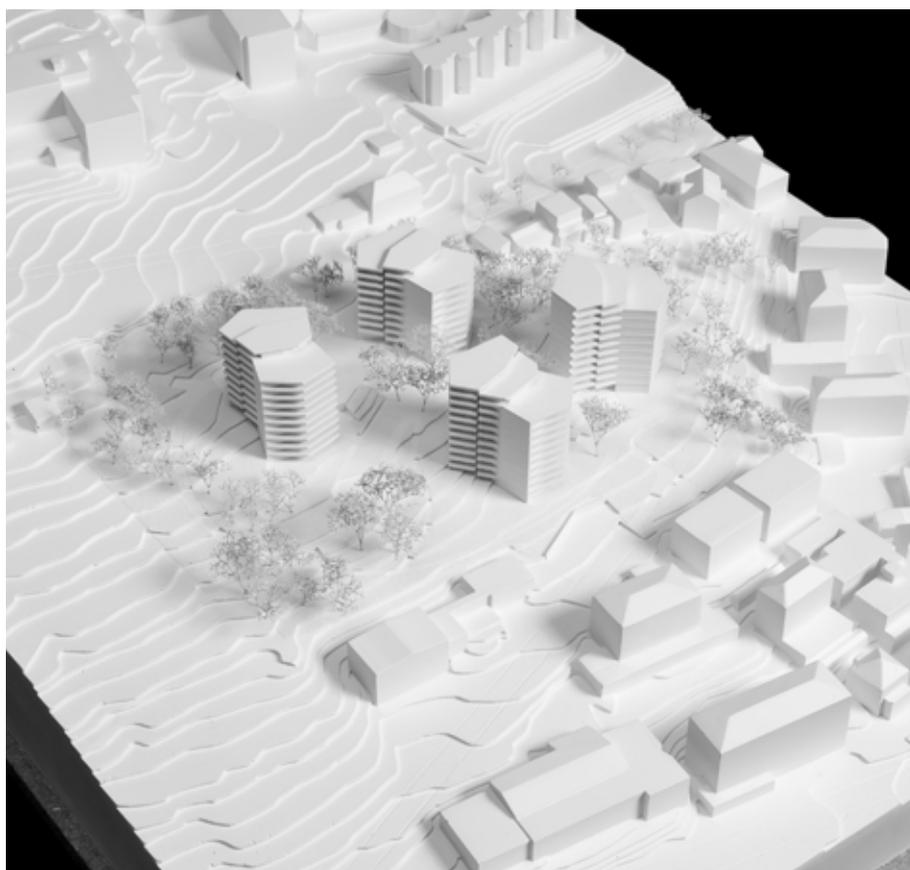


Atelier d'architecture :

**Brönnimann & Gottreux Architectes SA,**  
Vevey

Atelier d'architecture paysagère :

**Belandscape Sàrl,** Bevaix

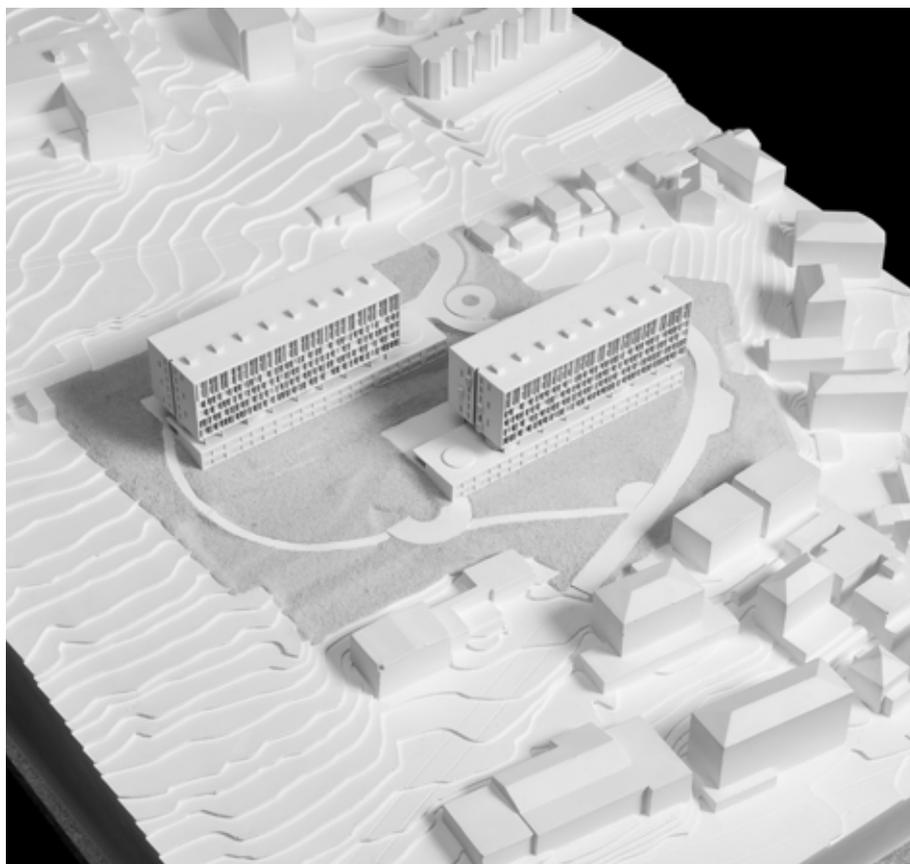


### Projet 18 VIEW FOR ALL



Atelier d'architecture :

**Dusan VELEBIT,** Chêne-Bourg



## Projet 19 Abundantia

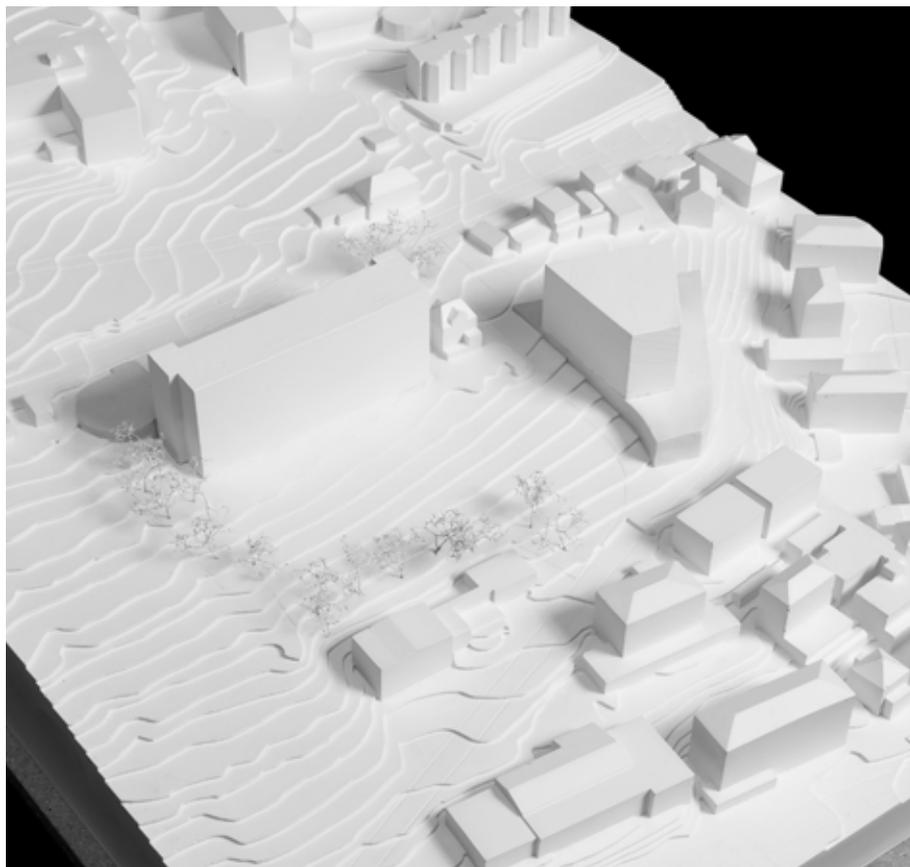


Atelier d'architecture :

**Marginalia Sàrl**, La Chaux-de-Fonds

Bureau de géobiologie :

**Géobio-conseil**, Bôle

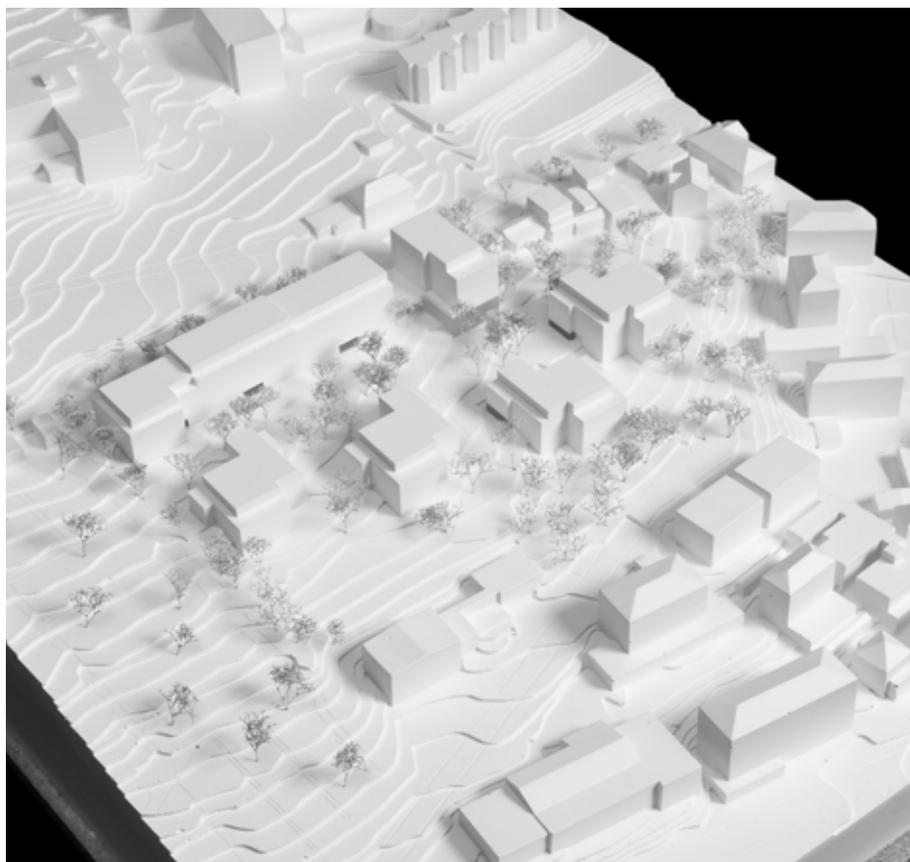


## Projet 20 LE JARDIN D'ÈVE



Atelier d'architecture :

**CCHE Lausanne SA**, Lausanne

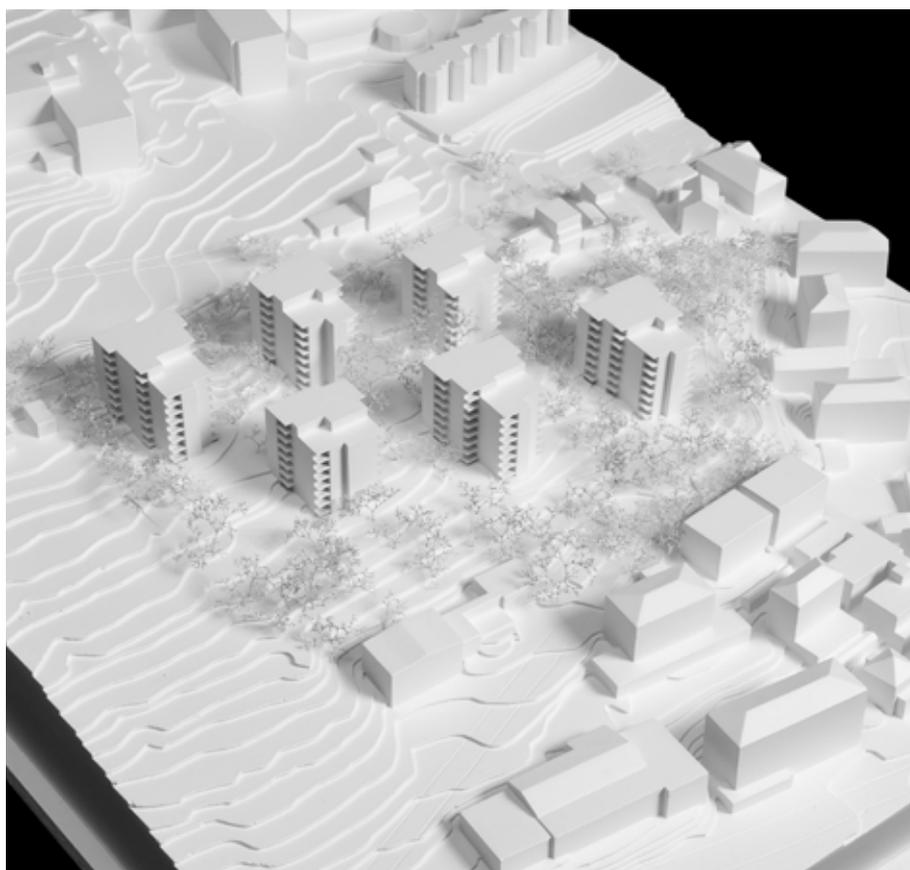


## Projet 21 LITTORAL



Atelier d'architecture :  
**BONHÔTE ZAPATA architectes sa**, Genève

Atelier d'architecture paysagère :  
**In Situ SA**, Montreux



## Projet 23 Bourgeons



Atelier d'architecture :  
**Pesenti Duc Berger architectes**, Bâle



### Projet 24 Les trois mousquetaires



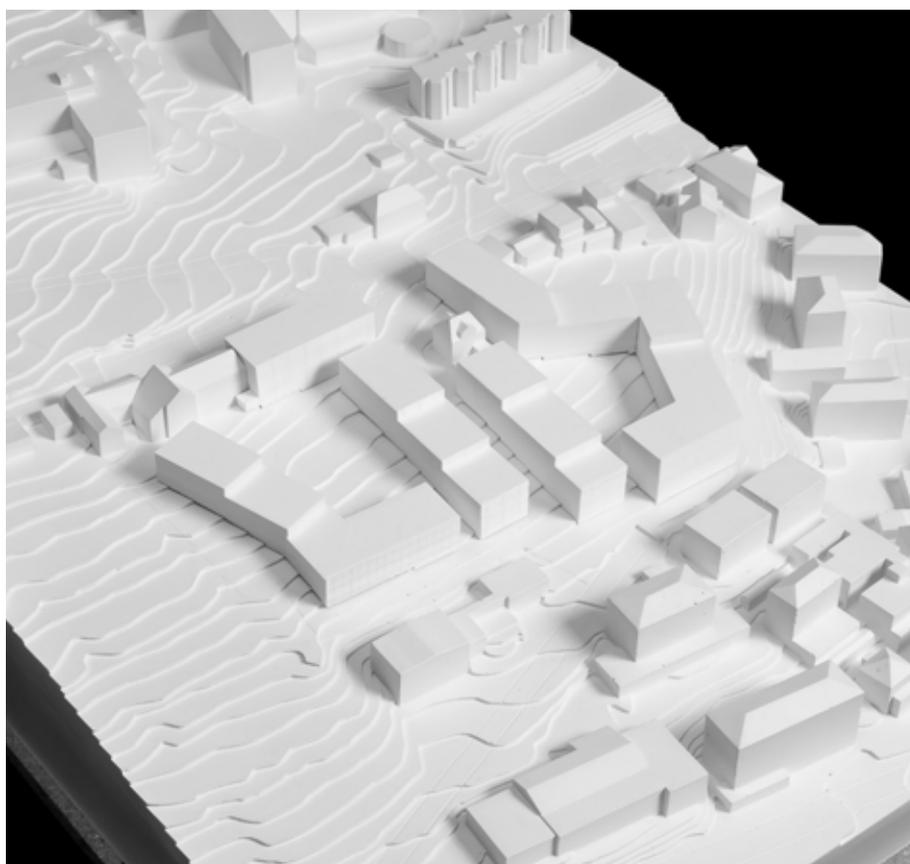
Atelier d'architecture :  
**tho architektur**, Zurich



### Projet 25 LA BIBLIOTHEQUE



Atelier d'architecture :  
**u2 architecture**, Lyon



## Projet 26 Theed



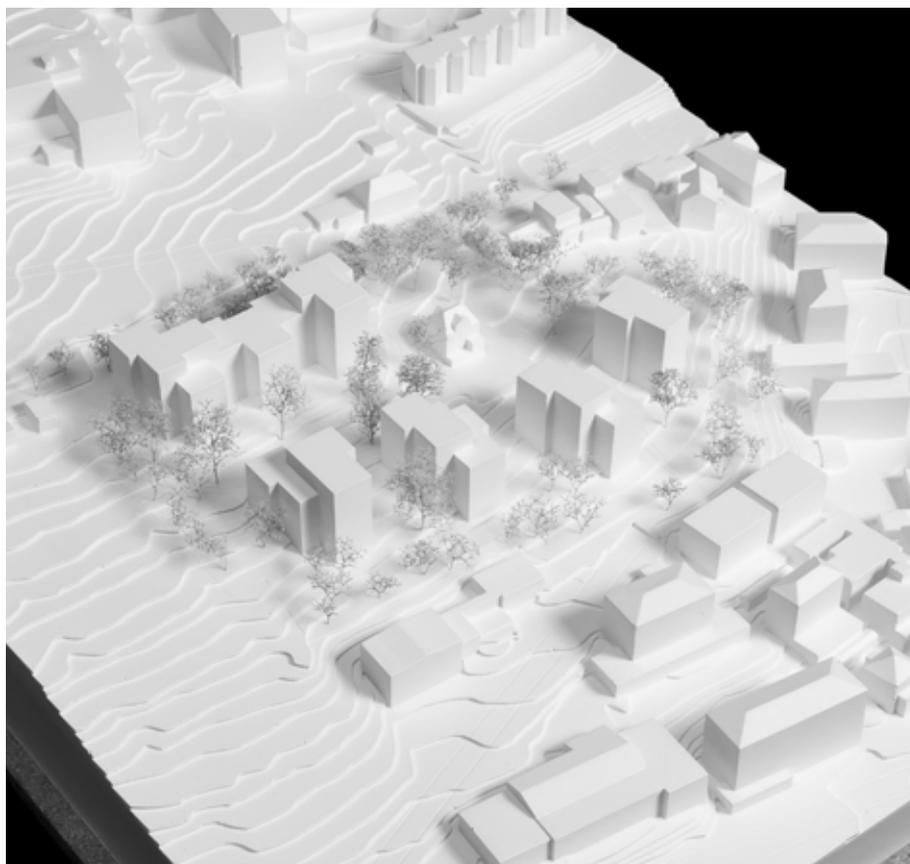
Atelier d'architecture :  
**EC architectes sàrl**, Neuchâtel



## Projet 27 UN REGARD SUFFIT



Atelier d'architecture :  
**farra zouboulakis & associés**, Lausanne  
Atelier d'architecture paysagère :  
**L'Atelier du Paysage Jean-Yves  
Le Baron Sàrl**, Lausanne



## Projet 28 ZEA



Atelier d'architecture :

**NB.ARCH Nedir / Bovard / Macherel,**  
Lausanne

Atelier d'architecture paysagère :

**Cécile Albama Passet,** Lausanne

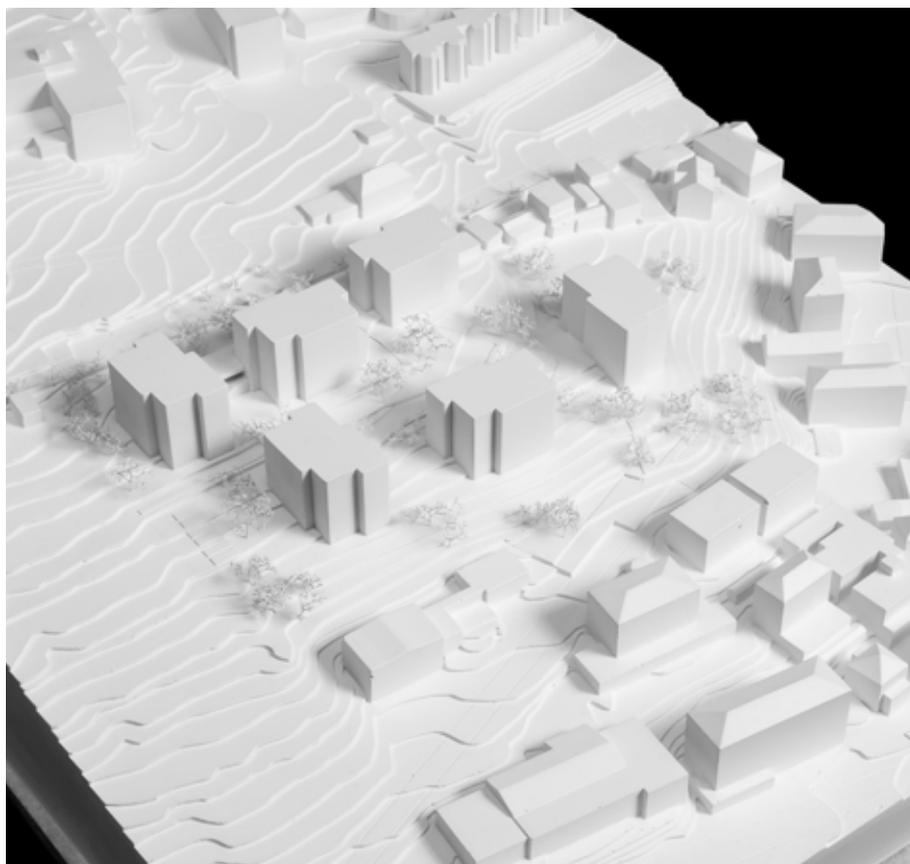


## Projet 29 Œil de Perdrix



Atelier d'architecture :

**Calanchini Greub Architectes sàrl,** Genève

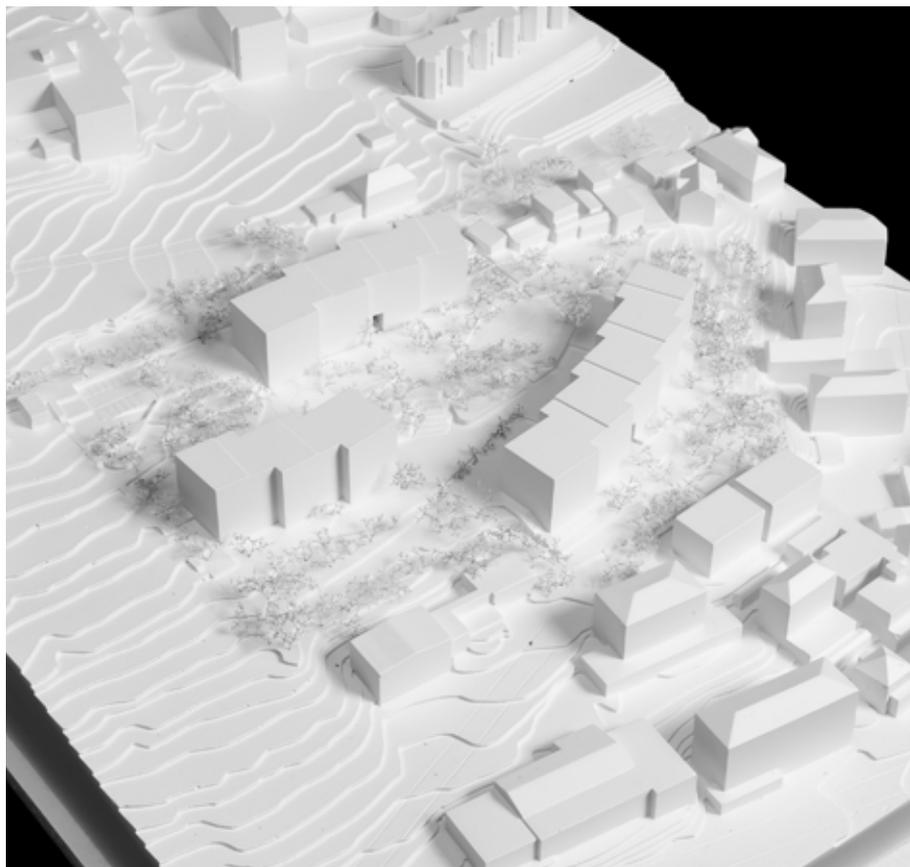


### Projet 30 MOUSSORGSKI



Atelier d'architecture :  
**PFR architectes sa**, Genève

Atelier d'architecture paysagère :  
**Les Ateliers Lacroix**, Corsier GE

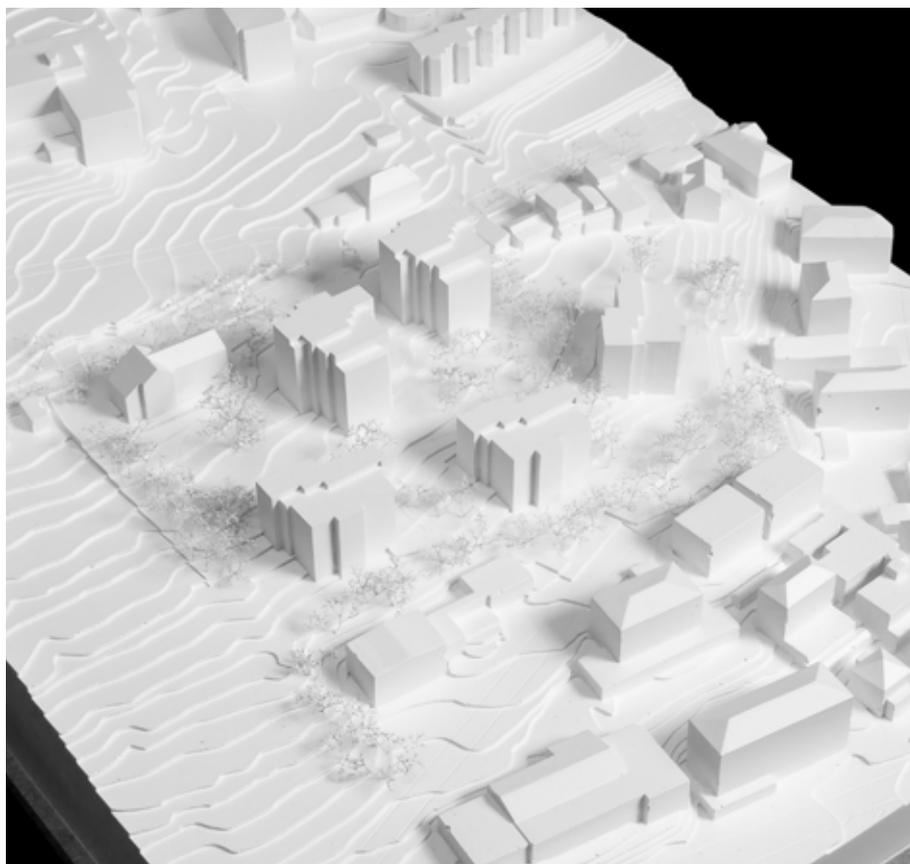


### Projet 31 KOMOREBI



Atelier d'architecture :  
**Atelier KA**, Fribourg

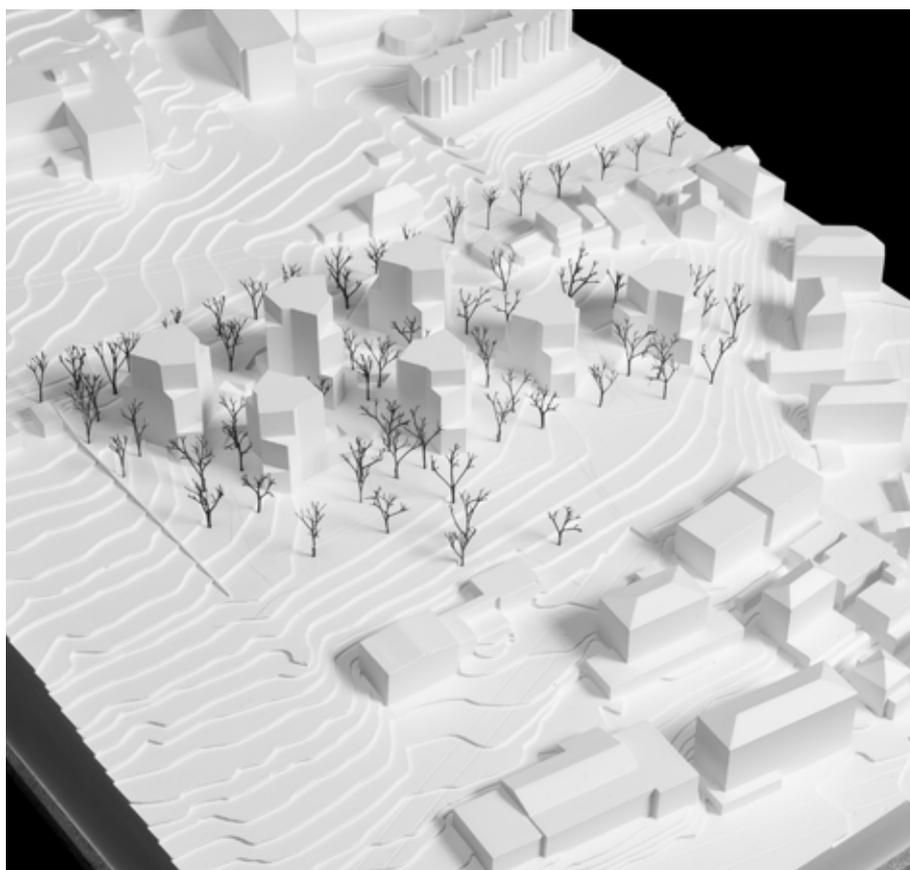
Atelier d'architecture paysagère :  
**Studio Architecture du paysage**, Aran



### Projet 32 URB'ARBORESCENCE



Atelier d'architecture :  
**IPAS Architectes et Planificateurs SA,**  
Neuchâtel



### Projet 33 KIKAJON



Atelier d'architecture :  
**IDOS architecture SA,** Neuchâtel



## Projet 34 PERGOLA



Atelier d'architecture :

**Atelier Amont / Gaetan Iannone**, Bâle

Atelier d'architecture paysagère :

**De Molfetta & Strode**, Lugano



## Projet 35 Les Jardins de Beauregard

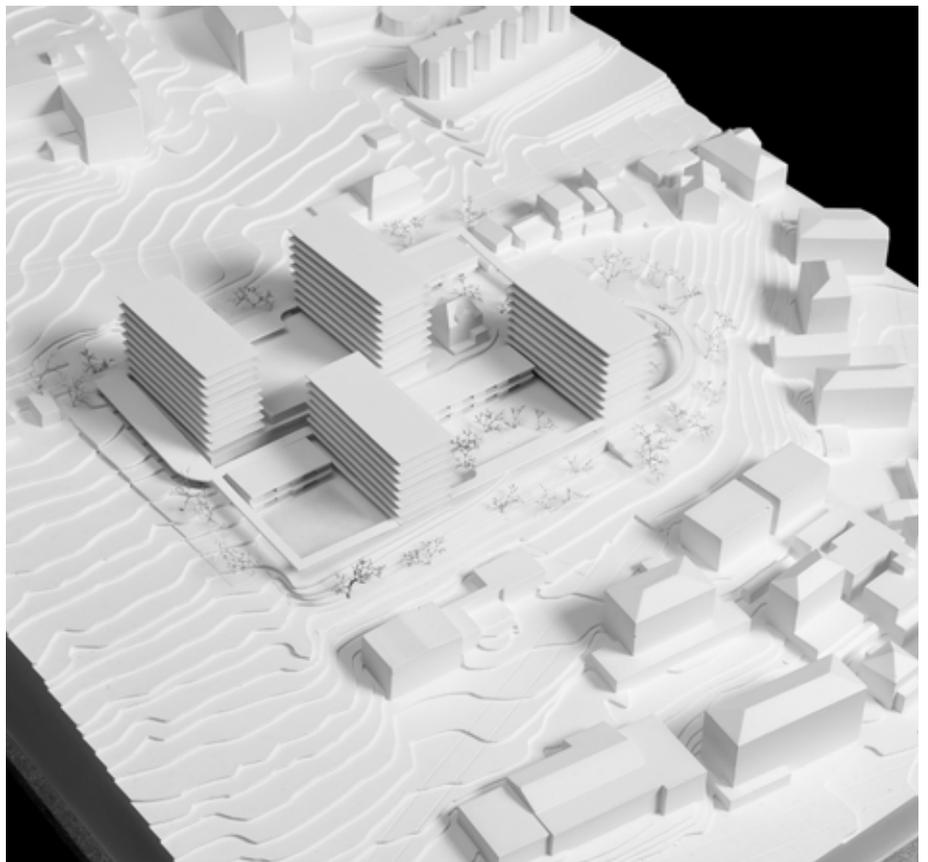


Atelier d'architecture :

**Christopher Sucarrat Lunde**, Copenhague

Atelier d'architecture associé :

**Clément Mathieu**, Saint Dionisy



## Projet 36 PASSERELLES

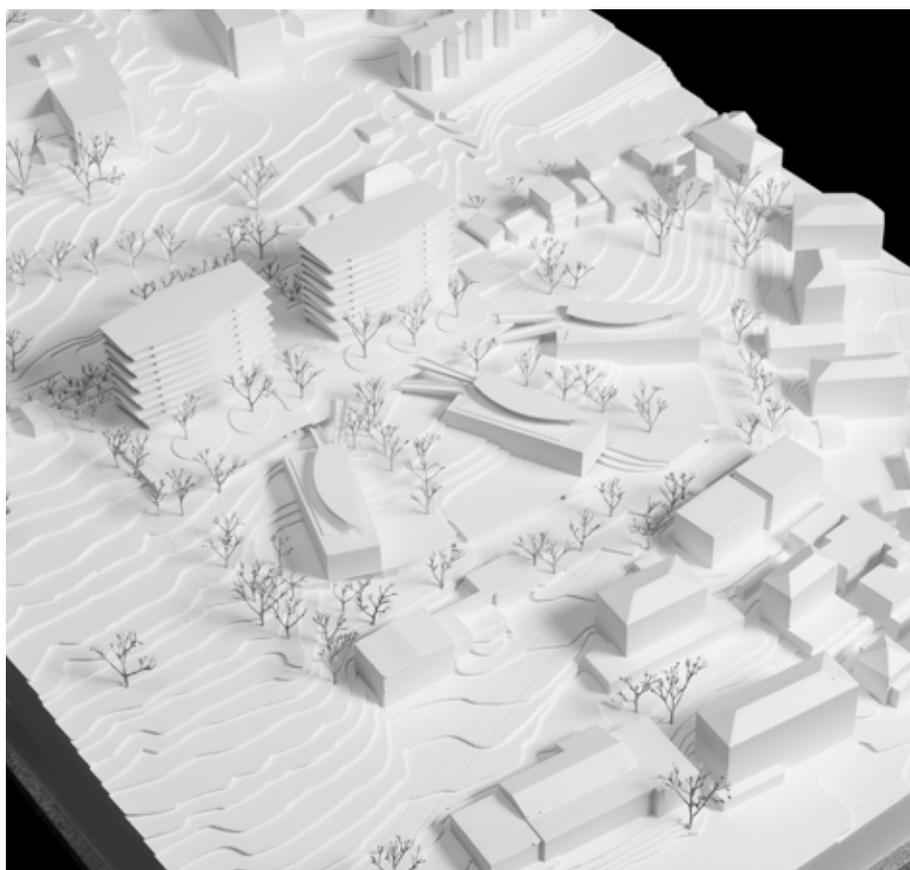


Atelier d'architecture :

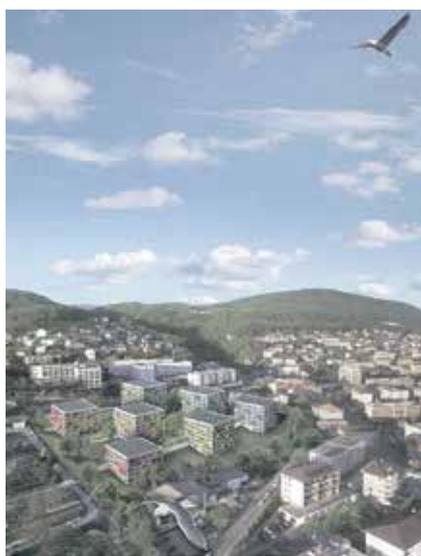
**Pierre Liechi Architectes SA**, Bienne

Atelier d'architecture paysagère :

**Forster-Paysage Sàrl**, Prilly

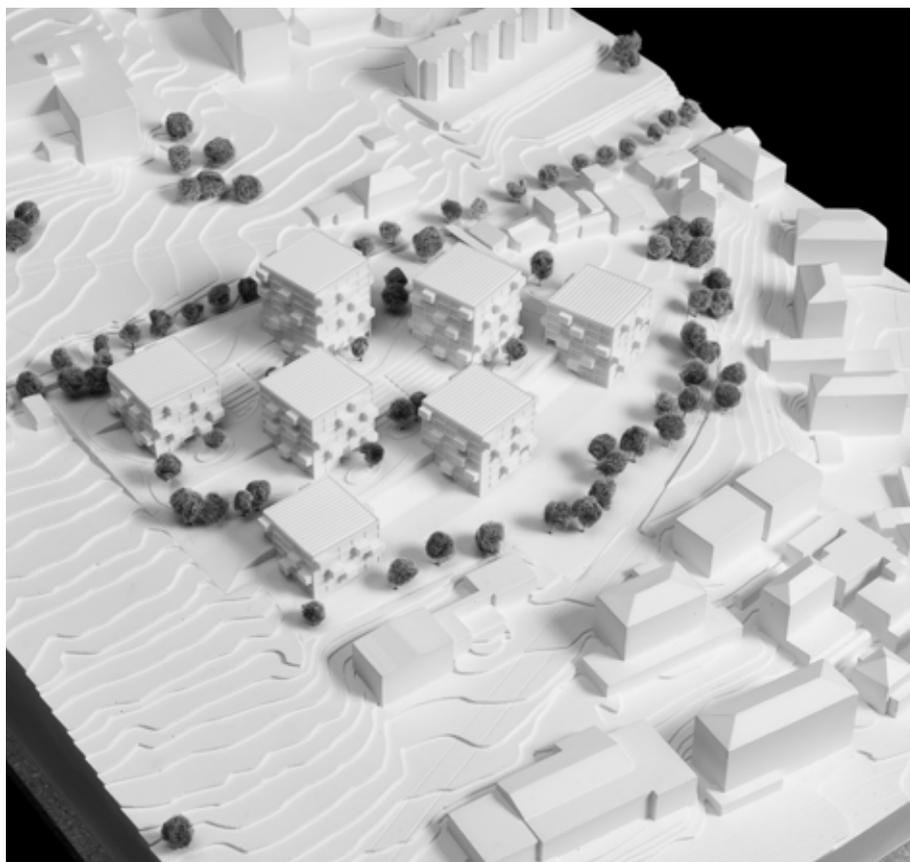


## Projet 37 SUN 7 PARK



Atelier d'architecture :

**Repele Ardhitectes FAS SIA**, Neuchâtel



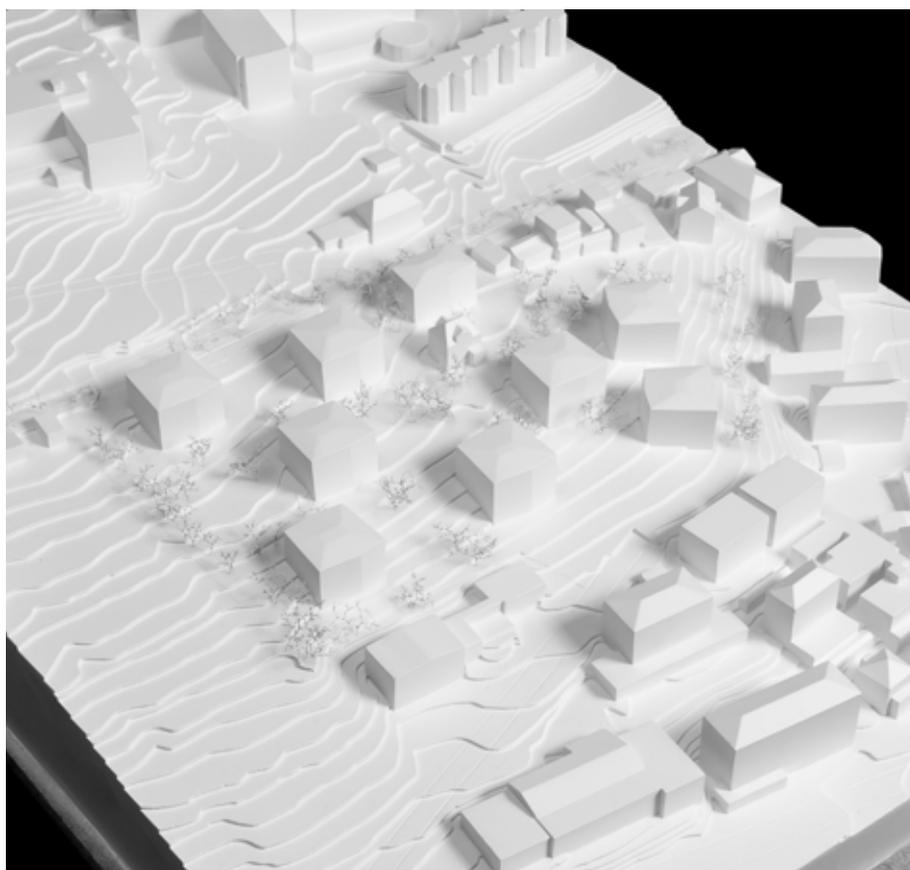
## Projet 38 Constellation



Atelier d'architecture :  
**eido architectes sàrl**, Yverdon-les-Bains

Atelier d'architecture paysagère :  
**Yannick Hänggi**, Courcelon

Bureau d'ingénieur :  
**OPAN concept SA**, Neuchâtel

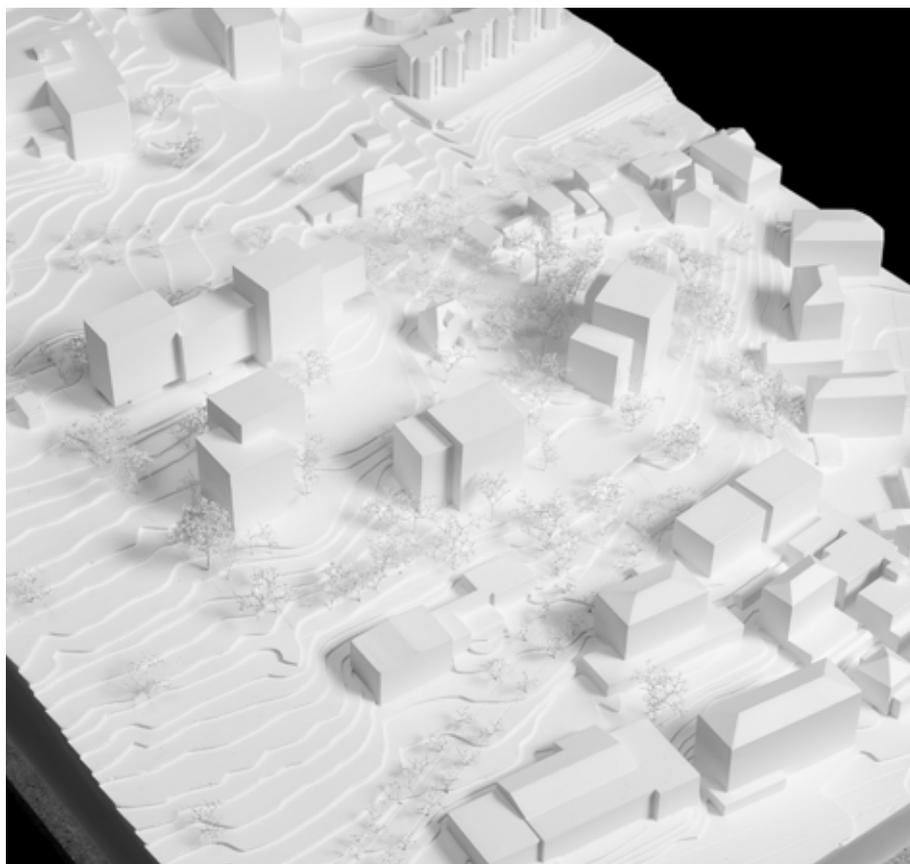


## Projet 39 vultus



Atelier d'architecture :  
**localarchitecture**, Lausanne

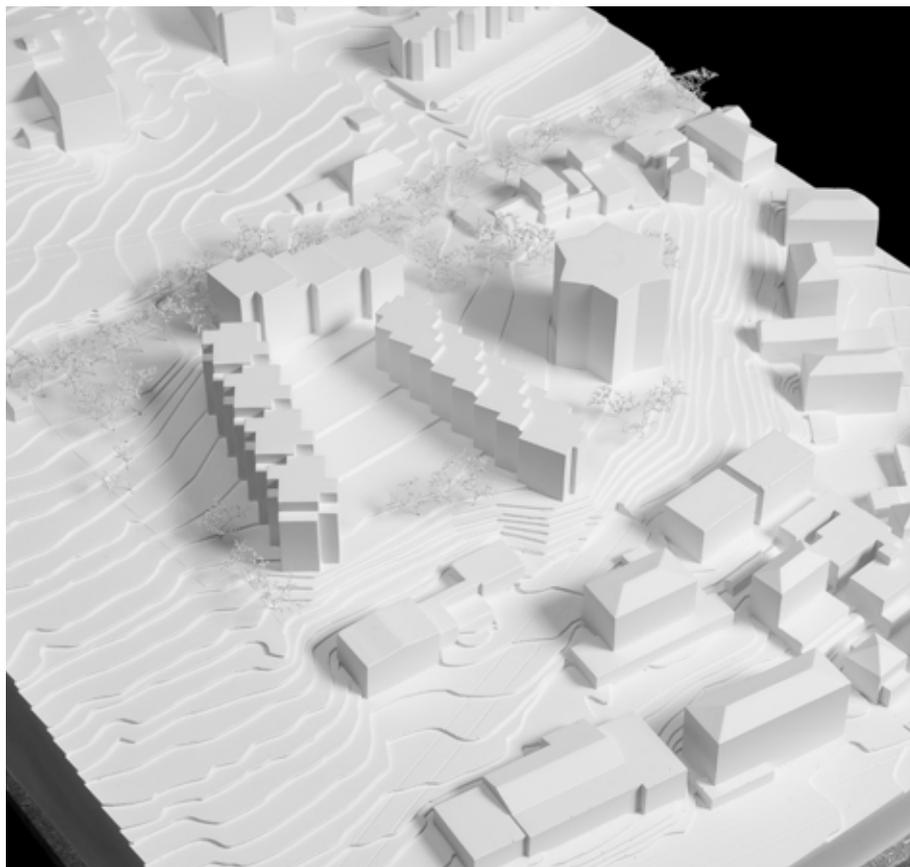
Atelier d'architecture paysagère :  
**Estudi Marti Franch**, Gérone



### Projet 41 A voir & être



Atelier d'architecture :  
**BBH architectes Sàrl**, Lausanne



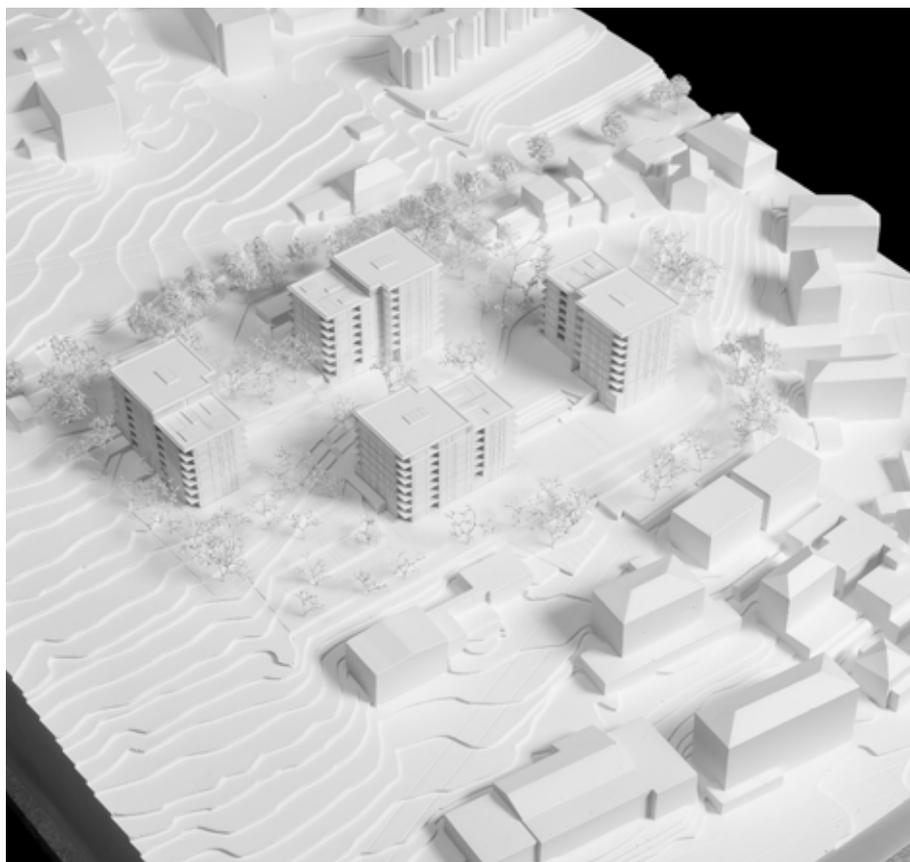
### Projet 43 Ipso Facto



Atelier d'architecture :  
**A-trait Architectes Sàrl**, Genève

Atelier d'architecture paysagère :  
**Felix Brüssow**, Genève

Bureau d'ingénieur :  
**MF Ingenierie Sàrl**, Genève



## Projet 44 HORUS

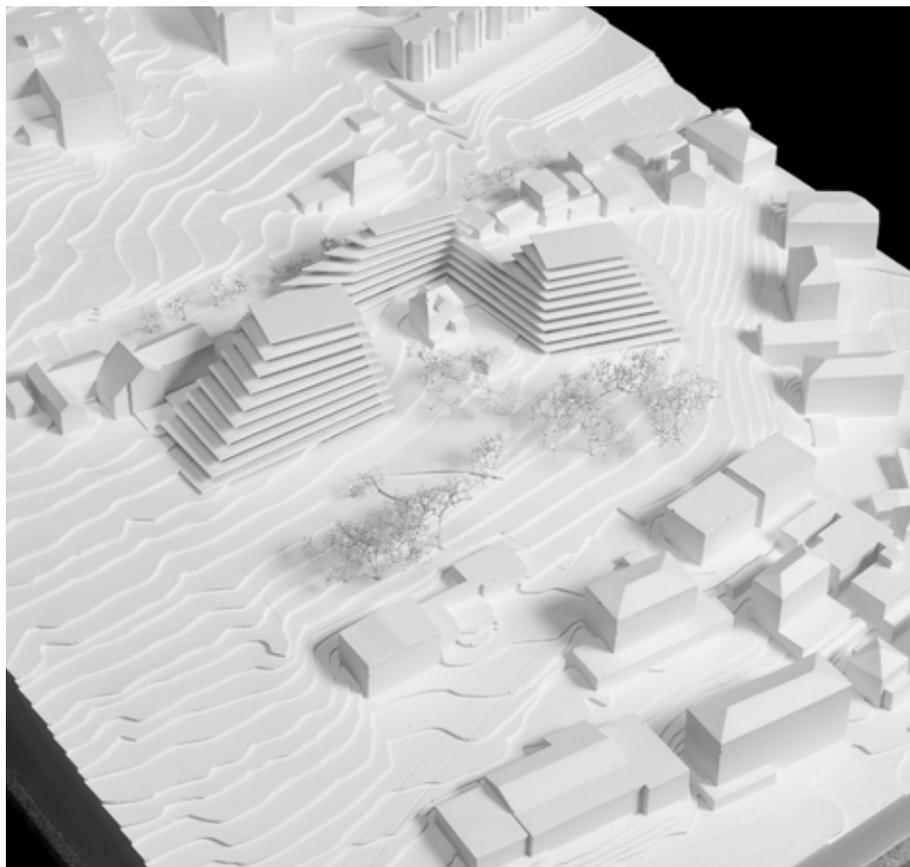


Atelier d'architecture :

**Kunik de Morsier architectes Sàrl,**  
Lausanne

Bureau d'ingénieur :

**Bois initial,** Morges



## Projet 45 Dites-le avec des fleurs

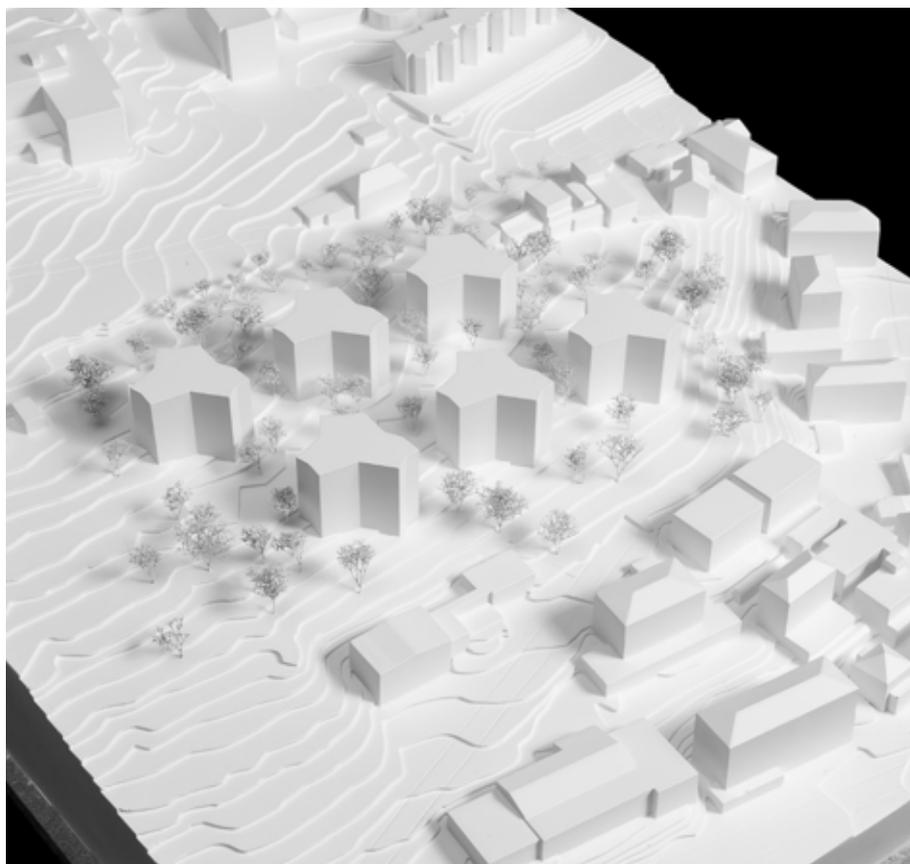


Atelier d'architecture :

**Transversal architectes,** Lausanne

Atelier d'architecture paysagère :

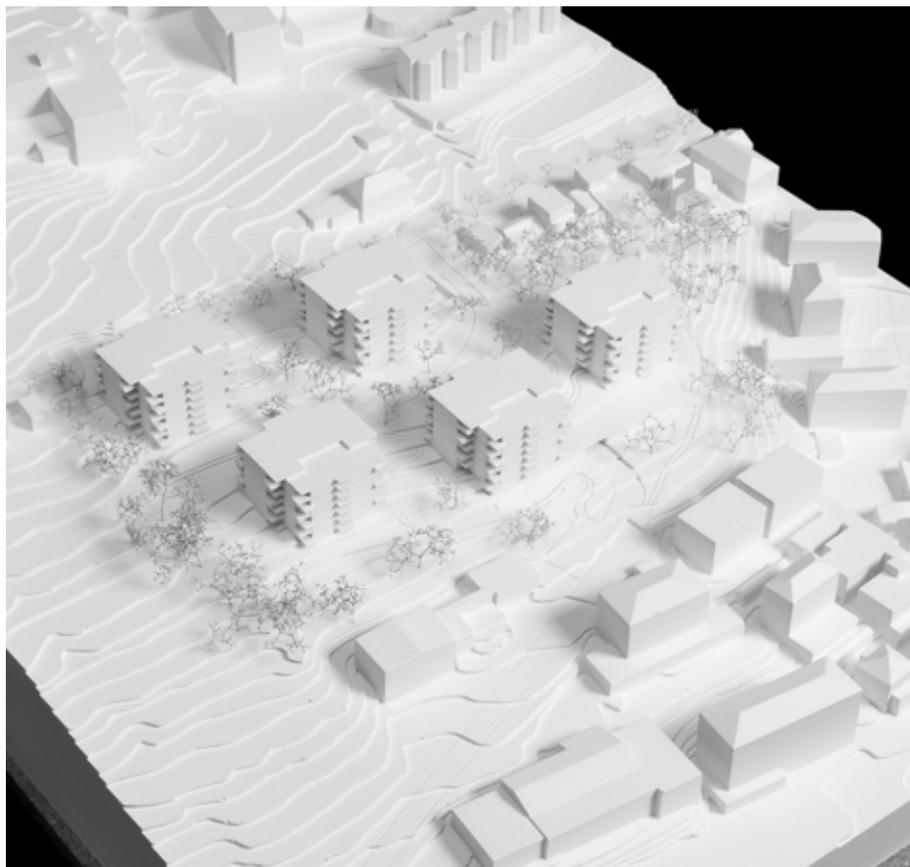
**Les carnets verts,** Le Cerneux-Pequignot



### Projet 46 Zbeul



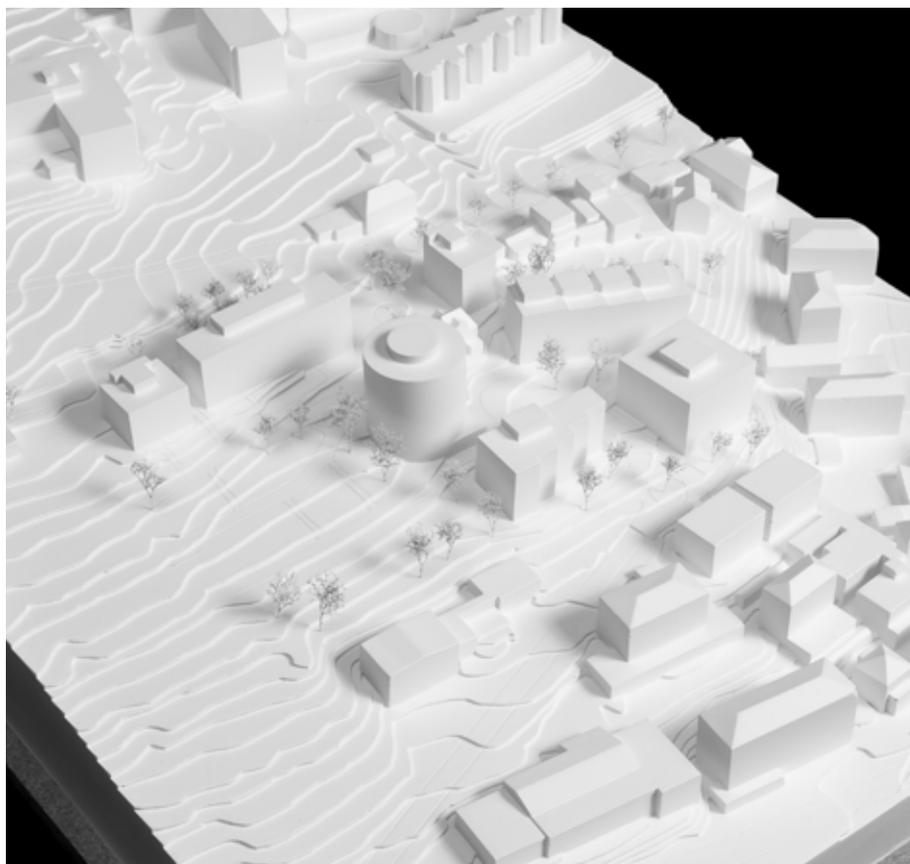
Atelier d'architecture :  
**Rafaël Schneider architecte**, Vevey



### Projet 47 Walabok



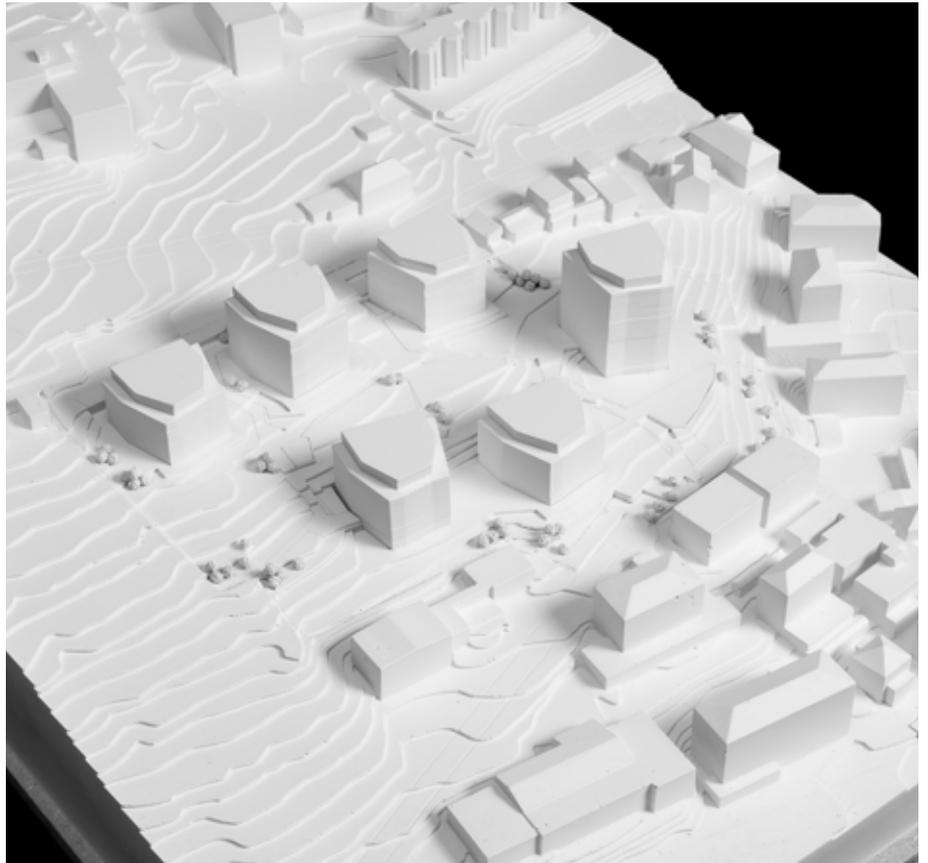
Atelier d'architecture :  
**BBB - Bureau Baptiste Blot**, Zurich  
Atelier d'architecture associé :  
**Forme Architecte**



## Projet 48 COUCOU



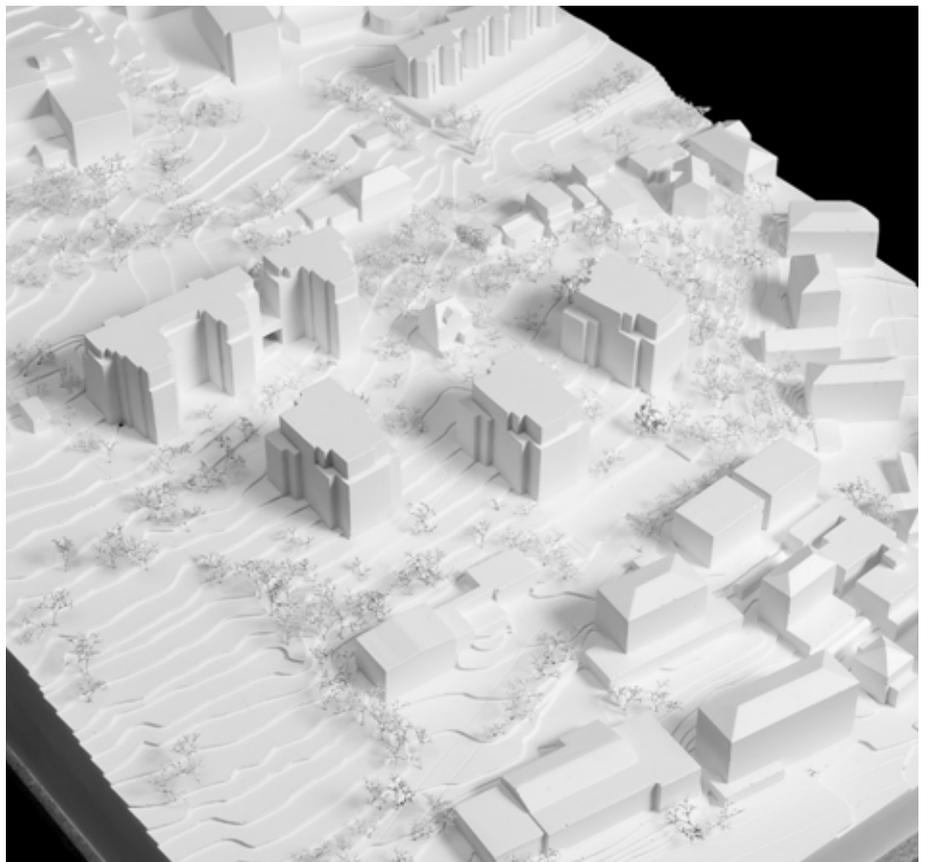
Atelier d'architecture :  
**Leyla Ilman Yörür, Stäfa**



## Projet 49 SENTA'S BALLAD



Atelier d'architecture :  
**Architectes Maria Eskova, Valentin  
Chrétien, Lausanne**



## Projet 50 FENETRE SUR PARC



Atelier d'architecture :

**ESPOSITO + JAVET architectes**, Lausanne

Atelier d'architecture paysagère :

**L'Atelier du Paysage Sàrl**, Lausanne



## Projet 52 a room with a view



Atelier d'architecture :

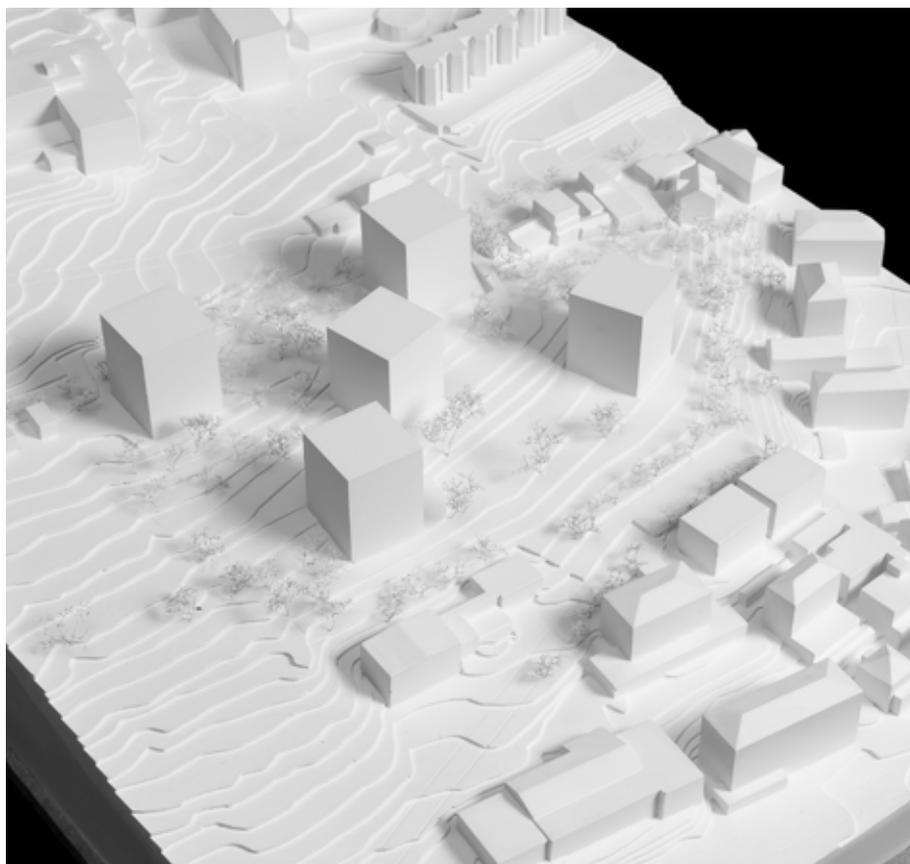
**TAU Architectes**, Sion

Atelier d'architecture paysagère :

**PASS-AGE**, Sion

Bureau d'ingénieur :

**BPA Ingénieurs conseils**, Sion



### Projet 53 Bella Vista Social Club



Atelier d'architecture :

**Umarchitectes sàrl**, Carouge

Atelier d'architecture paysagère :

**Clément DEPRADE**, Genève

Bureau d'ingénieur :

**INGEA SA- Ingénieurs Civil**, Lausanne



### Projet 54 CORAIL



Atelier d'architecture :

**G.M. Architectes Associés**, Genève

Atelier d'architecture associé :

**GUILLERMO FUNCIA**, Genève



**Projet 55 200 vues sur le lac**



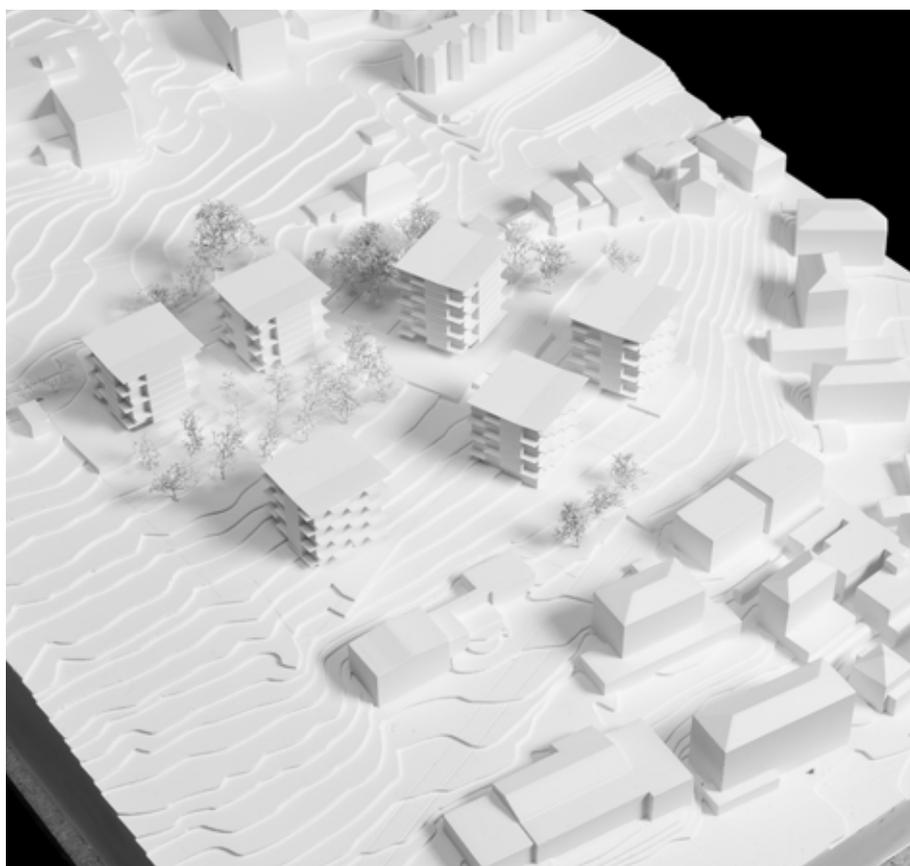
Atelier d'architecture :  
**M+B Zurbuchen.Henz Sàrl**, Lausanne



**Projet 57 SQUARE BEAUREGARD**



Atelier d'architecture :  
**m3 ARCHITECTURE SA**, Genève



**Projet 58 la maison dans les roses**



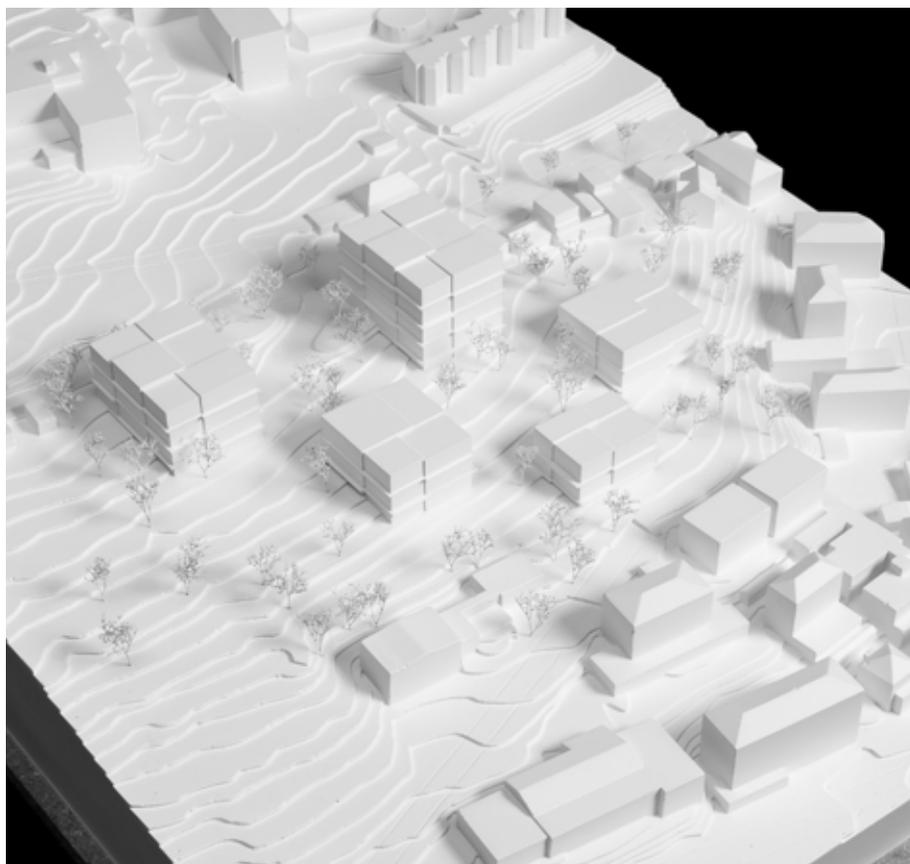
Atelier d'architecture :  
**Mei studio Sàrl**, Belfaux



**Projet 59 ARCHIPELAGO**



Atelier d'architecture :  
**Azzola Durisch Architekten**, Zurich



## Projet 60 ENSEMBLE



Atelier d'architecture :

**Guidotti Architetti SA**, Monte Carasso

Atelier d'architecture associé :

**Zaluska Mateusz**, Bâle



## Projet 61 T'as vu le lac ?

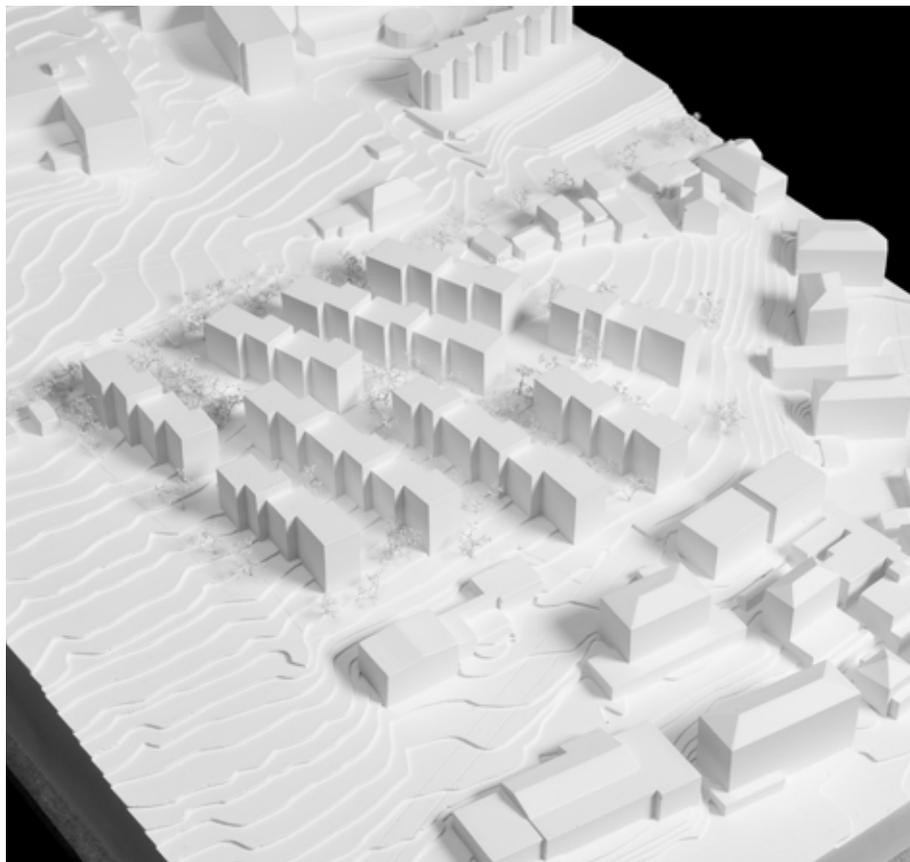


Atelier d'architecture :

**cheseauxrey sàrl**, Sion

Atelier d'architecture associé :

**memento architecture sàrl**, Sion



## Projet 62 BELVEDERE

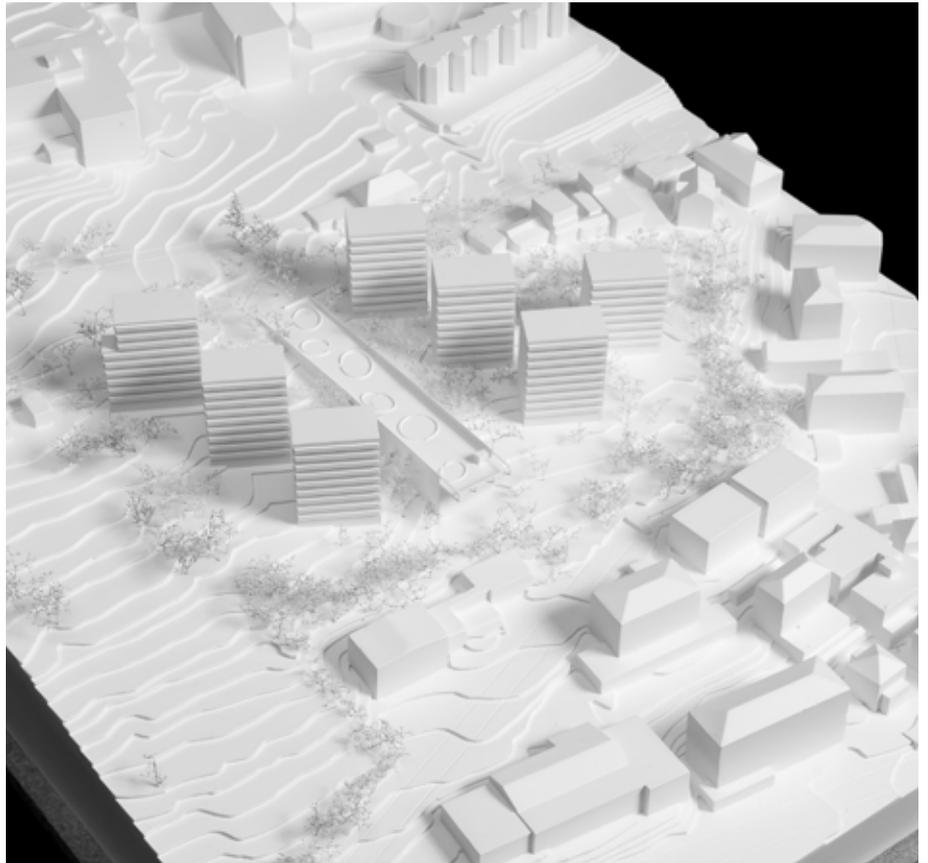


Atelier d'architecture :

**Antoine Voisard**, Porrentruy

Atelier d'architecture paysagère :

**Atelier Grept sàrl**, Saint-Gingolph



## Projet 63 QUADRIFOLIUS



Atelier d'architecture :

**Itten+Brechbühl SA**, Lausanne

